

La Tour d'Aigues

Archives notariales

Louis Sauvecane

1607 - 1661

* * *

Année 1610

3 E 69 / 211

par Thomas Spinosa

Notes :

Les folios suivants ne sont pas manquants, le notaire se trompe dans sa numérotation et passe directement au numéro suivant ; il n'y a donc aucun manque pour :

- Folio 144
- Folio 1236
- Folio 1285

Obligation pour Me Claude Darbon fils de François contre Jean Mallan et Georges Roux en principal et Me Louis Jourdan en pleige – f°1

Emancipation pour Jaume et Guillaume Bertet, frères, habitants de La Tour-d'Aigues contre Laurent Bertet leur père – f°2

Le 02/01/1610 étant donné que Laurent Bertet natif de Vitrolles-en-Luberon (84) habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, a eu de son mariage avec Marguerite Fillade, Jaume et Guilhen Bertet, lesquels depuis dix à douze ans « se seroient esvertués pour vivre, servir les mestres tantost d'ung cousté et tantost de l'autre estant prevenus en eage compectant pour se pouvoir regir aux biens mondains » ils ont requis leur père de les émanciper ce qu'il leur a accordé. Pour cela ont comparu, avec la présence de Me Pascal Sicard lieutenant de baile, Me Claude Darbon et Claude Ferrier consuls de ce lieu, ledit Laurent Bertet lequel a déclaré émanciper ses deux fils Jaume et Guilhen, présents à qui il donne tous leurs acquêts et conquêts à venir. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de noble Jean Louis Roy, Me Louis Jourdan et François Blanc de ce lieu. [Signé : Sicard, Darbon, Claude Ferrier, L Jourdan, JL Roy]

Achat de vigne pour François Blanc contre Denis Rougier et Marguerite Darbon mariés, de Volx – f°5

Quittance pour Rayomnd Aillaud contre Jacques Perben cessionnaire de Pons Verne – f°8

Quittance pour Me Pons May trésorier contre le capitaine Pierre Mercadier – f°10

Quittance pour Jacques Carbonnel contre Jean Garcin et Claude Roman – f°11

Mègerie pour Paul Agnel contre Antoine et Bertrand Arlaud frères – f°11

Sommation pour Marguerite Darbon de Volx contre Antoine Reynaud – f°13

Achat pour Me Jean Balleguier docteur en médecine habitant de Chailon contre Daniel Rougier et Marguerite Darbon, mariés – f°15

Procuration pour Marguerite Darbon femme de Denis Rougier – f°18

Apprentissage pour Pierre Menard avec achat contre Me Jean Menard – f°19

Obligation pour Marguerite Turcan contre Jacques Grillard – f°22

Convention pour Marquet Martin et Georges Meyssonier contre Laurent Rougon – f°23

Le 04/01/1610 a comparu Laurent Rougon de ce lieu de La Tour-d'Aigues lequel s'est loué et mis en apprentissage avec Marquet Martin et Georges Meyssonier de ce lieu, présent, pour apprendre le métier de scieur de bois durant trois mois complets à partir du 6 de ce mois. Ledit Rougon travaillera avec lesdits Martin et Meyssonier suivant « ce que leur sera monstré et aller ou lesdits mestres yront », ces derniers devront le nourrir pendant ledit temps à leur égal. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Ange et d'Henry Darbon de ce lieu. [Signé : H Darbon, Ange]

Le 29/05/1610 acte barré avec quittance générale du tout. Fait en ce lieu en présence de Jean Daumas et Jean Reynaud.

Arrentement pour Laurent Rougon contre Antoine Martel – f°25

Arrentement pour Me Claude Darbon contre Siméon Veau de Montjustin – f°26

Le 05/01/1610 a comparu Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), curateur de Honoré Bioles, lequel audit nom a arrenté à Siméon Veau du lieu de Montjustin (04), présent, un affar de terre, prés et chenevier que ledit Bioles possède à Montjustin quartier de La Sauvede, pour quatre ans et trois prises de fruits à partir de ce jour, pour une rente annuelle de cinq charges et demi de conségal et cinq panaulx de noix, mesure courante, à porter à Pertuis (84) aux dépens dudit Veau. La première paie aura lieu au 15 août prochain en un an puis à la même date les années suivantes. Il pourra « pouher le bois tallif par tiers ». Si les consuls de Montjustin font « arrêter » la rente, ledit Veau devra l'apporter à Pertuis pour la vendre et expédier ensuite l'argent à qui de droit. Si Thomas Veau, rentier actuel de l'affar a semé plus que ce qui était prévu dans son acte d'arrentement, ledit Siméon pourra convenir avec lui sur les dommages et intérêts à lui verser. La dernière année, il laissera un tiers des terres vides. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : Darbon]

Obligation pour Jean Esteve contre Pierre Bret – f°28

Donation d'acquêts pour Georges Ferland par Elzias son père de La Tour-d'Aigues – f°30

Le 07/01/1610 étant donné qu'Elzias Ferland travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues a eu en mariage avec Honorade Sarrazin, de ce lieu, Georges Ferland leur fils, lequel avec l'accord de ses père et mère s'est marié, il y a sept à huit ans, avec Suzanne Sautel de laquelle il a eu des enfants, et que peu après leur mariage a quitté le domicile de ses parents et s'est « esvertuier du mieulx qu'ilz ont peu jusques a presant » où ledit Georges a prié son père de lui donner pouvoir de négocier en son propre nom, ce que son père lui a accordé. A comparu ledit Elzias Ferland lequel cède à son dit fils par donation irrévocable entre vifs tous les acquêts et conquêts que son fils pourra faire et a fait depuis son mariage avec tout pouvoir de négocier en son nom propre. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques, de Georges Constans et de François Velixandre, de ce lieu. [Signé : G Constans, L Vian]

Obligation pour Henry Darbon contre Elzias et Georges Ferland – f°32

Le 07/01/1610 a comparu Elzias Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Henry Darbon de ce lieu, présent, une charge de conségal mesure courante, reçue en prêt amiable qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Georges Ferland, son fils émancipé, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pallen de La Motte-d'Aigues (84) et Jean Rouet de ce lieu.

Le 11/09/1610 acte barré en présence dudit Darbon qui a fait quittance audit Ferland. [Signé : H Darbon]

Confession pour demoiselle Delphine Devoulx contre Antoine Guion – f°33

Obligation pour Pierre Bret contre Monet Roman – f°34

Obligation pour Paul Agnel contre David Mure – f°35

Achat pour Jacques Baridon de Cabrières-d'Aigues contre Jacques Roman époux d'Isabeau Anthoard – f°36

Quittance réciproque pour Barthélémy Icard et la communauté de La Tour-d'Aigues – f°39

Promesse pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Jean Roman fils de François – f°40

Obligation pour Paul Agnel contre Thomas Clapier – f°42

Cession pour Antoine Juramy contre Jean Martin dit Guichon – f°43

Obligation pour Jean et Antoine Garcin, frères, contre Jean Meynier – f°44

Quittance portant cession pour Louis Jourdan contre Guillaume Garnaud – f°45

Obligation pour Paul Agnel contre Jaume Pardigon – f°46

Quittance pour Toussaint Sauvecane contre Marguerite Laidet – f°47

Obligation pour Etienne Silvestre contre Valentin Clemens – f°48

Achat pour Antoine Auman contre Me Louis Jourdan – f°49

Convention pour la communauté de La Motte-d'Aigues contre Me Louis Jourdan – f°51

Obligation pour Louis Archimbaud contre François Pazier – f°54

Le 13/01/1610 a comparu François Pazier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Louis Archimbaud de ce lieu, absent, la quantité de six charges de conségal mesure courante en prêt amiable, qu'il promet de rendre aux fêtes de Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : F Pazier, Jehan Louis Le Long]

Le 26/08/1610 acte barré, ledit Archimbaud confessant avoir été payé par ledit Pazier, présent, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Honoré Ginies et Jean Reynaud et Louis Archimbaud de ce lieu. [Signé : P Agnel, Loys Archimbaud, Honnort Ginies] [Note : la quittance précise seulement « créancier » et « débiteur », et Louis Archimbaud est ajouté comme témoin tandis que Paul Agnel signe ; il est possible que le premier ait fait cession de cette créance au second]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Monier et Honoré Amoroux – f°55

Obligation pour Antoine Mallet contre André Silvestre – f°56

Obligation pour Paul Agnel contre Esprit Pourret en principal et Isnard Brun en pleige – f°57

Le 16/01/1610 a comparu Esprit Pourret de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu, absent, une charge de conségal, reçue, qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Isnard Brun qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : Charles Jourdan]

Le 18/11/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Pourret. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Marguerite Sindre contre Jacques Silvy – f°58

Quittance pour Pierre Bourgue contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°59

Obligation pour Louis Archimbaud contre Jean Canard – f°60

Obligation pour François Velixandre contre le capitaine Bernard Roy – f°61

Le 18/01/1610 ont comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et François Velixandre de ce lieu, lesquels ont arrêté leur compte-final pour l'obligation reçue chez ce notaire

le 16/11/1606, pour un « indicat des officiers » de ce lieu du 24/09/1609 avec intérêts et dépens des exécutions faites sur les biens dudit Roy. Au total, ledit Roy doit audit Velixandre 90 livres, que ledit Roy promet de payer au 15 août. Fut présent noble Jean Louis Roy de ce lieu, qui s'est porté pleige. En échange ledit Velixandre fait barrer les actes d'obligations. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84) et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : B Roy, JL Roy, Morel, Charles Jourdan]

Arrentement pour Georges et Honoré Thurin père et fils contre Elzias Silvestre – f°63

Quittance pour Elzias Silvestre contre Georges Thurin – f°65

Compte-final pour noble Jean Meolhon, Paul Agnel et Jacques Gondon contre Antoine Ange – f°66

Obligation pour Paul Agnel contre Daniel Billot – f°70

Obligation pour Jean Reynaud contre Elzias Silvestre – f°70

Compromis entre le capitaine Etienne Pascal et Claude Michellan – f°71

Mègerie pour Paul Agnel contre Jean et Pierre Ferrat – f°73

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Solliers et Antoine Mirabeau – f°75

Sentence arbitrale entre le capitaine Etienne Pascal et Claude Michellan – f°76

Confession avec mègerie pour Antoine Ange contre Pierre Bourgue – f°80

Achat pour Jean Louis Olivier contre Jean Thorame – f°83

Obligation pour Jacques Carbonnel contre Jean Louis Olivier de La Bastidonne – f°86

Arrentement pour Magdeleine Darbon veuve contre Balthazar Billard – f°87

Obligation pour Jacques Gondon contre Jean Laugier – f°89

Quittance pour Antoine Ange contre Jacques Gondon – f°90

Obligation pour François Velixandre contre Jean Vian en principal et Me Joseph Emin en pleige – f°91

Ratification pour monsieur maître Louis de Monier avocat général du Roi au parlement contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°92

Ratification pour monsieur maître Alexandre Thomassin conseiller du Roi contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°94

Ratification pour François du Perier écuyer de la ville d'Aix-en-Provence contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°97

Ratification pour Me Claude Pigenat d'Aix-en-Provence contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°100

Ratification pour Jean Sébastien Rougier d'Aix-en-Provence contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°102

Obligation avec accord pour Pierre Bret de Peypin-d'Aigues contre Jean Bret fils de feu Barthélémy de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°104

Quittance pour Paul Agnel et Jacques Gondon contre Georges Gueidan – f°106

Obligation pour Georges Gueidan contre Paul Agnel et Jacques Gondon – f°108

Arrentement pour Me Joseph Etienne notaire et mari d'Allezine Peirolle contre Laurent Solliers – f°109

Obligation avec cession pour Me Louis Jourdan contre Pierre, Romain, Guillaume et Louis Nicolas – f°111

Achat de deux pierres de moulin pour Me Pons May et Jean Garcin contre Claude Delui – f°112

Procuration pour Antoine, Mary, Jehannon et Jaume Durand, frères – f°114

Quittance pour Marquet Berard contre les fermiers seigneuriaux – f°115

Le 25/01/1610 ont comparu Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), Paul Agnel et Jacques Gondon, anciens fermiers des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de Marquet Berard de ce lieu, présent, la somme de 43 livres et demi pour reste et entier paiement du prix de l'arrentement pour cinq années échues suivant acte reçu par Me Hupais notaire de ce lieu, d'où quittance. Ils déclarent que ledit Berard a « l'extime et capital » qu'il reçut à l'entrée de l'arrentement « d'autant que pour le jourdhuy il est fermier dudit jardin et chargé par son nouveau acte ». Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Jacques Grillard de ce lieu. [Signé : P Agnel, Meoilhon, J Gondon, J Grillard, Ange]

Obligation pour Jean Rey de Lourmarin contre Claude Ravel – f°116

Compte-final pour noble Georges de Bolliers de Vaugines contre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°117

Cession réciproque pour noble Georges de Bolliers de Vaugines et Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence – f°119

Le 17/01/1610 a comparu Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13) fils et hoir par inventaire de feu le capitaine Jean Darbon, ce dernier héritier testamentaire de feu Anne Darbon, lequel en ladite qualité a cédé à noble Georges de Bolliers, de Vaugines (84), présent, la somme de 60 écus à trois livres pièces de principal à prendre de Me Jean Moreti notaire royal de Cucuron (84) qu'il lui doit suivant des actes reçus par Me Jean Magnan notaire de Cucuron le 22/11/1591 et 22/09/1600, ainsi que les intérêts au denier douze qui échoiront à la Saint-Michel prochaine. Cette cession a été faite contre semblable somme de 60 écus en déduction de laquelle ledit de Bolliers a remis audit Me Darbon la somme de 152 livres à prendre de la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque suivant acte reçu par ce notaire, François Roman consul présent et acceptant, et pour les 28 livres restantes, ledit Me Darbon a confessé les avoir reçues au prix de

grains, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu de La Motte-d'Aigues (84), chez Pascal Etienne en présence de celui-ci et de Me Antoine Ange de La Tour-d'Aigues. [Signé : George de Bolliers, Darbon, Ange, Pascal Estiene, Roman]

Quittance pour Pierre Roman contre Georges de Bolliers – f°121

Division et partage entre Pierre et David Bret, frères, de Cabrières-d'Aigues – f°122

Le 27/01/1610 étant donné que Pierre et David Bret, frères, laboureurs de Cabrières-d'Aigues (84), fils et hoirs des feus Claude et Marie Bouchard, dudit lieu, ont depuis leur décès vécu ensemble jusqu'à ces derniers jours où ils ont fait le partage des biens paternels et maternels avec deux parts égales.

Ont comparu lesdits frères qui ont fait le partage ainsi :

La première part pour Pierre contient les pièces suivantes : une terre aux Molières d'environ une saumée à prendre du côté du midi confrontant l'autre part, terre de Jean Jourdan ; une terre et pré à Entraigues d'environ cinq émines quatre cosses de pré et cinq émines de terre à prendre du côté de minuit confrontant l'autre part, pré des hoirs de Louis Ripert ; une terre à La Font de Mestre d'Hostel de deux émines et demi à prendre du côté du midi confrontant terre de Mathieu Durand, l'autre part ; une terre aux Limières d'environ une émine confrontant terre des hoirs de Magdeleine Bonet, l'autre part ; une terre aux Vergiers de deux émines confrontant terre de François Bret, terre de Pierre Franchesquin ; un canton de vigne à Saint-Laurens d'un homme confrontant vigne de Brunet Jourdan et l'autre part ; un canton au Clot d'un homme confrontant vigne de Louis Roy, vigne de Jean Roux ; un coin de terre à La Maire d'environ douze émines confrontant terre de Michel Pelat, terre de Magdeleine [blanc dans l'acte] ; une terre au Lebron de deux saumées confrontant terre de François Bret, terre des hoirs de Louis Roux ; un coin de chenevier de quatre cosses confrontant chenevier de Brunet Jourdan, de Jean Jourdan ; une maison dans Ville avec son relarguier près des Aires confrontant maison de Mathieu Bret à deux côtés et les aires ainsi que la rue ; et finalement une autre maison tout près au-dessus de celle-ci, avec son relarguier, confrontant maison de Jean Roux dit Goujard, les aires, jardin au-dessous dudit Roux.

La seconde part obtenue par David Bret contient : une terre aux Mollières d'environ une saumée confrontant terre d'André Eyriès et l'autre part ; une terre et pré à Entraigues limitrophes, la terre d'une saumée, le pré de six cosses confrontant pré de Mathieu Bret, l'autre part, et terre de Pierre Arnoux ; une terre à La Font de Mestre d'Hostel d'environ deux émines et demi confrontant l'autre part, terre de Louis Ripert ; une terre aux Limières d'une émine confrontant terre de Jean Esteve et de François Roque ; un coin de vigne d'un homme à Saint-Laurent confrontant vigne de Jean Roux dit Goujard et vigne de Jean Orcière ; un coin de vigne à Saint-Laurent d'un homme confrontant vigne de Pierre Bret, de Jacques Baridon et l'autre part ; un coin de chenevier de quatre cosses confrontant chenevier de Jean Bret et l'autre part ; une terre à La Maire de deux saumées confrontant terre de Pierre Reymond et terre de Pierre Ripert ; un canton audit quartier de six émines confrontant terre de Jean Roux dit Goujard, terre de Pierre Reymond.

D'autant que la part des maisons dudit Pierre vaut 57 livres soit 19 écus de plus que la part dudit David, ce dernier confesse avoir reçu dudit Pierre tant au prix d'une vache qu'en argent, cette différence, d'où quittance. Les frères se font quittance mutuelle des meubles et fruits délaissés par leurs parents au temps de leur décès. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Rollet Mille écuyer de Saignon (84) et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : R Mille, L Jourdan]

Achat pour David Bret contre Me Louis Jourdan – f°126

Obligation pour Pierre Mairtet contre le capitaine Bernard et Jean Louis Roy, frères – f°128

Le 27/01/1610 ont comparu le capitaine Bernard et Jean Louis Roy, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Pierre Mairetet de ce lieu, absent, cinq charges de conségal mesure courante, le tout reçu en prêt amiable, qu'ils promettent de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Daumas et Jean Reynaud. [Signé : J.L Roy, B Roy]
Le 01/10/1611 ledit Mairetet fait quittance auxdits Roy. [Signé : Mairetet]

Obligation pour Marguerite Barthélémy contre Pierre Barthélémy – f°129 [vacat]

Ratification pour demoiselle Sibille Estienne femme de Charles de Villamus écuyer d'Aix, contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°130

Obligation pour Pierre Mairetet contre Pierre Le Long en principal et Vincent May en pleige – f°132

Le 30/01/1610 a comparu Pierre Le Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet de ce lieu, absent, deux charges de conségal, le tout reçu en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Vincent May, de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Archimbaud et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Pierre Le Long, V May]

Le 11/11/1610 acte barré en présence dudit Mairetet qui fait quittance audit Le Long. [Signé : Mairetet]

Obligation pour Paul Agnel contre Jaumet Barriere – f°133

Quittance pour Jean Pierre Monier et Michel Cornareau contre les fermiers seigneuriaux – f°134

Cession pour Melchion Voulaire contre noble Jean Meolhon – f°135

Le 30/01/1610 étant donné que feu Jean Voulaire, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, avait acquis de noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), une crotte en ce lieu pour le prix de 60 livres et un demi quintal de chenevé, en déduction de quoi ledit Meolhon avait reçu ledit chenevé et 19 livres 16 sols tant suivant une quittance chez ce notaire qu'un prix de lin, suivant acte d'achat reçu chez ce notaire le 09/04/1607. Ledit Voulaire est mort il y a quelques mois ab intestat et Melchion Voulaire, son frère, en est l'héritier avec inventaire et a fait assigner tous les créanciers pour payer les créances. Pour cela il a requis ledit Meolhon d'accepter une cession de 40 livres 4 sols, somme restante, ce qui a été accepté.

A comparu ledit Meolhon qui a cédé audit Voulaire, présent, les 40 livres 4 sols à prendre sur l'héritage et en particulier sur la crotte achetée. Et en échange, ledit Voulaire a cédé semblable somme de 40 livres 4 sols sur laquelle il a donné audit Meolhon 10 livres 4 sols, d'où quittance. Pour les 30 livres restantes, il promet de payer 15 livres à la Saint-Michel et les 15 livres restantes au même jour l'année suivante avec hypothèque au profit dudit Meolhon de la crotte. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon fils de François et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Meoilhon, Darbon]

Le 18/09/1612 ledit Meolhon a confessé avoir reçu dudit Voulaire, présent, la somme de 15 livres pour reste et entier paiement dudit acte, incluant les précédentes quittances, d'où quittance de l'ensemble. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Allemand et François Velixandre de ce lieu. [Signé : Meoilhon]

Convention entre Me Louis Jourdan et Pierre Gouirand et Catherine Arnoulx – f°137

Testament de Catherine Thorame veuve de François Grambois – f°139

Le 02/02/1610 à 16h testament de Catherine Thorame, veuve de François Grambois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, « gissante dans son lict de maledie corporelle ». Elle souhaite être inhumée dans la tombe de ses prédécesseurs, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres de ce lieu. Elle lègue à Delphine et Honorade Franc, ses nièces, deux écus à chacune à payer dans l'an de son décès.

Elle lègue à Anthoronne Grambois, sa « fillastre » [fille de son mari] un écu.

Elle lègue à Catherine Pascal, sa filleule, un écu. Ces deux legs sont à payer un an après son décès.

Elle lègue à messire Laurent Vian, prêtre de ce lieu, « pour les bons secours et offices qu'il [sic, elle] a reçu de luy un g linceul servant a ung cortinage, une poille et ung cumascle de fer ».

Elle lègue à frère Etienne Grambois, son fils, religieux de l'ordre de Saint-François, les fruits et usufruits de tous ses biens sa vie durant. A sa mort, ces biens reviendront dans l'héritage.

Elle nomme pour héritiers universels Martin et Jean Thorame, ses frères, et à défaut d'eux les enfants légitimes, pour les garçons et pour les filles leur droit de légitime, et encore Catherine Grambois sa petite-fille, femme de Louis de Mirabeau, tous trois à parts égales. Elle nomme pour gadiateurs Me Claude Gavaudan et Me Benoît Abel. Fait et publié en ce lieu, dans la fugaine de la maison de la testatrice, en présence d'Honoré Roux, François Chabert, Jaume Meissonnier tisserand, Jean Antoine Escoffier, André Meynier, Bastien Blechier tisseurs et Pierre Rayne, tous de ce lieu. [Signé : Escoffier, Francois Chaber, H Rous]

Arrentement pour Pierre Rayne contre François Mirabeau – f°143

Promesse pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre Michel Pellat – f°145

Procuration pour la communauté de Peypin-d'Aigues – f°147

Quittance pour Abraham Gruot contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°149

Arrentement pour Jean Roman fils de Marc contre Jacques Nicolas – f°150

Achat de fruits pour Grégoire Andrieu contre Jacques Nicolas – f°151

Obligation pour Paul Agnel contre Claude Roman et Jean Garcin – f°152

Division et partage de vignes pour Jean Garcin contre Claude Roman – f°153

Obligation pour Joseph Laugier contre Antoine Aguillon en principal et Toussaint Chateminois en pleige – f°155

Procuration pour le capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence – f°156

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Rambert – f°157

Obligation pour Paul Agnel contre Jaume Arnaud – f°158

Obligation pour Paul Agnel contre François Icard – f°159

Achat pour Jean Menard menuisier contre Barthélémy Olivier – f°160

Testament de Christophe Boyer, travailleur – f°162

Le 07/02/1610 à 8h testament de Christophe Boyer travailleur originaire de Reynier (actuellement à Bayons, 04), domicilié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, « gissant dans son lict par le moyen d'une

chutte qu'il a prins ses jours passées faisant de bois ». Il souhaite être inhumé dans le cimetière de ce lieu, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres.

Il déclare avoir reçu précédemment de Catherine Silve, sa femme, du lieu de Bresse, la somme de 66 livres pour des biens sans avoir passé de reconnaissance et il souhaite que cette somme lui soit rendue et au cas où la lui lègue. De plus, « considerant le bon regime de sadite femme et secours qu'il a heu d'elle tant a sa santé qu'infirmitté » lui lègue tous les meubles et fruits qu'il aura à son décès.

Il nomme pour héritiers Brancais, Magdeleine et Claire Boyer, frère et sœurs, ses enfants et de ladite Catherine Silve, tous trois à parts égales, les substituant les uns aux autres s'ils meurent sans enfant légitime. Il nomme sa femme tutrice et administratrice de leurs enfants sans qu'elle ait à faire d'inventaire ou de compte. Il nomme comme exécuteur testamentaire et gadiateur, Guillaume Mallet son voisin. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le testateur, en présence d'Honoré Mallet, Jean Gounache, ledit Guillaume Mallet, Isnard Molinet, César Vian, Me Antoine Courenc et Jean Brigas, de ce lieu. [Signé : J Brigas, Courenc]

Arrentement pour noble Guillaume Martelly de Pertuis contre Antoine Pourchier – f°165

Obligation pour Joseph Laugier contre Antoine Guion en principal et Me Antoine Courenc en pleige – f°167

Echange entre Denis Daumas et Jean Roman fils de François – f°168

Convention pour Jean Pierre Silvestre contre Me Louis Jourdan – f°171

Permission pour Joseph Just écuyer de Marseille contre Antoine Laurens boulanger – f°173

Cession pour Paul Agnel contre Salvator Jourdan – f°174

Quittance réciproque pour le capitaine Etienne Pascal contre Elzias Ravel et François Bonet – f°175

Cession pour Paul Agnel contre Paulet André – f°176

Obligation pour François Velixandre contre Jacques Grillard – f°178

Obligation pour Paul Agnel contre Joseph Just – f°179

Prorogation avec obligation pour demoiselle Diane de Barras veuve de Guillaume Arbaud contre le capitaine Etienne Pascal, Esprit Guiramant et Philippe Mazet – f°180

Obligation pour Joseph Aubion contre François Mouret – f°182

Procuration pour le capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence – f°183

Obligation pour François Vielh contre Pierre Vian et Toussaint Meit – f°185

Le 09/02/1610 ont comparu Pierre Vian et Toussaint Meit, cousins, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à François Vielh de ce lieu, présent, deux charges et demi de conségal mesure courante, le dit reçu par ledit Vian pour une charge et demi et par ledit Meit une charge, qu'ils promettent de rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Gaspard Laidet et Jean Brigas de ce lieu. [Signé : Thoussans Met, J Brigas]

Le 18/01/1611 acte barré en présence dudit Vielh qui confesse avoir été payé desdits Vian et Meit, d'où quittance. Fait en présence de Me Louis Jourdan et Bertrand Coussin. [Signé : Coussin]

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Pierre Lamonier et Guilhen Arnaud – f°186

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Claude Michellan – f°187

Compromis entre Paul Agnel et consorts, et Me Louis Ange – f°188

Cession pour Me Claude Gavaudan contre Bertrand Coussin et la communauté de La Tour-d'Aigues – f°189

Quittance pour Bertrand Coussin contre Garcine de La Tour – f°191

Obligation pour Paul Agnel contre Me Jean Chabert – f°192

Arrentement pour Christophe Escoffier contre Mathieu Nel – f°193

Le 11/02/1610 a comparu Christophe Escoffier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Mathieu Nel, dudit lieu, présent, une vigne qu'il possède quartier du Deveucet d'environ deux carterades confrontant vigne de François Turrier pour cinq ans et cinq prises de fruits à partir de ce jour contre une rente annuelle de 3 livres 12 sols à chaque Saint-André à partir de la prochaine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillen Guion et Guillaume Bœuf.

Quittance pour Me Pons May trésorier contre Me Pascal Sicard – f°194

Obligation pour Antoine Pourchier contre Antoine Villamus – f°195

Quittance pour Guidon Mombrion contre François Luc – f°196

Obligation pour Me Pons May contre Benoît Abel – f°197

Le 13/02/1610 a comparu Benoît Abel, maréchal à forge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, absent, quatre charges de conségal mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Brouchier et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Charles Jourdan]

Le 18/11/1610 acte barré en présence dudit May qui fait quittance audit Abel. Fait en ce lieu en présence d'Elzéar Vian et Jean Daumas. [Signé : P May]

Achat de vigne pour Jean Antoine Vian contre demoiselle Diane de Bompar – f°198

Mègerie pour Paul Agnel contre Michel Bret – f°201

Mègerie pour Paul Agnel contre Jean Arnoux – f°203

Obligation pour Paul Agnel contre Michel Bret – f°205

Obligation pour messire Jean Antoine Lantelme, prêtre, contre Georges Meilleuret – f°205

Quittance pour les hoirs d'Antoine Estienne contre Jean Meynier – f°206

Obligation pour Etienne Tamisier contre Mathurin Gellu – f°208

Procuration pour Jeanne Mellian femme de Jean Louis Le Long de La Tour-d'Aigues – f°209

Obligation pour Paul Agnel contre François Darbon – f°211

Obligation pour Jean Garcin contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°212

Arrentement pour Vincent May contre Louis Garcin – f°213

Le 15/02/1610 a comparu Vincent May de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Louis Garcin, laboureur de ce lieu, présent, une bastide avec affar de terres, prés, vignes et cheneviers quartier des Salletes en ce lieu, ainsi qu'une carterade de vigne à Cailloux confrontant vigne des hoirs de Louis Pourchier ; une autre carterade de vigne à Passeronne confrontant vigne restante audit May de long en long. Ledit May se réserve deux éminades de cheneviers sur une plus grande superficie dans l'affar de ladite métairie. Le tout pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de la Toussaint prochaine contre une rente annuelle de huit charges de blé annone et quatre charges de conségal, mesure courante, payable à chaque Sainte-Magdeleine à partir de l'année 1612 et ainsi de suite pendant quatre années. Ledit Garcin devra habiter la métairie avec son bétail, y faire consommer les pâtures et employer le fumier sur les propriétés. Il lui sera permis « escabasar les saulzes et piboulles par tiers et en saison, sans abus ». La dernière année, il devra laisser six troussees de paille de blé annone et le tiers des terres vide. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13) et Michel Felissian de ce lieu. [Signé : V May, Darbon]

Le 20/08/1615 acte barré en présence des parties qui s'entre-quittent. Fait en ce lieu en présence de Jean Candolle et Richard Constans. [Signé : V May]

Obligation pour Jean Maienc contre Jeanne Fillade – f°215

Obligation pour Me Louis Ange contre Barthélémy Jourdan – f°216

Compte avec obligation pour Barthélémy Jourdan contre Mathieu Rambaud – f°217

Obligation pour Paul Agnel contre Jaume Pardigon – f°219

Obligation pour Me Pons May contre Antoine Villamus – f°220

Achat pour Jean Bues contre Jaume Pardigon – f°221

Obligation pour Paul Agnel contre Guillaume Bœuf – f°223

Obligation pour Paul Agnel contre Isnard Molinet – f°224

Obligation pour Jean Garcin contre Noël Daumas – f°225

Promesse de boucherie pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jaume Drac – f°225

Arrentement pour Toussaint et Joseph Sauvecane contre Antoine Martel – f°228

Obligation pour François Velixandre contre Michel Long en principal et Marquet Martin en pleige – f°230

Le 24/02/1610 a comparu Michel Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre, marchand de ce lieu, présent, 12 livres en argent et une charge de conségal, le tout reçu en prêt, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Marquet Martin de ce lieu qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Rey de Lourmarin (84) et David Mure de ce lieu.

Le 19/08/1610 ledit Velixandre a confessé avoir reçu dudit Martin, pleige, et de son propre, les 12 livres ci-dessus, d'où quittance et cession d'actions. Fait en présence de Melchion Valette et Charles Jourdan de ce lieu.

Obligation pour François Velixandre contre Georges Ferland en principal et Jean Martin en pleige – f°231

Le 24/02/1610 ont comparu Georges Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues en principal, et Jean Martin fils de Pierre en pleige, lesquels ont confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, présent, une charge moitié blé moitié conségal que ledit Ferland a reçu en prêt et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Long et Laurent Plantard de ce lieu. [Signé : J Martin]

Le 11/09/1610 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance audit débiteur.

Obligation pour Antoine Pourchier contre Claude Arlaud en principal et Antoine Villamus en pleige – f°231

Obligation pour le capitaine Pierre Archimbaud contre le capitaine Bernard Roy et Mathurin Gellu – f°233

Le 24/02/1610 ont comparu le capitaine Bernard Roy et Mathurin Gellu son méger, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir au capitaine Pierre Archimbaud écuyer de Pertuis (84), absent, deux charges de blé annone et deux charges d'orge prin, pour les semer présentement aux terres dudit Roy quartier de Pied Bernard et qu'ils promettent de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Constans et Antoine Canard de ce lieu. [Signé : B Roy, G Constans]

Obligation pour Antoine Juramy contre le capitaine Bernard Roy et Mathurin Gellu – f°234

Le 24/02/1610 ont comparu le capitaine Bernard Roy et Mathurin Gellu son méger, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Antoine Juramy, marchand de Pertuis (84), absent, deux charges et demi d'avoine, reçues pour les semer dans les terres dudit Roy à Pied Bernard, et qu'ils promettent de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Constans et Antoine Canard de ce lieu. [Signé : B Roy, G Constans]

Quittance pour François Fabry contre Barthélémy Berard – f°235

Achat de fruits pour François Lantelme contre François Fabry – f°236

Le 25/02/1610 a comparu François Fabry de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à François Lantelme, ménager de ce lieu, absent, messire Jean Antoine Lantelme, prêtre de ce lieu, présent, les fruits et usufruit d'un pré et terre limitrophes d'environ deux saumées de terre au dextre en ce lieu quartier de Bédarrides confrontant pré et terre dudit Lantelme et pré de Jean Darbon, pour six ans et six prises de fruits à partir de ce jour pour le pré et de la Saint-Michel prochaine pour la terre. La vente est faite pour le prix de quatre charges de blé annone et une charge de conségal mesure courante, le tout reçu d'où quittance. Ledit Fabry paiera les tailles et censes. Fait et publié en ce

lieu, chez le notaire, en présence de Michel Felissian et François Gabriel de ce lieu. [Signé : J Lantelme]

Procuration pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°238

Obligation pour André Manuel marchand contre Jean Jouvent en principal et Benoît Abel en pleige – f°240

Le 26/02/1610 a comparu Jean Jouvent jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à André Manuel marchand de Pertuis (84), absent, la somme de 31 livres et demi pour l'achat de grains de chenevé reçus d'où quittance, et qu'il promet de payer le 15 août prochain. Fut présent Benoît Abel, maréchal de ce lieu qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et de Jean Reynaud. [Signé : Charles Jourdan]

Le 13/08/1610 acte barré suivant quittance de ce jour reçue par Me Antoine Olivier notaire de Pertuis.

[copie de la quittance sur feuille volante :] Le 13/08/1610 a comparu André Manuel marchand de Pertuis qui a confessé avoir reçu de Jean Jouvent de La Tour-d'Aigues la somme de 31 livres 10 sols qu'il lui devait sous le pleige de Benoît Abel maréchal dudit lieu, suivant acte reçu par Me Sauvecane notaire de La Tour-d'Aigues, somme reçue des mains de la femme dudit Jouvent, d'où quittance.

Obligation pour Paul Agnel contre la communauté de Saint-Martin – f°241

Obligation pour Me Pons May contre Jean Richard – f°242

Rétention pour Marquet Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque contre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°243

Obligation pour Antoine Pourchier contre Jean Thurin fils d'Honoré – f°248

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues et Laurent Vian contre demoiselle Honorade Borrille cessionnaire de Jeanne Vian – f°249

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Henry époux de Claudette Chaudon – f°251

Procuration pour Jean Sicard, marchand – f°254

Achat pour Louis Allard contre Antoine Ange – f°255

Accord avec rétention pour Magdeleine Pourret femme de Laurent Solliers contre François Roux en principal et Jean Martin et Roman Queyrel en pleige – f°257

Achat pour Me Claude Darbon contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°260

Prorogation de compromis entre Me Balthazar Gueidan notaire et Jean Peiroardi d'une part, et les hoirs de feu Arnoux Pascal – f°262

Obligation pour Jacques Gueidan contre Magdeleine Roman veuve – f°264

Le 04/03/1610 a comparu Magdeleine Roman veuve de Jean Mallan, de La Motte-d'Aigues (84), laquelle a confessé devoir à Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 24 livres pour l'achat d'une ânesse poil gris, reçue avec son bât d'où quittance, qu'elle promet de

payer au 15 août avec hypothèque de ladite ânesse. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Pallan et Barthélémy Gouirand de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Le 13/01/1612 acte barré en présence dudit Gueidan qui confesse avoir été payé, d'où quittance. [Signé : Jaques Gaydan]

Obligation pour Jean et Antoine Garcin, frères, contre Jean Merindol en principal et Jean Martin en pleige – f°265

Obligation pour demoiselle Piere de Noves contre François Darbon et Michel Andrieu – f°266

Le 05/03/1610 a comparu François Darbon fils d'Etienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour lui que pour Michel Andrieu son beau-fils qui devra ratifier cet acte dans huit jours, lequel a confessé devoir à demoiselle Piere de Noves femme de Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13), lui présent, la quantité de trois charges moitié blé moitié conségal mesure courant, en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Notre-Dame de la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Archimbaud et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : JP Cossin, Charles Jourdan]

Le 21/09/1611 acte barré en présence dudit Jean Pierre Coussin mari de ladite de Noves qui a fait quittance aux débiteurs. [Signé : JP Cossin]

Obligation pour Paul Agnel contre Nicolas et Barthélémy Honorat – f°266

Obligation pour François Velixandre contre noble Jean Louis Roy – f°267

Quittance de robes pour Georges Constans contre Marguerite sa fille – f°268

Le 06/03/1610 a comparu Claude Tamisier époux de Marguerite Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Georges Constans son beau-père, présent, la part et moitié des robes et aubergeons de sa femme suivant leur contrat de mariage reçu chez ce notaire en 1609, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Mouret de Peypin-d'Aigues (84) et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : G Constans, Claude Tamisier, Claude Mouret]

Obligation pour demoiselle Marguerite de Beaumont contre Pierre Roman fils de François en principal et Me Louis Jourdan en pleige – f°269

Mariage entre Mathieu Mombriion et Louise Chateminois – f°270

Le 07/03/1610 contrat de mariage entre Mathieu Mombriion cuiratier habitant à Cucuron (84), fils de Laurent et de feu Antoinette Barthélémy dudit lieu, et Louise Chateminois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fille de feu Barthélémy et de vivante Catherine Ferrier. L'époux est assisté de son père ; l'épouse est assistée de sa mère et de Toussaint Chateminois son frère.

L'épouse s'assigne en dot tous ses droits. Ledit Toussaint Chateminois tant en son nom qu'en celui de Joseph, son frère, « absent de ce pais » tous deux cohéritiers de feu Barthélémy, ledit Joseph devant ratifier cet acte à son arrivée, a promis de faire valoir les droits jusqu'à 480 livres comprenant 60 livres que ladite Ferrier, mère de l'épouse, a donné à l'instant à sa fille en déduction de son droit de légitime. Ladite somme de 480 livres est payable, 120 livres au jour de la consommation du mariage et le reste en paies annuelles de 30 livres à partir de ce jourd'hui en un an et ainsi de suite d'an en an, sauf pour lesdites 60 livres.

Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap fin de boutique de la couleur qu'elle choisira avec une chaîne d'argent et un pendant pour le jour du mariage aux communs dépens des parties. De plus, ledit Toussaint promet de donner à sa sœur à la naissance du premier enfant dudit mariage une robe de cadis de Languedoc à ses propres dépens. Les habits et bijoux nuptiaux appartiendront

au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Ledit Toussaint a aussi donné à sa sœur une caisse en bois de sapin pour le jour du mariage.

Le père de l'époux a donné à son fils tous les acquêts et conquêts qu'il a pu faire et fera et lui donne tout pouvoir de négociier en son propre. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez ledit Toussaint Chateminois en présence de Jean Sicard fils de feu le capitaine Claude de ce lieu et Me Claude Darbon fils de François de ce lieu. [Signé : Darbon, Sicard]

[en marge :] Il y a reconnaissance de 30 livres chez ce notaire le 02/05/1611

Le 12/03/1622 il y a quittance de l'entier paiement touchant ledit Toussaint chez ce notaire

Achat d'un âne pour Jean Pierre Cousin marchand contre Jean Ibert – f°276

Arrentement pour Jean Rastou contre Jean Brunel – f°276

Obligation pour Paul Agnel contre Jaume Arnaud – f°278

Procuration pour Martin Thorame tisseur à toile – f°279

Obligation pour Antoine Vespier contre Jean Philibert en principal et Georges Rougier en pleige – f°280

Obligation pour Honoré Bruzel de Pertuis contre demoiselle Delphine Devoux et Antoine Guion – f°281

Quittance pour Georges Ferland contre Jean Martin fils de Pierre – f°282

Le 14/03/1610 a comparu Jean Martin fils de Pierre, ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Georges Ferland de ce lieu, présent, comme pleige « corporelle » d'Elzias, son père, la somme de 9 livres tant en principal qu'intérêts et dépens que ledit Georges a été condamné à payer audit Martin par ordonnance des officiers de ce lieu du 09/12/1609, d'où quittance avec cession d'actions contre ledit Elzias avec remise des procédures. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Jean Reynaud de ce lieu.

Procuration pour Jean Thurin – f°283

Caution prête pour Honoré Gaultier et ses frères contre François Bon marchand – f°285

Obligation pour Me Jean Candolle contre Mathieu Hupais – f°286

Quittance pour Laurent Vian fils de Jacques contre Jean Garcin trésorier – f°287

Obligation pour Antoine Vespier contre Antoine Villamus et Laurent Solliers en pleige – f°288

Quittance pour Jacques Gondon, fermier du prieuré, contre les recteurs de l'hôpital – f°289

Convention pour Jean Silve contre Claude Tamisier et Jean Honoré Constans – f°290

Obligation pour Jaume Roux contre Jean Richard – f°291

Déclaration pour Martin Bandolli contre Jacques Carbonnel – f°292

Le 20/03/1610 a comparu Jacques Carbonnel laboureur habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré à Me Martin Bandolly sergent royal de Forcalquier (04), présent, que « en l'année mil cinq cens nonante trois et le unzième juihet la communauté du lieu de Vitrolle du Lebron impoza une tailhe sur tous les manans, habitans et autres possedans biens au terroir dudit lieu de dix escus pour livre qu'il exhigea lhors de la monoye qu'avoit cours et esleurent [élurent] ledit Carbonnel thezorier lequel quelque temps apres rendit son compte et presta le reliqua par devers les auditeurs ordineres d'illec ausquelz remit ses pieces justificatives, mesmes ung proces literatoire qu'il fait sur les biens de jehan Pouchet de Maurasque pour douze escus et demy de principal cotté au cazarnet paiant pour une livre ung cartheron ainsy qu'il a fait apparoir, duquel proces en feust deschargé estantz lesdits biens a presant tenus et possedés par ledit Bandolly, lequel pour raison de ce a actionné ledit Carbonnel pardevant monsieur le lieutenant general du siege d'Aix auquel en ce que conserne ledit Carbonnel, lesdites parties y ont renoncé liti et causa sans prejudice audit Bandolly de l'action qu'il a contre ladite communauté dont en a protesté ». Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Roy et Jaumet Gouirand de ce lieu. [Signé : Bandolly, J Goiran]

Convention et accord passé entre les forains ayant biens à La Motte-d'Aigues et la communauté dudit lieu – f°294

Mègerie pour Me Louis Jourdan contre Georges Roux – f°296

Obligation pour Me Pons May contre Antoine Abrard en principal et Denis Toupin en pleige – f°299

Obligation pour Me Pons May contre Denis Toupin – f°300

Obligation pour Me Jean Rey couturier contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°301

Obligation pour François Velixandre contre Mathurin Gellu – f°302

Obligation pour Antoine Juramy contre le capitaine Bernard Roy – f°302

Le 27/03/1610 a comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Juramy marchand de Pertuis (84), absent, deux charges de blé annone, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : B Roy]

Obligation pour Antoine Vespier contre Jean Honorat en principal et Jeannon Durand en pleige – f°303

Transaction entre Honoré Baille et Antoine Astoin de La Tour-d'Aigues – f°304

Déclaration pour Antoine Astoin de La Tour-d'Aigues contre Laurent Bertet de Vitrolles-en-Luberon – f°310

Sommation portant révocation pour Catherine Thorame de Pertuis contre Martin et Jean Thorame frères de La Tour-d'Aigues – f°312

Convention pour Antoine Astoin contre Philippe Astoin son neveu – f°314

Obligation pour Helion de Bompuis contre Pierre Bret dit Jaumillon – f°316

Obligation pour Paul Agnel contre Guillaume Arnaud – f°317

Obligation pour Paul Agnel contre Jean et Pierre Ferrat, frères – f°317

Obligation pour Me Pons May contre Toussaint Chateminois – f°318

Obligation pour Me Pons May contre Me Gaspard Reboul – f°319

Arrentement pour François Chabert contre Antoine Berard – f°319

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Me Claude Gavaudan cessionnaire de Jean Martin fils de Pierre de ce lieu – f°321

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Michel Chivalier – f°322

Le 03/04/1610 a comparu Michel Chivalier boulanger habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan, notaire de ce lieu, présent, 22 livres 16 sols pour l'achat de deux charges de blé, reçues, qu'il promet de payer dans 15 jours. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Melchion Valette et Charles Jourdan de ce lieu.

Le 20/10/1611 acte barré en présence dudit Gueidan qui confesse avoir été payé par ledit Chivalier, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Allemand et Laurent Solliers. [Signé : Gueidan]

Quittance pour Barthélémy Berard tuteur des hoirs d'Elzias Franc contre Catherine Chabert – f°323

Obligation pour Me Pons May contre Pierre Rambert dit Callier – f°323

Obligation pour Me Pons May contre Pascal Laugier en principal et Isnard Brun en pleige – f°324

Le 03/04/1610 a comparu Pascal Laugier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, absent, une charge de conségal, reçue en prêt, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fut présent Isnard Brun qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu en présence de Charles Jourdan et Melchion Valette. [Signé : Pascal Augier]

Le 21/11/1611 acte barré en présence dudit May qui fait quittance audit Laugier. [Signé : P May]

Obligation pour Antoine Richier contre Philippe Esteve – f°325

Cession pour Me Louis Jourdan contre Marguerite Madon – f°326

Obligation pour Antoine Mallet contre Philippe Esteve – f°327

Obligation pour Jean Rey couturier contre Claude Ravel – f°328

Mègerie pour Guillaume Preire contre Honoré Thurin – f°329

Promesse pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Antoine Mallan – f°331

Quittance pour Noël Rougier contre la confrérie Corpus Domini – f°333

Le 05/04/1610 a comparu Me Jean Menard l'un des prieurs de la confrérie Corpus Domini en l'église de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Noël Rougier, absent, 10 livres 16 sols pour la rente de deux années de la vigne que ledit Rougier tient à ferme de ladite

confrérie suivant acte reçu chez ce notaire, paies échues, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pierre Coussin marchand et de François Velixandre de ce lieu. [Signé : Jehan Menard, JP Cossin]

Insolutondation pour Jacques Bouchard de Cabrières-d'Aigues contre Pierre Bourgue – f°333

Obligation pour Jean Garcin contre Jean Brigas – f°336

Achat pour Jean Pourchier contre Jean Garcin – f°336

Le 09/04/1610 a comparu Jean Garcin, marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jean Pourchier, ménager de ce lieu, présent, quatre émines huit cosses de pré, mesure du dextre, que ledit Garcin a acquis en tant que trésorier de ce lieu par collocation du capitaine Bernard Roy, en ce lieu, quartier de Collombier, confrontant pré de Jean Louis Roy, le fossé de Hourgouze, terre dudit Pourchier et pré restant audit capitaine Roy. La vente est faire pour le prix de 115 livres 7 sols, prix de la collocation, en déduction de laquelle somme ledit Pourchier a payé à l'instant la moitié, d'où quittance. Il promet de payer l'autre moitié à Pâques en un an, avec intérêts au denier seize. Ledit Pourchier a payé à l'instant audit Garcin 9 livres 12 sols pour le droit de lods, d'où quittance. Si le capitaine Roy rachète ledit pré dans le temps permis, ledit Pourchier devra le céder en étant remboursé du prix qu'il aura payé sans dommages ni intérêts. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Jean Estienne de ce lieu. [Signé : J Garcin, Darbon] Il y a quittance de l'entier paiement chez ce notaire le 12/04/1611

Quittance pour Esprit Megy contre Me Jean Chabert – f°339

Obligation pour Mathieu Durand contre Michel et Pierre Nicolas, frères – f°340

Obligation pour Benoît Abel contre Etienne Beaunoit d'Aix – f°342

Le 13/04/1610 a comparu Etienne Beaunoit, charretier d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé devoir à Benoît Abel, maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 27 livres pour l'achat d'une jument poil rouge, reçue, qu'il promet de payer à la Magdeleine prochaine avec hypothèque de la jument. Fait et publié en ce lieu en présence de Jacques Gondon et François Panet. [Signé : J Gondon]

Obligation pour Antoine Vespier contre Jean Philibert – f°343

Mariage entre Barthélémy Roche et Anne Tronc du lieu de Méolans – f°344

Le 13/04/1610 contrat de mariage entre Barthélémy Roche de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Jaume et Françoise Martin, de ce lieu, et Anne Tronc du lieu de Miollans [Méolans, 04] fille des feus Gaspard et Catherine Vincent dudit lieu.

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. L'époux devra faire faire à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de maison pour le jour du mariage. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres.

Fut présent Benoît Abel, maréchal, qui a donné à l'épouse une coupe de vin.

Fut présente Jaumette Richier qui a donné deux livres de chenevé.

Furent présentes Phelipe Filhole et Gabrielle Macare qui ont donné trois livres de chenevé.

Fut présente Marguerite Abel qui a donné deux livres de chenevé.

Fut présente Jeanne Semante qui a donné 2 livres de chenevé.

Fut présent Jaume Pardigon qui a donné une journée d'araire.

Fait et publié en ce lieu, aux faubourgs, chez Antoine Laurens boulanger, en présence de Honoré Chansaut et Barthélémy Eyriès de ce lieu. [Signé : Eyrieys]

Déclaration pour Antoine Astoin contre noble Jean Meolhon – f°346

Obligation pour Mathieu Durand contre Etienne Olivier – f°347

Obligation pour Paul Agnel contre Christophe Sauvan – f°348

Quittance réciproque pour Antoine Astoin et Philippe Astoin – f°349

Achat pour Jacques Monier contre Jean Garcin – f°351

Déclaration pour Michel Felissian de La Tour-d'Aigues – f°353

Obligation pour Me Jean Balleguier docteur en médecine contre Denis Rougier et Marguerite Darbon, mariés – f°355

Achat pour Arnaud Reynaud contre Guillaume Lantelme – f°356

Le 16/04/1610 a comparu Guillaume Lantelme, peyrollier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Arnaud Reynaud, berger de ce lieu, présent, un cazal aux faubourgs et à la rue tirant vers Notre-Dame-des-Aires, « a plan de rue » confrontant crotte au-dessous restante audit Lantelme, maison à côté des hoirs de Melchion Barthélémy, maison par-derrière dudit Lantelme, cazal de Jean Gueidan et la rue. La vente est faite pour le prix de 69 livres en déduction de laquelle somme ledit Lantelme a confessé avoir reçu précédemment dudit Reynaud 60 livres en argent d'où quittance, et pour les 9 livres restantes, ledit Reynaud promet de les payer au 15 août, ainsi que 12 livres pour l'achat de « cabrions, portes et fustailhe » vendus par ledit Lantelme pour couvrir [pour la toiture] ledit cazal soit au total 21 livres. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan cordonnier et Denis Brun cordonnier et de ce lieu. [Signé : Lanteume, Charles Jourdan, Danis Brun]

Le 27/08/1610 ledit Lantelme a confessé avoir reçu dudit Reynaud les 21 livres d'où quittance. Ledit Lantelme sera tenu de faire une voute au-dessous de la maison et à plein pied de la rue de l'instance acquise par ledit Reynaud et ce dans deux [ou dix ?] ans. Fait et publié en ce lieu en présence de Charles Jourdan et Jean Daulmas. [Signé : Lanteume, Charles Jourdan]

Obligation pour Paul Agnel contre François Combe – f°359

Quittance pour Claude Fournier contre Me Pons May trésorier – f°360

Quittance pour Isnard et Pierre Brun contre noble Jean Meolhon – f°361

Le 17/04/1610 a comparu noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence, lequel a confessé avoir été payé par Isnard et Pierre Brun, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ledit Isnard présent, de la part le concernant de la mègerie des Ferrages tenue par lesdits Brun et de tout ce qui en dépend, d'où quittance totale suivant l'acte chez ce notaire qui pourra être barré, lesdits Brun ayant payé Paul Agnel et Jacques Gondon anciens fermiers seigneuriaux de ce lieu. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Joseph Emin et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Meoilhon]

Transaction entre Antoine Garcin et Jean Garcin son frère de La Tour-d'Aigues – f°362

Compromis passé entre Claude et François Ginies contre Laurent Reymond – f°368

Le 19/04/1610 étant donné qu'un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre Claude Ginies ménager de La Bastidonne (84) demandeur en requête du 05/12/1609 pour le paiement des sommes et grains suivant un acte d'association passé entre ledit Ginies et Laurent Reymond son beau-fils reçu par feu Me Georges Vian notaire de ce lieu le 28/11/1593, d'une part, et ledit Reymond défendeur, le procès est toujours pendant et indécis.

Ont comparu lesdits Ginies et Reymond, lesquels pour mettre fin au procès s'en sont remis à l'arbitrage de Me Claude Gavaudan et du notaire [Louis Sauvecane] auxquels arbitres les parties devront remettre leurs titres et parcelles dans trois jours. Les arbitres rendront leur décision 15 jours après et pourront demander l'avis d'un avocat si besoin est. Les parties devront respecter la sentence des arbitres sous peine d'une amende de 50 livres moitié au roi, moitié à l'autre partie. Les arbitres pourront prolonger leur délibération de 15 jours supplémentaires en cas d'empêchement. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Jean Garcin de ce lieu. [Signé : Darbon, J Garcin]

Achat pour Antoine Bonnefoy de La Bastidonne contre Douceline Combe veuve – f°370

Quittance et département de querelle pour Elzias Vian contre demoiselle Delphine Devoulx – f°372

Obligation pour Antoine Mallet contre François Fabry – f°374

Testament pour Jacques Baridon fils de feu Facy de Cabrières-d'Aigues – f°375

Le 20/04/1610 testament de Jacques Baridon fils de feu Facy, ménager natif de Cabrières-d'Aigues (84). Il souhaite être inhumé au cimetière de l'église de Saint-Jean-de-Roubians à Cabrières-d'Aigues suivant le rite protestant, que le jour de son enterrement soit distribué aux pauvres une demie charge de blé annone convertie en pain, le tout donné par les consuls.

Se souvenant « des bons et agreables services qu'il a heu tant a sa santé que infirmité » de Françoise Roux, sa femme, « mesmes des travaulx qu'elle a prins, bon negoce et regime en sa maison », il lui lègue : une caisse de bois de pin fermée à clef, quatre linceuls, une paillasse, un traversier, une touaille, deux sacs et une chèvre à lait, le tout à son choix ainsi que tous les meubles, ustensiles, robes, aubergeons et choses de femme qu'elle a. Il lui lègue aussi deux charges de blé annone, 24 livres en argent, à prendre dès son décès. Il lui lègue aussi une pension annuelle de deux charges de blé annone et 12 livres en argent tant qu'elle vivra dont la première paie aura lieu un an après son décès, ainsi que les fruits et usufruits d'un coin de jardin qu'il a à Font Longue confrontant le chemin et jardin des hoirs de Guillaume Jourdan, sans qu'elle ait à payer les tailles et les censes qui seront payées par son héritier. A la mort de sa femme, la pension sera éteinte et lesdits fruits reviendront à son héritage.

Il nomme pour héritier universel Isnard Baridon son fils légitime et de feu Catherine Ripert sa première femme. S'il meurt sans enfant, il lui substitue Louise Baridon sa fille, femme d'Abraham Gruot du lieu de Peypin-d'Aigues (84) et à défaut d'elle ses enfants ou les leurs. Il nomme pour gadiateurs Jean Roux fils d'Etienne et Jacques Bouchard de Cabrières-d'Aigues. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan, Me Joseph Emin, Melchion Valette, Jean Estienne, Jean Pourchier, Claude Tamisier de ce lieu et Rollet Mille écuyer de Saignon (84). [Signé : Jaques Baridon, Gavaudan, Emin, R Mille, Claude Tamisier]

Quittance pour Me Georges Bernard notaire contre Honoré Thurin – f°379

Obligation pour François Vielh contre François Roy et Barthélémy Gouirand – f°380

Obligation pour François Vielh contre Antoine Villamus en principal et Jaume Villamus en pleige – f°381

Quittance pour Me Pons May contre messire Jean Antoine Lantelme, prêtre – f°382

Quittance pour Me Pons May contre Jacques Monier – f°383

Obligation pour Me Pons May contre Pierre Bourgue en principal et Antoine Ange en pleige – f°384

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Roux de Lourmarin en principal et Me Jean Guillaume Sauvecane en pleige – f°385

Le 24/04/1610 a comparu Jean Roux ménager natif de Lourmarin (84) habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand de Manosque (04), absent, une charge et demi de conségal mesure courante, en prêt amiable, reçue précédemment d'où quittance, qu'il promet de rendre à la fin du mois de mai. A comparu Me Jean Guillaume Sauvecane, lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Claude Darbon et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Sauvecane, Jourdan, Darbon]

Le 10/09/1610 ledit Agnel a confessé avoir reçu dudit Me Sauvecane, pleige, le prix de ladite charge de conségal à 12 florins 8 sols la charge d'où quittance et cession de ses droits. [Signé : P Agnel]

Mariage entre Jean Guerin de Cabrières-d'Aigues et Jeanne Orcière dudit lieu – f°386

Le 25/04/1610 contrat de mariage entre Jean Guerin natif de Cabrières-d'Aigues (84) fils de feu Bernard et de vivante Marie Rouet, et Jeanne Orcière fille de Jean et de Claire Jourdan. L'époux est assisté par sa mère et le capitaine Pierre Barbier de Pertuis (84) son oncle ; l'épouse est assistée par ses père et mère. Les époux sont protestants [« se sont promis l'ung l'autre se prandre et espouzer en vray legetime mariage icelluy sollempnizer en la saincte mere l'esglise catollicque en la forme de ceulx de la prethandue religion »].

Le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 600 livres, savoir au jour du mariage 75 livres, semblable somme au 15 août et le reste en paies annuelles de 75 livres la première à partir du 15 août en un an et ainsi de suite. Il sera fait à l'épouse deux robes et deux aubergeons de drap de boutique de la couleur qu'elle voudra pour le jour du mariage ainsi qu'une chaîne d'argent avec son pendant, le tout aux communs dépens des parties. Les habits et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Le père de l'épouse lui expédiera au jour du mariage une caisse de bois blanc avec sa serrure et clef. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 90 livres ; d'elle à lui 45 livres.

Ladite Claire Jourdan a donné à sa fille 25 canes de toile de maison, une brebis et son agneau pour le jour du mariage.

Furent présents Jean Jourdan fils de Guillaume qui a donné 3 livres 4 sols ; David Roux 12 sols ; Jacques Perin 1 sézain ; Jean Roux 1 sézain ; Isaac Bouchard 1 sézain ; Jacques Bouchard 2 sézains ; Pierre Reymond un demi sézain ; Jeanne Bouchard deux canes de toile de maison ; Magdeleine Bret une cane de toile ; Jeanne Jourdan dix pans de toiles, le tout reçu et reconnu.

Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues chez ledit Orcière, en présence de Me Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues et Jacques Roman dudit Cabrières-d'Aigues. [Signé : L Jourdan, Barbier]

[en marge : Il y a reconnaissance de 50 livres le 31/08/1610

Il y a reconnaissance de 57 livres 30 sols et 25 canes de toile le 26/05/1611

Il y a reconnaissance de 25 livres le 12/04/1613

Il y a reconnaissance de 25 livres le 22/08/1613

Il y a quittance générale le 07/10/1615]

Obligation pour Antoine Garcin contre Noël Daumas en principal et Antoine Auman en pleige – f°390

Continuation de sentence arbitrale pour Jean Ricard contre Claude et les hoirs de Pierre Ricard, frères, de Grambois – f°391

Achat d'une horloge pour le capitaine Etienne Pascal contre Sauvaire Barnier horloger de Manosque – f°394

Obligation pour François Velixandre et Jean Menard contre Toussaint Chateminois – f°397

Prix-fait pour le capitaine Etienne Pascal contre Me Martin Philip fontainier de La Tour-d'Aigues – f°398

Cession pour Me Louis Ange contre Michel Barthélémy – f°403

Quittance pour Jean Crespin contre Guillaume Andrieu – f°405

Arrentement pour Me Louis Ange contre Guillaume Andrieu – f°406

Obligation pour Jacques Gras contre Pierre Bourgue et Antoine Ange – f°408

Le 27/04/1610 ont comparu Me Antoine Ange et Pierre Bourgue de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Jacques Gras, de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 45 livres pour l'achat d'un bœuf poil rouge, reçu, qu'ils promettent de payer fin août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Ange, L Jourdan]

Cession pour Me Louis Jourdan contre Bertrand Coussin – f°409

Achat d'ardoise et bois pour le capitaine Etienne Pascal contre Guillen Vitallis de Salon – f°410

Prix-fait pour le capitaine Etienne Pascal contre Me Pierre Lamonier – f°412

Quittance pour Paul Agnel contre le capitaine Etienne Pascal – f°414

Confession de meubles pour Paul Agnel contre Antoine Pourchier – f°415

Achat d'un tonneau pour Marquet Berard contre Christophe Boyer – f°416

Le 30/04/1610 a comparu Christophe Boyer habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Marquet Berard de ce lieu, présent, un tonneau à vin de la contenance de 38 coupes, pléché, pour le prix de 16 livres et demi, somme payée à l'instant d'où quittance, avec faculté pour ledit Berard de garder le tonneau dans ladite cave pendant trois ans sans rien payer cette année puis 12 sols par an pour les deux années suivantes. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Michel Massel. [Signé : Charles Jourdan]

Mariage entre Antoine Rochel et Delphine Daumas d'Esparron – f°417

Le 01/05/1610 contrat de mariage entre Antoine Rochel natif de Grambois (84), fils des feus Guillen et Alayonne Amoureux, et Delphine Daumas fille de feu Pons et de vivante Magdeleine Ferriolle d'Esparron-la-Bâtie (04). L'époux est assisté par Mathieu et Jean Rochel ses frères ; l'épouse est assistée par sa mère et par Isnard Daumas son parâtre.

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. La mère de l'épouse ainsi que son parâtre lui ont donné en augment, la mère 39 livres comprenant 15 livres en déduction des droits paternels, savoir 18 livres le jour du mariage et le reste en paies annuelles de 7 livres à partir de ce jour en un an puis

à la même date les années suivantes ; et Isnard Daumas, parâtre de l'épouse, promet de lui donner 12 livres, 6 livres au mariage et 6 livres à la Saint-Michel. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique, déjà reçus et faits aux communs dépens des parties. Les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez Me Georges Constans, en présence de Jean Honoré Constans et Pascal Laugier de ce lieu. [Signé : JH Constans, Augier]
[en marge : il y a quittance de 12 livres le 03/07/1610]

Prix-fait pour le capitaine Etienne Pascal contre Claude de Nantes et Laurent Pellissier – f°420

Quittance pour Sauvaire Daumas contre Elzias Philip – f°423

Obligation pour Antoine Mallet contre Bastien Trouchaud – f°424

Obligation pour Me Pons May contre Jean Gaillard – f°425

Le 04/05/1610 a comparu Jean Gaillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, absent, douze panaulx de conségal et deux panaulx de blé annone, le tout reçu en prêt, qu'il promet de rendre à la fin du mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et Jean Orcière. [Signé : Ange]
Le 21/08/1610 acte barré, ledit May fait quittance audit Gaillard. [Signé : P May]

Obligation pour Me Pons May contre Pierre Barthélémy – f°426

Prix-fait pour le capitaine Etienne Pascal contre Pierre Menard et Jean Chautra menuisiers – f°426

Procuration pour Antoine Pourchier de La Tour-d'Aigues – f°429

Obligation pour François Pourchier contre François Darbon – f°430

Achat de fruits pour Antoine Laurens contre Honoré Abel – f°431

Obligation pour Antoine Garcin contre Jaume Roman – f°433

Obligation pour Magdeleine Reynaud contre Barthélémy Jourdan – f°433

Prix-fait pour le capitaine Etienne Pascal contre Michel Granier maçon – f°434

Obligation pour Paul Agnel contre François Roux – f°437

Convention pour le capitaine Etienne Pascal contre Me Jean Chabert – f°438

Cession pour Antoine Garcin contre Jean Martin dit Guichon – f°444

Quittance de compensation pour le capitaine François Roux contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°445

Obligation pour Antoine Garcin contre Antoine Auman – f°447

Arrentement pour Me Pons Verne contre Me Pierre Lamonier – f°447

Prix-fait avec cession pour le capitaine Etienne Pascal contre Barthélémy Silve – f°450

Quittance pour Me Pierre Bertrand contre Denis Colomp – f°453

Cession pour Marquet Martin contre Me Pierre Bertrand – f°454

Le 13/05/1610 a comparu Me Pierre Bertrand habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer la somme de 50 livres qu'il doit à Marquet Martin de ce lieu, présent, tant pour argent prêté qu'aliments fournis suivant leur compte arrêté à l'instant, il a cédé audit Martin semblable somme à lui due par Barthélémy Gueidan de ce lieu pour 33 livres pour reste de ce qu'il lui doit tant en principal qu'intérêts et dépens suivant acte chez ce notaire du 18/10/1604, et par Claude Aubion dit Bourgeois pour 11 livres 5 sols pour vente de vin « metadier », et par Jean Brigas pour 4 livres et demi qu'il a été condamné à payer par ordonnance du 29/11/1609, et par Jean Sauvecane fils de François pour le prix de onze émines de conségal qu'il a été condamné à payer le 22/11/1605, et par Jean Roux dit Lambert pour 3 livres suivant cédula du 06/03/1597, et par Jean Reymond dit Pauserit pour 2 livres 17 sols suivant cédula du 15/05/1602, et enfin 6 livres de principal, intérêts et dépens que lui doit Jean Gueidan suivant cédula du 23/10/1604. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Me Jean Archimbaud de ce lieu. [Signé : P Bertrandi, H Darbon]

Quittance pour Antoine Pourret de La Bastidonne contre Catherine Olivier, veuve – f°455

Le 13/05/1610 a comparu Catherine Olivier veuve d'Hugues Boyer de la ville des Baux (13), laquelle a confessé avoir reçu à l'instant d'Antoine Pourret ménager de La Bastidonne (84), présent, la somme de 36 livres pour reste et entier paiement du prix d'un verger qu'il a acquis d'elle suivant acte chez ce notaire le 25/09/1609. Somme reçue suivant le certificat qu'elle a rapporté du capitaine Pierre de Varassy écuyer et viguier pour le roi des Baux, Jean de Retz, Eymon Mauson consuls modernes, scellé et signé par Me Louis Mauson notaire et greffier en date du 10 de ce mois, retiré par ledit Pourret. La somme dudit achat est en déduction de la restitution de la dot de ladite Olivier suivant actes chez feu Me Monfares notaire des Baux, d'où quittance. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Jean Verdot prêtre et curé de La Bastidonne et Gaspard Reboul tailleur de ce lieu. [Signé : Verdot, Gaspard Reboul]

Obligation pour Antoine Garcin contre le capitaine Bernard Roy et Mathurin Gellu – f°457

Le 14/05/1610 ont comparu le capitaine Bernard Roy et Mathurin Gellu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Antoine Garcin marchand habitant en ce lieu, absent, 11 livres 8 sols reçues en prêt qu'ils promettent de rendre au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Melchion Valette de ce lieu. [Signé : B Roy]

Le 24/09/1610 acte barré en présence dudit Garcin qui fait quittance au capitaine Roy pour avoir payé tant de son propre que pour ledit Gellu et a reçu dudit Roy 24 sols pour les dépens. [Signé : A Garcin]

Testament pour Jean Rey de Peypin-d'Aigues – f°458

Le 14/05/1610 testament de Jean Rey, natif de Peypin-d'Aigues, fils de feu David et de vivante Magdeleine Pellegrin, dudit lieu, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église de La Motte-d'Aigues (84) ou dans le cimetière dudit lieu suivant les rites protestants.

Il lègue à François Roy, de Lourmarin (84), son cousin, la somme de 15 livres à payer dans l'an de son décès.

Il lègue à Jean Rey couturier habitant La Tour-d'Aigues, son cousin, 3 livres à payer dans l'an de son décès.

Il nomme pour héritière universelle ladite Magdeleine Pellegrin, sa mère « bien aymée ». Il nomme pour gadiateur Jean Rouet de La Motte-d'Aigues. Acte fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez ladite Pellegrin en présence de Michel Roux, Jacques Cavallier, Mathieu Gouirand, Claude Blain tisserand, Jean Durand maître d'école, Daniel Bouchard et Jean Rouet dudit lieu. [Signé : J Durand, Daniel Bouchard]

Mariage entre Arthur Dormes d'Auxerre et Barthélemie Billard – f°461

Le 15/05/1610 contrat de mariage entre Arthur Dormes maître tailleur de pierres de la ville d'Auxerre (89) fils de feu Jacques et de vivante Eyniès François de ladite ville, et Barthélemie Billard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fille de feu Jean, vivant natif de ladite ville d'Auxerre, et de vivante Magdeleine Darbon de ce lieu. L'épouse est assistée par sa mère et par Balthazar Billard son frère. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits, en déduction desquels sa mère et son frère ont cédé à l'épouse une vigne d'une carterade avec la terre limitrophe de long en long de ladite vigne, terre de sept émines au dextre « et au carré de ladite vigne », en ce lieu quartier de Cailloux confrontant terre restante au couchant, terre de Jean Bouchet, terre des hoirs de Françoise Darbon, vigne de feu Me Jean Coussin et le chemin allant à Beaumont. Ledit Balthazar Billard se réserve le semé pendant sur la terre et les fruits de la vigne seront partagés par moitié entre ledit Balthazar et les mariés pour cette année. Ledit Balthazar Billard donne à sa sœur la moitié de tous les droits qu'il a sur les hoirs de feu Simon Billard vivant d'Auxerre. Il lui donne aussi une bassaque, deux linceuls, une touaille, deux plats, une assiette et une écuelle d'étain, le tout reçu par l'époux d'où quittance. Il donnera aussi à la récolte prochaine deux panaulx de graines de chenevé et trente livres de chenevé.

Fut présent Me Jean Chabert de Manosque (04) qui a donné aux époux cinq panaulx de blé à prendre à la récolte prochaine.

Furent présents Henry Darbon et Me Antoine Vassal « parentz » de ladite Barthélemie qui ont donné 6 livres chacun payable lors de la consommation du mariage.

Fut présente Marguerite Pascal femme de Pierre Maireret, laquelle a donné à l'épouse trois panaulx de conségal, une coupe de vin, une touaille et six livres de chenevé, à payer à la consommation du mariage.

Il sera fait à l'épouse pour le jour du mariage une robe cotte et un aubergeon de drap fin de boutique aux communs dépens des parties. Les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Plantard et de François Blanc, de ce lieu. [Signé : Billard, Anthoine Vassal, H Darbon, A Plantard, Jehan Chabert] [en marge : il y a reconnaissance de dot le 29/11/1611]

Promesse pour le capitaine Etienne Pascal contre Barthélémy Gueidan et Jérôme Ricard – f°467

Le 17/05/1610 ont comparu Barthélémy Gueidan et Jérôme Ricard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont promis au capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence (13), « prisfacteur general de madame la contesse de Sault », « de charrier de la ville de Berre en cedit lieu de La Tour et dans la basse court du chasteau d'illec ou a autres endroitz que ledit cappitaine Pascal advisera, scavoir la quantité de trente lardoize qu'est a Berre presentement appartenante audit cappitaine Pascal pour le pris et somme de la voiture a raison de unze soulz le quintail paiable en travalhans, laquelle ardoize randront en bon estat entiere comme la recepvront et lesquelz prisfacteurs seront tenus en charrier entre icy et le commencement de la moisson la quantité de huit centz quintaulx et le demeurant entre icy et la saint Michel prochain a peine de tous despans et interestz et lequel paiement ledit cappitaine Pascal leur fera moitié en argent licquide et l'autre moitié en grains au rapport des marchantz de Pertuis, laquelle ardoize seront les prisfacteurs tenus la recevoir et randre le tout a compte et s'il se rompoit de ladite ardoize par la faulte et coulpe d'iceulx prisfacteurs seront tenus les parties d'en demeurer a ce que en sera dict par mestre Pierre Lamonier et Jehan

Menard ». Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Jacques Grillard et Michel Barthélémy de ce lieu. [Signé : Pascal, J Grillard, Barthelemy]

Obligation pour Me Pons May contre Salomon Jourdan – f°469

Le 17/05/1610 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, une saumée de blé annone, reçue en prêt, qu'il promet de rendre à la fin de ce mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : P May, M Rodde]

Le 22/10/1610 acte barré en présence dudit May qui fait quittance audit Jourdan. [Signé : P May]

Mègerie pour Me Guillaume Escoffier contre Claude Jourdan – f°470

Le 18/05/1610 a comparu Me Guillaume Escoffier chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Claude Jourdan fils de Claude, présent, une vigne quartier de La Garrigue de trois carterades environ confrontant vigne de Mathieu Hupais, d'Antoine Courenc ; ainsi que la terre limitrophe et, en plus, le jardin de La Font confrontant jardin d'Antoine Canard et le chemin. Le tout pour cinq ans et cinq prises de fruits à partir de ce jour. Ledit Jourdan devra faire toutes les factures. Dans la mègerie se trouve une tine de pierre et des tonneaux pour y mettre la part du vin dudit Jourdan pour lesquels il n'aura rien à payer. Une fois le vin dans la cuve, il sera partagé à parts égales. Chacun fournira la moitié des grains du jardin et la moitié des semences de la terre. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Jean Jouvent de ce lieu. [Signé : Guilleme Escouffier, N Olivier]

Obligation pour Antoine Garcin contre Pierre Roman – f°471

Promesse pour le capitaine Etienne Pascal contre Georges Royere de Beaumont – f°472

Prix-fait pour le capitaine Etienne Pascal contre Me Pierre Lamonier – f°473

Quittance pour Me Pons May contre Georges Constans – f°476

Quittance pour Me Pons May contre demoiselle Delphine Devoulx – f°477

Obligation pour Antoine Garcin contre Pierre Bourgue – f°478

Arrentement et obligation pour Jean Martin fils de Pierre contre Christophe Escoffier – f°478

Le 22/05/1610 a comparu Jean Martin fils de Pierre, ménager de lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a sous-arrenté à Christophe Escoffier de ce lieu, présent, une terre d'environ une saumée et demi aux Crottes des Bartrans sur une partie de laquelle ledit Escoffier a semé du conségal, et ce pour deux ans et pour une rente annuelle de cinq panaulx de conségal mesure courante. La première paie aura lieu à la Sainte Magdeleine prochaine et l'autre à la même date l'année d'après. Ledit Escoffier confesse devoir audit Martin une saumée sept panaulx de conségal que ce dernier a fourni tant pour semer à ladite terre qu'en prêt amiable et qu'il promet de rendre avec la rente de cette année soit au total pour cette année deux charges deux panaulx de conségal à la Sainte Magdeleine. Ledit Escoffier hypothèque les semés. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Charles Jourdan. [Signé : J Martin, L Jourdan, Charles Jourdan]

Obligation pour Antoine Garcin contre le capitaine Bernard Roy – f°480

Le 22/05/1610 a comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Garcin marchand de ce lieu, absent, la somme de 19 livres 4 sols, reçue

en prêt, qu'il promet de rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : B Roy]

Le 18/10/1610 acte barré en présence dudit Garcin qui confesse « estre comptant » dudit Roy. Fait en ce lieu en présence de Claude Jourdan et Mathurin Gellu de ce lieu. [Signé : A Garcin]

Quittance pour Antoine Villamus contre François Velixandre – f°481

Obligation pour Antoine Mallet contre Antoine Villamus – f°482

Achat de fruits pour Benoît Abel contre Claudette Jacquet – f°482

Le 24/05/1610 a comparu Claudette Jacquet femme de Raymond Plantard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, autorisée « par autorité judiciaire attendu la pouverreté et decadance de sondict mary », laquelle pour payer la somme de 90 livres qu'elle doit à Me Benoît Abel maréchal à forge de ce lieu, présent, en prêt amiable tant en grains qu'en argent suivant leur compte arrêté présentement, elle a cédé audit Abel les fruits pendant des pièces suivantes sur lesquelles elle a été colloquée pour sa dot et assurance : un verger quartier du Deveucet avec la vigne limitrophe en deux endroits confrontant verger de Pierre Mairtet, de Me Pascal Sicard ; un coin de vigne et terre au Petit Cailloux avec la rente du pré limitrophe confrontant vigne et pré de Jacques Gueidan ; les fruits d'un chenevier à Badarreau confrontant chenevier de Gaspard Reboul, le chemin ; les fruits et rente de trois saumées de terre à La Bouisse confrontant vigne de Jaumet Gouirand, d'Antoine Rougier. Le tout pour une année durant laquelle ledit Abel devra payer les tailles desdits biens. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : Jehan Louis Le Long, H Darbon]

Le 28/05/1611 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu en présence de Laurent Vian fils de Nicolas et Jean Chabert. [Signé : Jehan Chabert]

Obligation pour Jacques Gueidan contre Michel Massel – f°484

Le 24/05/1610 a comparu Michel Massel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan de ce lieu, présent, la somme de 30 livres pour l'achat de « fruitaige » qu'il a quartier de Badarreau en trois endroits actuellement pendant, se réservant « le fruitaige d'ung longuier les prunes imperialles » et qu'il promet de payer moitié au mois de juin et moitié fin août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Jean Reynaud. [Signé : Jaques Gaydan, L Jourdan]

Le 05/07/1610 acte barré en présence dudit Gueidan qui a fait quittance audit Massel. Fait en ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Obligation pour Antoine Garcin contre Claude Jourdan – f°485

Le 24/05/1610 a comparu Claude Jourdan, hôte de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Garcin de ce lieu, présent, la somme de 10 livres 16 sols pour achat de blé, reçu, qu'il promet de payer au 15 août. Fut présent Me Louis Jourdan son fils qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Le 09/09/1610 acte barré en présence dudit Garcin qui fait quittance audit Jourdan. [Signé : A Garcin]

Obligation pour Laurent Gaudemar contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°486

Obligation pour Me Pons May contre David Bret – f°487

Obligation pour Me Pons May contre Pierre Bret – f°488

Obligation pour demoiselle Anne Sauvecane contre Michel Massel – f°488

Prorogation de compromis entre Michel Felissian et Georges Thurin – f°489

Obligation pour Me Pons May contre Antoine Peiron – f°490

Obligation pour Me Pons May contre Benoît Abel – f°491

Le 27/05/1610 a comparu Benoît Abel, maréchal à forge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, absent, deux charges et demi de blé annone et une charge de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt, qu'il promet de rendre au 30 juin. Fait et publié en ce lieu.

Le 18/11/1610 acte barré en présence dudit May qui confesse avoir été payé par ledit Abel d'où quittance. [Signé : P May]

Obligation pour Antoine Garcin contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°492

Achat pour Esprit Rougier contre Me Antoine Ange – f°493

Convention pour Jacques Gondon contre messire Pierre Balleguier prêtre – f°495

Obligation pour Antoine Garcin contre Michel Chivalier – f°498

Le 28/05/1610 a comparu Michel Chivalier boulanger habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, marchand de ce lieu, présent, la somme de 10 livres 16 sols, en prêt, payé à Jean Chainé pour reste du prix de l'achat d'une vigne suivant acte chez ce notaire en novembre 1609 d'où quittance. En paiement de laquelle somme ledit Chivalier a cédé semblable somme à prendre de Mathurin Gellu habitant en ce lieu qu'il lui doit suivant acte chez ce notaire en 1609. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : A Garcin, Charles Jourdan]

Le 16/10/1611 acte barré en présence dudit Garcin suivant la quittance et compte-final reçu chez ce notaire, d'où quittance. [Signé : A Garcin]

Obligation pour Paul Agnel contre Roman Ricard – f°499

Obligation pour Paul Agnel contre François Roy de Lourmarin – f°499

Mariage entre Antoine Escoffier et Espérite Mayenc – f°501

Le 31/05/1610 contrat de mariage entre Antoine Escoffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Pierre et Françoise Barrabel vivants de ce lieu, et Espérite Mayenc fille des feus Michel et Jeanne Ayer vivants de ce lieu. L'épouse est assistée par Jean Mayenc son frère.

Le frère de l'épouse lui assigne en augment de dot d'une part, une maison qu'il possède aux Faubourgs de ce lieu confrontant maison de Toussaint Chateminois, la rue publique allant à Pertuis, jardin sive cazal de Claude Silve ; ainsi qu'une terre de deux saumées et demi en ce lieu quartier de Grand Vallon confrontant terre de Jean Reynaud, terre d'Antoine son frère. De plus, il promet de payer à sa sœur d'ici la Saint-Michel la somme de 15 livres.

Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique en cadis avec une paire de bas et une paire de souliers pour le jour du mariage aux dépens du frère de l'épouse ainsi que « les autres fournitures que conviendra et sera besoing aux nopces ». Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Ledit Jean Mayenc cède à sa sœur la somme de 300 florins et une caisse et globalement tout ce qui lui est dû sur les droits de ladite feu Jeanne Ayere sa mère, à prendre sur l'héritage de feu [blanc dans l'acte] Ayer son aïeul le tout suivant le contrat de mariage de ladite Ayer et dudit feu Michel Mayenc, leurs parents, reçu par main publique à Sainte-Croix (04). Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres.

Fut présente Jeanne Fillade, marâtre de l'épouse, laquelle a donné 6 livres payable à son décès, ainsi que deux chemises données à l'instant d'où quittance.

Furent présentes Phelipe Fillole, Gabrielle Macare, Anne Barrabel et Jeanne Daumas qui promettent chacune de donner aux époux quatre livres de chenevé à la récolte prochaine.

Fut présente Catherine Escoffier qui a donné une chemise.

Acte fait et publié en ce lieu, chez ladite Fillade, en présence de Claude Tamisier et de François Panet de ce lieu. [Signé : Escoffier, Claude Tamisier]

[En marge : il y a reconnaissance de 15 livres le 09/10/1610]

Mariage entre Martin Ricard de Grambois et Anne Grégoire – f°505

Le 31/05/1610 contrat de mariage entre Martin Ricard natif de Grambois (84), fils de Claude et de feu Catherine Pardigon, et Anne Grégoire, veuve de feu Jourdan Colomp, fille de feu Maurice et de vivante Marguerite Laugier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues. L'épouse est assistée et autorisée par sa mère et par Toussaint Grégoire son frère.

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits comprenant les 30 livres d'augment qu'elle a eu de son premier mari dans son contrat de mariage reçu chez ce notaire.

La mère de l'épouse a donné à sa fille 30 livres à prendre à son décès ainsi que deux linceuls et une bassaque de toile de maison reçus à l'instant d'où quittance.

Fut présent ledit Toussaint Grégoire, frère de l'épouse, qui promet de lui payer 18 livres, dont 6 payées à l'instant et 12 qu'il promet de payer d'ici le 8 juin.

Furent présents Philippe et Jean Pierre Silvestre, frères, cousins de l'épouse, qui promettent de lui payer 6 livres au 8 juin. Ils promettent aussi de lui donner un pourceau valant 3 livres.

Fut présent Jean Laugier qui promet de payer 6 livres au même jour.

Furent présents Joseph et Pierre Laugier, frères, qui promettent de lui donner un « prenau » [lecture incertaine] de conségal dans huit jours.

Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de cadis de la couleur qu'elle choisira pour le jour du mariage aux communs dépens des parties. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison de Vincent May où habite ladite Laugier mère de l'épouse, en présence d'Hugues Gellus de Grambois et Jean Garcin marchand de ce lieu. [Signé : J Garcin]

[en marge : Il y a reconnaissance de 18 livres payées par Toussaint Grégoire chez ce notaire le 27/12/1610]

Quittance et reconnaissance de dot pour Louise Grégoire, Jean Laugier et Philippe Silvestre contre Jean Olivier – f°510

Le 31/05/1610 a comparu Jean Olivier époux de Louise Grégoire, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu précédemment de Jean Laugier et Philippe Silvestre, de ce lieu, présents, la somme de 12 livres, à savoir 6 livres chacun, qu'ils avaient promis à l'épouse à son mariage reçu chez ce notaire le 20/09/1610, d'où quittance et reconnaissance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Garcin marchand et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : A Garcin]

Obligation pour Denis Daumas et Antoine Gabriel contre Michel Felissian et Jean Darbon fils d'Etienne – f°511

Le 31/05/1610 ont comparu Michel Felissian et Jean Darbon fils d'Etienne, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Denis Daumas et Antoine Gabriel, de ce lieu, présents, la somme de 47 livres 6 sols pour l'achat de 43 coupes de vin qui se trouvent dans un tonneau appartenant à Jaume Meysonnier. Ils promettent de payer cette somme au 15 août, chacun par moitié. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Barthélémy Icard de ce lieu.

Le 25/04/1611 acte barré en présence des parties qui se font quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Reynaud et François Velixandre.

Achat pour Jean Daumas contre Charles Gras – f°512

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Michel Chivalier boulanger – f°515

Le 02/06/1610 a comparu Michel Chivalier boulanger de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan de ce lieu, présent, la somme de 23 livres pour reste du prix de l'achat de 38 coupes de vin qui se trouvent dans un tonneau dudit Gavaudan, dans sa cave en ce lieu et le premier en y entrant du côté gauche. Le prix est fixé à 20 sols la coupe. Il promet de payer au 15 août avec hypothèque de deux pourceaux poil noir. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Bernard Roy et de Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Gavaudan, B Roy]

Le 20/10/1610 acte barré suivant acte reçu ce jour chez ce notaire.

Promesse pour le capitaine Etienne Pascal contre Guillaume Bœuf, vitrier – f°516

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Thomas Sac, serrurier – f°517

Sentence arbitrale entre Claude Ginies de La Bastidonne et Laurent Reymond – f°519

Le 02/06/1610 concernant le conflit entre Claude Ginies ménager de La Bastidonne (84) demandeur en requête pour paiement de la somme de 120 livres de principal, deux charges de blé annone, avec les intérêts conformément à l'acte d'association passé entre les parties devant feu Me Georges Vian notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues du 28/11/1593, pour qu'il en fasse compensation sur le reste de la dot constituée par ledit Ginies à Françoise Ginies femme de Laurent Reymond de ce lieu ; et ledit Reymond défendeur et « incidemant » demandeur tant pour le paiement de la dot, des intérêts qu'autres choses désignées dans sa parcelle tant en son propre que comme ayant « subcedé » à Espérite Pinchinade sa mère.

Vu la requête devant les officiers de ce lieu du 05/12/1609, l'acte de mariage entre ledit Reymond et ladite Ginies reçu chez Me Vian le 28/11/1593 portant constitution de la dot faite par ledit Ginies à sa fille de la somme de 400 florins réduite en 240 livres, l'acte d'association passé entre ledit Ginies et ledit Reymond le même jour dans lequel ledit Reymond a promis de mettre au comble de ladite société d'une part 240 livres et d'autre part quatre charges de blé annone « et où ne les pourroit mettre paieroit de trois partz deux des fruitz annuellement audit Ginieis et a la fin ledit Ginieis recepvoit deux centz florins et deux charges bled » avec dans cet acte une pension annuelle pour six ans à ladite Pinchinade d'une charge de blé chacun, six coupes de vin et de quoi se chauffer. Vu aussi l'acte d'obligation fait par ledit Ginies en faveur de ladite Pinchinade de 10 écus « en pinatelles » valant 3 écus 10 sols reçu par Me Vian notaire le 26/02/1593 ; la reconnaissance passée par ledit Reymond en faveur de sa femme de 118 livres 4 sols, somme reçue dudit Ginies à bon compte de la dot, acte reçu par Me Bernard notaire le 21/09/1609. Vu aussi les demandes des parties et leurs prétentions ; les paiements faits par ledit Ginies à messire Jean Antoine Lantelme sacristain et Georges Constans de ce lieu pour les dettes dudit Ginies ; les rapports des denrées faits par les députés de la ville de Pertuis (84). Après avoir interrogé des personnes de La Bastidonne et La Tour-d'Aigues sur cette affaire, les arbitres ont pris leur décision suivant le pouvoir qu'il leur a été donné par acte de compromis passé chez ce notaire le 19/04/1610 avec avis du sieur avocat de Fabrègues, pris pour tiers, Me Antoine Ange faisant « droict aux frins et conclusions des parties ».

Les arbitres jugent que ledit Reymond est condamné à payer audit Ginies les 200 florins et les deux charges de blé de la société avec les intérêts et prix du blé, au denier seize depuis le terme échu.

Ledit Ginies est condamné à payer audit Reymond comme ayant droit et cause de ladite Pinchinade sa mère, six charges de blé annone, 36 coupes de vin et la part pour se chauffer, le tout suivant

l'acte de société ainsi que 9 livres et demi de l'obligation de 10 écus en pinatelles somme réduite à 25 livres pour sa part payée à messire Lantelme et Georges Constans. Ledit Ginies est aussi condamné à payer audit Reymond comme mari de ladite Ginies la somme de 202 florins pour reste des 400 de la dot constituée à l'épouse.

Après déductions et calculs, ledit Ginies doit encore audit Reymond la somme de 217 florins qu'il devra remettre sur un fonds solvable pour l'assurance de sa fille à hauteur de 202 florins ; et les 15 florins restant pour tout reste d'intérêts à payer d'ici le 15 août.

[Signé : Gavaudan, Sauvecane, Ange]

[Note : les arbitres sont donc Claude Gavaudan, le notaire Louis Sauvecane, et Antoine Ange pris en tiers]

Convention pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Me Claude Bonnet docteur en médecine – f°524

Obligation pour Antoine Garcin contre Jean et Michel Meyran, frères – f°526

Cession pour François Velixandre contre Bertrand Coussin – f°527

Lods et investiture pour Jean Daumas contre le monastère Saint-Ruf-lès-Valence, prieuré de La Tour-d'Aigues – f°528

Arrentement de la terre, place et seigneurie de Château-Renard pour le capitaine Etienne Pascal de la ville d'Aix-en-Provence contre Michel Gilles de la cité d'Avignon et Balthzar Reguier – f°530

Achat de fruits d'un pré pour Jean Girard le Majeur contre Batronne Roux – f°535

Le 05/06/1610 a comparu Batronne Roux, veuve, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a vendu les fruits d'une partie de pré en ce lieu quartier de Bédarrides, à prendre de long en long derrière le chemin de Badarreau, confrontant l'autre partie, fossé entre deux, à Jean Girard Le Majeur de Pertuis (84), présent, et ce dès ce jour jusqu'à Notre-Dame de février prochain pour le prix de 33 livres payable au 15 août. Ledit Girard ne pourra pas prendre « le fois tallif ». Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et d'Henry Darbon de ce lieu. [Signé : Darbon, H Darbon]

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Me Martin Phelip – f°537

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Jean Meysonnier – f°537

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Michel Gravier – f°538

Obligation pour Antoine Garcin contre Pierre Le Long – f°539

Quittance pour Jean Garcin contre Garcine de La Tour – f°540

Quittance pour Antoine Peyron contre la communauté de La Tour-d'Aigues et Me Pons May trésorier – f°541

Prix-fait pour le capitaine Etienne Pascal contre Barthélémy Gueidan et Jérôme Ricard – f°542

Le 11/06/1610 ont comparu Barthélémy Gueidan et Jérôme Ricard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels promettent de « charrier toute la sable que sera besoing et necessere pour les bastimentz

que le capitaine Estienne Pascal de la ville d'Aix, present, a baillé a prisfait de la volliere, pavilions, gallerie et la muraille du parterre au chasteau segnorial d'illec, ce qu'ils feront a suffizance pendant que les massons travailleront en telle sorte qu'ilz ne y fassent aulcung manquemant et icelle sable randront sur la place moiennant cinq soulz pour cane du bastiment en carré, de l'espoiseur de deux pans, lequel paiement lesditz prisfaiteurs prendront la moitié en grains au rapport de Pertuis et l'autre moitié en argent monoye, ce que ledit Pascal leur fera en travailhantz. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynier de Beaumont-de-Pertuis (84) et Gaspard Reboul couturier de ce lieu. [Signé : Pascal, Gaspard Reboul]

Quittance pour Michel Rodde et Vincent May contre Antoine Pourchier – f°543

Le 11/06/1610 a comparu Marie Estienne femme et procuratrice d'Antoine Pourchier, hôte de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de Michel Rodde et Vincent May, de ce lieu, ledit Rodde présent, la somme de 12 livres 4 sols en principal et 5 sols de « commandement » [incertain] à laquelle ils ont été condamnés envers ledit Pourchier par sentence du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) cette année, somme reçue du propre dudit Rodde. De plus elle confesse avoir été payé des 9 livres 12 sols pour les dépenses, taxées par ladite sentence, payées par ledit May de son propre à Me Louis Ange au nom dudit Pourchier. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et Jacques Olivier couturier de ce lieu. [Signé : M Rodde, J Garcin]

Obligation pour Thomas Clappier contre Jean Pourret fils d'Isnard – f°544

Obligation avec insolutondation pour Pierre Roman contre Jean Roman fils de François – f°545

Obligation pour Jean Rey couturier contre Pierre Beymond – f°548

Déclaratoin et département de droits pour Marguerite Furet femme de Jean Olivier de Peypin-d'Aigues contre Mathieu Furet – f°549

Accord et obligation pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre Marguerite Furet et Jean Olivier – f°551

Obligation pour Balthazar Ferrier contre François Darbon fils d'Etienne – f°555

Obligation pour Guillaume Garnaud contre Jean Roux en principal et Jean Guillaume Sauvecane en pleige – f°556

Le 15/06/1610 a comparu Jean Roux ménager de Lourmarin (84), lequel a confessé devoir à Guillaume Garnaud de Pertuis (84), absent, la somme de 24 livres pour le prix de deux charges de conségal et une charge de blé annone, le tout reçu en prêt, qu'il promet de payer au 15 août. Fut présent Me Jean Guillaume Sauvecane de La Tour-d'Aigues, lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Estienne. [Signé : Sauvecane]
[en marge : Il y a quittance portant cession contre ledit Roux chez Me Raymond Olivier le 08/11/1610]

Quittance pour Georges Thurin contre Jean Roux fils d'Elzias – f°557

Obligation pour Antoine Garcin contre Claude Ravel – f°558

Obligation pour Antoine Garcin contre Antoine Villamus – f°559

Quittance pour Jehannon Durand contre André Silvestre – f°560

Mariage entre Jean Voltaire de La Tour-d'Aigues et Andrievie Lantelme de ce lieu – f°561

Le 19/06/1610 contrat de mariage entre Jean Voltaire natif de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Jacques et Anne Rochel de ce lieu, et Andrievie Lantelme fille de Me Guillaume et de feu Louise Queyrel de ce lieu. L'épouse est assistée par son père.

Le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 180 livres, soit 60 écus, pour tous ses droits paternels et maternels. Il paiera en paies annuelles de 15 livres, la première le 15 août et ainsi de suite au même jour chaque année. Ledit Guillaume Lantelme se réserve la jouissance sa vie durant de la part des droits maternels de l'épouse et à sa mort, les paiements reprendront alors.

Fut présent messire Jean Antoine Lantelme prêtre et sacristain en l'église de ce lieu, oncle paternel de l'épouse, lequel a donné à sa nièce 60 livres, 15 livres à l'instant d'où quittance et reconnaissance de l'époux, et les 45 livres restantes en trois paies égales, la première de ce jour en un an et ainsi de suite au même jour. Il sera fait à l'épouse deux robes cottes et un aubergeon de drap de boutique cadis de Languedoc, et ledit aubergeon en drap fin aux communs dépens des parties, lesquels vêtements ont déjà été faits et reçus par l'épouse. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant.

Fut présente Jeanne Queyrel, tante de l'épouse, qui a promis de donner dix livres de chenevé à la récolte prochaine.

Fut présent Me Isnard Lantelme qui a promis de donner à l'épouse dix livres de chenevé et une cane de « postrun pibouille »

Fut présent Joseph Emin bourgeois de lieu qui a donné à l'épouse trois coupes de vin, reçues d'où quittance.

Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Acte fait et publié en ce lieu, chez ledit Guillaume Lantelme, en présence de Jean Sicard et Bastien Perbenc de ce lieu. [Signé : Lanteme, Sicard, Lantelme, Emin]

Obligation pour Antoine Garcin contre Honoré Gaultier – f°566

Obligation pour Antoine Garcin contre Blaise Durand – f°566

Cession avec quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Jean Meysonnier – f°567

Quittance pour Me André Jehan notaire, Me Louis Aubette et Me Antoine Ange contre Etienne Darbon et Jacques Monier – f°572

Mariage entre Charles Martin de Redortiers et Melchionne Turcan d'Esparron-la-Bâtie – f°573

Le 24/06/1610 contrat de mariage entre Charles Martin natif de Redortiers (04) fils des feus Siméon et Françoise Combillon, et Melchionne Turquan fille des feus Antoine et Jaumette Sarlin du lieu d'Esparron-la-Bâtie (04).

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits, en déduction desquels l'époux a confessé avoir reçu de l'épouse la somme de 27 livres tant en argent qu'en ustensiles de maison, d'où reconnaissance. L'époux devra faire faire à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de maison teint pour le jour du mariage. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez Allezine Peirolle en présence de Jean Brigas et Martin Monier broquier de ce lieu. [Signé : J Brigas]

Obligation pour Antoine Garcin contre François Roman – f°576

Obligation pour Antoine Garcin contre noble Jean Louis Roy – f°577

Compte-final et obligation pour Paul Agnel contre David Marque – f°578

Obligation pour Antoine Garcin contre Jean Richard – f°580

Obligation pour Antoine Garcin contre Gaspard Rougon – f°581

Le 28/06/1610 a comparu Gaspard Rougon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Garcin marchand de ce lieu, absent, la somme de 7 livres 16 sols pour un achat de grains, reçus, qu'il promet de rendre à la Sainte Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : L Jourdan]

Le 10/09/1610 acte barré en présence dudit Garcin qui fait quittance audit Rougon. [Signé : A Garcin]

Obligation pour Antoine Garcin contre Mathurin Gellu de Grambois – f°582

Rétention pour Jean Roman fils de François contre Me Louis Jourdan – f°583

Obligation avec cession pour Me Louis Ange contre Pierre Perin – f°585

Obligation pour Paul Agnel contre Laurent Vian fils de Jacques – f°587

Obligation avec cession pour Paul Agnel contre Honoré Deidier – f°589

Association pour Philippe Esteve contre Barthélémy Gueidan et Jérôme Ricard – f°590

Le 02/07/1610 ont comparu Barthélémy Gueidan et Jérôme Ricard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels se sont associés à Philippe Esteve, présent, pour le prix-fait du charriage du sable qu'ils ont passé avec le capitaine Etienne Pascal, acte reçu chez ce notaire en juin. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Me Louis Ange de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Reconnaissance de dot pour Delphine Daumas contre Antoine Rochel – f°591

Le 03/07/1610 a comparu Antoine Rochel, comme mari de Delphine Daumas, habitants de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé audit nom avoir reçu de Magdeleine Ferriolle sa belle-mère et d'Isnard Daumas son parâtre, absents, la somme de 12 livres, soit 6 livres chacun, en déduction des droits de sa femme suivant leur contrat de mariage chez ce notaire du 01/05/1610 d'où quittance et reconnaissance en particulier sur neuf bêtes à laine qu'il possède sous la garde de Jean Gaillard. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : Vian]

Accord et relèvement portant reconnaissance en faveur d'Anne Maximin contre François Maximin son frère et Gaspard Laidet – f°592

Le 03/07/1610 ont comparu Gaspard Laidet, mari d'Anne Maximin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues et François Maximin son beau-frère, du lieu de Pierrevert (04), lesquels ont fait leurs comptes pour la somme de 30 écus, soit 90 livres, que ledit François a donné en augment de dot à ladite Anne sa sœur dans son contrat de mariage avec ledit Laidet, reçu chez ce notaire le 24/06/1608 et il en ressort que ledit Laidet a reçu, en plusieurs, 13 écus 56 sols, somme reconnue au profit de sa femme absente. Pour les 16 écus 4 sols restants, ledit François a promis de les payer à Me Elzias Philippe fontainier de ce lieu en déduction d'une plus grande somme que ladite Anne lui doit pour le prix d'une vigne suivant acte reçu chez ce notaire en 1609 et ce, d'ici le 15 août. En

échange, l'épouse se départ de la réclamation faite et des exécutions sur les biens dudit François et décharge Pierre Beymon, Michel Bret et Claude Ravel, séquestres. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Me Claude Gavaudan de ce lieu. [Signé : Gavaudan]

[En marge : il y a quittance de l'entier paiement chez ce notaire le 03/10/1611]

Arrentement pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Nicolas Olivier – f°595

Le 08/07/1610 ont comparu Me Claude Darbon et Claude Ferrier, consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont arrenté à Nicolas Olivier de ce lieu, présent, le droit de tasque sive septain des grains appartenant à la communauté sur les terres d'Honoré Chansaut et des hoirs d'Antoine Roman pour cette année et saison pour le prix de cinq charges de blé annone et cinq panaulx de conségal, mesure courante, suivant le prix délivré audit Olivier dimanche dernier sur la place de ce lieu comme le plus offrant. Il devra payer au fermier des cosses seigneuriales les cosses que la communauté doit cette année au 15 août et en rapporter quittance et ce sera en déduction de l'arrentement qui sera à payer aussi au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : Darbon, Ferrier, N Olivier]

Sous-arrentement pour Jacques Gueidan contre Pierre Long – f°596

Le 08/07/1610 a comparu Jacques Gueidan marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme fermier seigneurial de La Motte-d'Aigues (84), a sous-arrenté à Pierre Long de La Motte-d'Aigues, présent, le droit de tasque du chenevé, tant mâle que femelle, que l'on prend annuellement audit lieu suivant la transaction dudit lieu et ce pour quatre ans à partir de ce jour pour une rente annuelle d'un quintal et demi de chenevé à savoir 80 livres femelle 70 livres mâles, payable au 15 septembre à partir de cette année. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et de Melchion Valette cordonnier de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, L Jourdan]

Procuracion pour le capitaine Jean Grillard – f°598

Cession et obligation pour Jacques Gondon contre Antoine Garcin – f°600

Sous-arrentement pour le capitaine Jean Antoine Plunier contre Me Louis Jourdan – f°602

Cession pour Paul Agnel contre le capitaine Etienne Pascal – f°604

Quittance pour Paul Agnel contre le capitaine Etienne Pascal – f°605

Quittance pour Benoît Abel contre Paul Agnel – f°607

Le 14/07/1610 a comparu Paul Agnel bourgeois de Manosque (04), cessionnaire d'André Manuel de Pertuis (84) suivant acte reçu par Me Jean Gilly notaire de Pertuis, lequel audit nom a confessé avoir reçu de Benoît Abel, maréchal à forge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 111 livres suivant la cession, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Massel et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : P Agnel]

Cession pour Etienne Barbarny marchand contre le capitaine Etienne Pascal – f°608

Convention pour le capitaine Etienne Pascal contre François Gillos – f°610

Quittance de compensation pour la communauté de La Motte-d'Aigues avec reconnaissance pour Jeanne Michellan contre Me Louis Jourdan cessionnaire d'Antoine de Crose et Louis Roux – f°612

Le 16/07/1610 a comparu Me Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues, cessionnaire de Me Antoine de Crose ministre de la vallée d'Aigues suivant acte reçu par Me Antoine Olivier notaire de Pertuis (84) le 03/04/1610 pour la somme de 61 livres et demi, et aussi cessionnaire de Louis Roux en qualité de mari de Jeanne Michellan, fille et héritière de feu Vinson Michellan de Cabrières-d'Aigues (84), suivant acte reçu par Me Charles Augier notaire dudit Cabrières-d'Aigues le 19/05/1610 pour la somme de 39 livres, lequel a confessé avoir reçu de la communauté du lieu de La Motte-d'Aigues (84), présents Etienne Gouirand et Barthélémy Long, consuls modernes dudit lieu, la somme de 33 écus et demi faisant 100 livres 10 sols, laquelle a été compensée sur une plus grande somme que ledit Jourdan comme trésorier de La Motte-d'Aigues doit pour les impositions qu'il a entre ses mains de la présente année et que les consuls promettent de allouer à la réduction de ses comptes. D'où quittance réciproque et promesse de faire reconnaître audit Louis Roux la somme de sa femme dans un mois. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Archimbaud et Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13). [Signé : L. Jourdan, Archimbaud, JP Cossin]

Quittance pour Antoine Pourchier contre la communauté d'Ansouis – f°614

Achat pour Esprit Rougier contre Pierre Barthélémy fils de feu Henry de La Tour-d'Aigues – f°616

Mariage entre Michel Meyran et Sibille Richier – f°618

Le 18/07/1610 contrat de mariage entre Michel Meyran natif de La Tour-d'Aigues, fils de feu Poncet et de vivante Hugonne Barthélémy, et Sibille Richier fille des feus Esprit et Phelipe Arlaud, de ce lieu.

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de maison aux dépens de l'époux ; les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres.

La mère de l'époux a donné à son fils en déduction de sa part héréditaire une maison qu'elle a en ce lieu, rue du Portail Romieu, d'haut en bas, qui était à François Olivier, confrontant maison de César Vian, maison des hoirs d'Anne Pellade et la rue publique ; ainsi qu'une vigne d'une demie carterade quartier du Plan confrontant vigne de Me Pons May, vigne de Catherine Silve, le chemin d'Ansouis et vigne de Jacques Silvy tisserand.

Fut présent Jaume Roux qui a donné à l'épouse 12 sols.

Fut présente demoiselle Anne Sauvecane qui a donné une coupe de vin et un panau de blé, le tout reçu d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez feu Jaume Sumien en présence d'Isnard Brun et Jean Martin fils de Pierre de ce lieu. [Signé : Martin]

Rémission de l'état de tablier pour messire Jean Balleguier vice-prieur contre Isabeau Peyrolle, veuve – f°622

Cessions réciproques avec obligation pour Paul Agnel contre le capitaine Etienne Pascal et Philippe Esteve – f°623

Compromis entre Me Claude Darbon et Jean Philibert – f°626

Quittance pour Guillaume Arnaud contre Siméon Comte et Antoine Pourchier – f°628

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Guillaume Arnaud – f°628

Compromis entre Me Jean Chantra et Me Pierre Menard – f°630

Obligation avec cession pour Me Jean Meysonnier maçon contre Jean Derbe de Rognes – f°632

Rapport d'arbitrage pour Jean Chantra contre Pierre Menard – f°634

Convention passée entre le capitaine Etienne Pascal et Jean Rey de La Bastidonne – f°636

Déclaration pour Marguerite Darbon femme de Denis Rougier contre Etienne et Jean Darbon, frères – f°640

Le 28/07/1610 étant donné qu'un procès a été intenté devant le lieutenant général aux soumissions au siège d'Aix-en-Provence (13) entre Marguerite Darbon femme de Denis Rougier, du lieu de Volx (04), demandeuse en requête de quittance de la somme de 18 écus faite par feu Antoine Darbon de La Tour-d'Aigues, contre Etienne et Jean Darbon, frères, cohéritiers dudit feu Darbon et dont le jugement a été prononcé le 23/06/1610 dans lequel il a été dit que lesdits Darbon doivent venir répondre et montrer ladite quittance dans cinq jours.

S'est présenté Etienne Darbon, tant pour lui que pour son frère lequel a fait voir ladite quittance à des gens qui ont reconnu qu'elle a été écrite et signée par ledit feu Darbon en date du 06/02/1561. Par rapport à ceci, a comparu ledit Etienne Darbon, tant pour lui que pour son frère, qui devra ratifier l'acte dans un mois, lequel a déclaré auxdits mariés, César Rougier leur fils présent, que « laditte quittance de dix huit escus [est] bonne et vallable et qu'elle soict diffalquer sur le debet demandé par lesdits coheretiers ou autres qu'il appartiendra ». Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan cordonnier et Laurent Vian fils de feu Nicolas de ce lieu. [Signé : Cesar Rojier, L Vian, Charles Jourdan]

Le 02/08/1610 a comparu ledit Jean Darbon qui informé de cet acte l'a approuvé et ratifié. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Jean Reynaud de ce lieu.

Obligation et convention pour le capitaine Etienne Pascal contre Laurent Bonnaud de Mirabeau et Honoré Guion de Meyrargues – f°642

Promesse pour le capitaine Etienne Pascal contre Laurent Bonnaud et Honoré Guion – f°646

Arrentement pour Jeanne Chainé contre Roman Lourd – f°648

Mègerie pour Antoine Pourchier contre Honoré Eyriès – f°649

Continuation de prix-fait pour le capitaine Etienne Pascal contre Me Raymond Berard – f°651

Obligation pour Jean Reynaud contre le capitaine Etienne Pascal – f°654

Achat pour Me Balthazar Billard contre Me Jean Meolhon – f°655

Cession pur Jaumet Germain contre Barthélémy Gueidan – f°657

Prix-fait pour le capitaine Etienne Pascal contre Raymond Berard – f°659

Compromis pour Jaumet Barthélémy et Barthélémy Jourdan – f°662

Mariage entre Esprit Sauvan et Anne Pichot de La Tour-d'Aigues – f°664

Le 01/08/1610 contrat de mariage entre Esprit Sauvan maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de Jean et de Marie Vian, de ce lieu, et Anne Pichot fille de Georges et de Marguerite Brochier, de ce lieu. Les époux sont assistés de leurs pères et mères.

Le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 150 livres ; en déduction de laquelle somme il a cédé à sa fille pour 60 livres une vigne d'environ cinq hommes en ce lieu quartier de Raphineau confrontant vigne de Georges Constans, vigne de Guidon Mombrion, vigne de François Icard et le chemin de La Peirière, lui laissant aussi les fruits pendants. Il a donné 30 livres à l'instant à l'époux et son père, d'où quittance. Pour les 60 livres restantes, il promet de les payer en paies annuelles de 15 livres, la première à la Saint-Michel prochaine en un an et ainsi de suite chaque année au même jour.

La mère de l'épouse lui a donné deux linceuls, une bassaque et une serviette.

L'époux et le père font reconnaissance des 30 livres reçues. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique de la couleur que choisira l'épouse aux communs dépens des parties. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Fait et publié en ce lieu, chez Clément Mallet, en présence de Claude Tamisier et Jean Sicard fils de Claude, de ce lieu. [Signé : Sicard, Claude Tamisier]

Cession pour Me Jean Candolle contre Laurent Vian fils de feu Nicolas – f°669

Quittance pour Philippe Esteve contre Antoine Richier – f°670

Procuration pour Raymond Berard maçon – f°671

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre le sieur Antoine de Serre – f°673

Cession avec quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre le sieur chevalier de Barras – f°675

Obligation pour Jean Garcin contre le capitaine Etienne Pascal – f°678

Quittance pour Philippe Esteve contre Jacques Blanc – f°680

Quittance pour Claude Roman contre Jacques Cublier – f°681

Prix-fait pour le capitaine Etienne Pascal contre François Bertet et Nicolas Besson, maçons – f°682

Prix-fait pour Me Jean Chabert contre Siméon Long et Jean Masseau – f°686

Obligation pour Jean Garcin contre Siméon Long – f°688

Procuration pour Jean Martin, de Beaujeu diocèse de Digne – f°689

Rémission pour Honoré Guillon contre Laurent Bonnaud – f°691

Obligation pour Toussaint David contre François Brouchier – f°692

Promesse pour Mathieu Freissinier contre demoiselle Marguerite Bandolle – f°694

Département de mègerie pour Antoine et Jean Ange contre Pierre Bourgue – f°695

Promesse pour le capitaine Etienne Pascal – f°699

Caution pour le chapitre Saint-Mary en l'église de Forcalquier contre Pierre Lamonier – f°700

Quittance pour Jaume Drac contre Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues – f°701

Testament de Jeanne Daumas de La Tour-d'Aigues – f°703

Le 15/08/1610 testament de Jeanne Daumas, fille des feus Jaume et Laurence Barrabel, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Elle souhaite être inhumée dans la tombe de ses prédécesseurs.

Elle lègue à Louis Barrabel, son cousin, la somme de 12 livres à payer dans l'an de son décès.

Elle nomme pour héritière universelle Anne Barrabel, sa tante, femme de Dominique Delamp, de ce lieu. Elle nomme pour gadiateur Isnard Daumas de ce lieu. Elle casse tout testament, incluant celui passé chez Me Bernard notaire en ce lieu cette année. Fait et publié en ce lieu, chez ledit Delamp, en présence de Pierre Constans, Bastien Blechier, Jean Sauvat maçon, Melchion Candellier, Pierre Silve, François Gillos et Michel Granier maçon, tous de ce lieu ou y habitant. [Signé : Pierre Constans]

Transaction et département de propriétés pour Marguerite Charpin et Catherine Meyran contre François Rambaud – f°706

Quittance et reconnaissance pour Jean Sauvat et Catherine Sauvat contre Pierre Daumas – f°708

Le 16/08/1610 a comparu Pierre Daumas, époux de Catherine Sauvat, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Jean Sauvat, maçon de ce lieu, présent, 13 livres et demi en déduction du prix des acquisitions faites par acte chez ce notaire du 02/11/1609, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Georges Constans audencier en la cour des comptes et messire Laurent Vian prêtre de ce lieu. [Signé : Vian, G Constans]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Auphant – f°709

Louage de maison pour Claude de Nantes, d'Aix-en-Provence, contre Jean Louis Sauvecane – f°710

Promesse pour Paul Agnel contre Georges Royere de Beaumont-de-Pertuis – f°711

Promesse pour le capitaine Etienne Pascal contre Louis Reymondon de La Bastide-des-Jourdans – f°713

Quittance et reconnaissance de dot pour Garcine de La Tour contre Pierre Roland son mari – f°714

Le 17/08/1610 a comparu Pierre Roland de Cucuron (84), époux de Garcine de La Tour, lequel a confessé avoir reçu de sa femme, présente, la somme de 20 livres provenant du prix de deux charges de conségal reçues de Laurent Solliers qu'il devait à ladite Garcine suivant acte chez ce notaire du

05/10/1604, d'où reconnaissance au profit de sa femme. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Toussaint Sauvecane de ce lieu. [Signé : Vian]

Compromis entre Laurent Bounaud et Honoré Guillon – f°715

Procuration pour Jean Louis Roy – f°717

Obligation pour Louis Archimbaud contre Michel et Pierre Nicolas, de Peypin-d'Aigues – f°718

Quittance pour Marguerite Darbon, de Voulx, contre les fermiers seigneuriaux et du prieuré – f°719

Insolutondation pour Pierre Bret de Peypin-d'Aigues contre Georges Roux – f°720

Echange pour Pierre Bret et Michel Bret – f°722

Déclaration pour Pierre Bret contre Georges Roux – f°724

Procuration pour François Roman, Georges Roux, Monet Roman, Jean Meynier, Mathieu Rambaud et autres – f°725

Quittance pour Antoine Pourchier de La Tour-d'Aigues contre Me Jacques Vian – f°727

Pleigement pour François Gaudran et Antoine Last hôtes de Pertuis contre Me Claude Gavaudan et Me Louis Ange – f°728

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Me Louis Ange – f°729

Cession pour Pierre Chabert de Pelissanne contre le capitaine Etienne Pascal – f°730

Obligation pour Antoine Garcin contre Antoine Laurens boulanger – f°732

Quittance pour Antoine Jacquet contre Barthélémy Silve cessionnaire de Michel de Sébastienne – f°733

Prix-fait pour François Daumas contre Honoré et Antoine Chansaud, frères – f°733

Répudiation d'héritage pour Georges et Vincent Felissian, frères – f°735

Le 23/08/1610 ont comparu Georges et Vincent Felissian, frères, de La Tour-d'Aigues, lesquels ont déclaré que feu Pierre Felissian, leur père, est mort et décédé en ce lieu et à la métairie de Laurent Gaudemar, tenue à ferme par Michel Felissian, leur autre frère émancipé, « où ledit Michel l'avoit retiré et entretenoit, attendu sa pouvretté ». Leur père est mort il y a trois ou quatre mois « sans qu'il aye dellaissé aulcungz biens ny facultés » et lesdits frères ne souhaitent pas avoir des prétentions sur l'héritage et le répudie et y renonce. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Bernard Constans praticien et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : N Olivier, Constans]

Prorogation de compromis entre Michel Felissian et Georges Thurin – f°736

Testament pour Guillaume Gourgier ménager de Lourmarin – f°737

Le 23/08/1610 testament de « prudhomme » Guillaume Gourgier fils de feu Jacques, ménager de Lourmarin (84), fils de feu Jacques et de feue Louise Claire dudit lieu. Il souhaite être inhumé dans l'église de Lourmarin, dans le rite protestant.

Il lègue 3 livres à distribuer aux pauvres dudit lieu par les consuls au jour de son décès.

Il lègue à Jeanne Bouchard, « sa bien aymée femme », « se resouvenant ledit testateur des bons et agreables services qu'il a receu tant a sa santé que infirmité » d'elle, et par « le bon secours et jugement d'elle par le moien de laquelle despuis leur mariage ont acquis la plus part des facultés et biens qu'il a de presant, la bonne conduite et regime d'elle ne la voulant dellaisser », il lui lègue d'une part la somme de 600 livres à payer par ses héritiers dans l'an de son décès et, en plus, une pension annuelle, sa vie durant, de 90 livres soit 30 écus, à payer à chaque Sainte-Magdeleine dès celle qui suivra son décès. A la mort de sa femme, la pension sera éteinte. En plus, il lui lègue toutes les robes et ornements qu'elle possède ainsi qu'un coffre de noyer avec tous les meubles qui se trouveront dedans, ledit meuble fermé à clé. Il lui lègue aussi un lit de noyer garni de bassaque, matelas, traversier, linceuls, couvertes avec son cortinage, ainsi que huit plats, huit assiettes, huit écuelles, un pot, une esguière et une salière, le tout en étain. Il lui lègue aussi une houille de fer « des moyenués » et un chaudron d'airain, le tout dès le décès du testateur. Il lègue aussi à sa femme la jouissance d'une chambre de sa maison à Lourmarin, celle que sa femme choisira, pour en jouir sa vie durant.

Il nomme pour héritiers universels Pierre et Jacques Gourgier, ses enfants et de feue Jeanne de Saint-Marc, sa première femme et de ladite Bouchard, tous deux à parts égales. Si l'un meurt sans enfant, il lui substitue l'autre. Il nomme pour gadiateur Pierre Sambuc, de Lourmarin. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre, Georges Constans, Jean Sicard, Jacques Monier, François Velixandre, marchands, Melchion Valette et Jean Estienne cordonniers de ce lieu. [Signé : Vian, J Monier, Jehan Sicard, G Constans]

Quittance générale avec cession pour Bertrand Coussin contre Paul Agnel – f°743

Quittance pour Laurent Vian contre Jacques Violes – f°744

Obligation pour Pierre Mairetet contre Guilhen Andrieu – f°745

Mègerie pour Pierre Mairetet contre Guilhen Andrieu – f°746

Quittance pour Louis Jourdan contre noble Jean Meolhon, Paul Agnel et Jacques Gondon – f°748

Convention pour noble Jean Meolhon, Paul Agnel et Jacques Gondon contre Me Jean Candolle – f°749

Cession pour Me Jean Meysonnier contre Georges Pichot – f°752

Le 25/08/1610 a comparu Georges Pichot, verrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer 21 livres qu'il doit à Me Jean Meysonnier, maçon de ce lieu, présent, il lui a cédé semblable somme à prendre de Benoît Abel, maréchal, pleige de Pascal Guion de ce lieu, débiteur envers ledit Pichot suivant acte chez ce notaire du 18/11/1609. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Etienne Durand de La Bastide-des-Jourdans (84) et François Gabriel menuisier de ce lieu. [Signé : Etienne Durand]

Quittance et confession pour Jacques Gondon contre Noël Rougier – f°753

Le 26/08/1610 a comparu Noël Rougier, ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jacques Gondon, bourgeois de Saignon (84), fermier du prieuré de ce lieu, présent, la quantité de quatre charges de blé annone et deux charges de conségal, reçues pour semer aux

prochaines semences aux terres que ledit Rougier tient à ferme dudit Gondon et que ce dernier devait lui fournir suivant acte chez ce notaire en 1608. Il promet de les rendre au terme imparti par leur acte. Ledit Gondon confesse avoir été payé par ledit Rougier des quatre charges de blé et deux charges et demi de conségal pour la rente de la paie échue au 15 août dernier, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13) et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : J Gondon, Meoilhon, Coussin]

Procuration pour Louis Archimbaud – f°754

Déclaration pour Me Louis Ricard notaire contre Paul Agnel – f°755

Accord avec obligation portant quittance pour Vincent Dursian contre Pierre Chabert et le capitaine Etienne Pascal – f°756

Quittance pour Honoré Ginies contre François Gabriel – f°759

Promesse et obligation pour Mathurin et Damien Reynier contre Me Jean Chabert – f°760

Répudiation d'héritage pour Michel et Pierre Felissian, frères, de La Tour-d'Aigues – f°761

Le 28/08/1610 ont comparu Michel et Pierre Felissian, frères, travailleurs de ce lieu de La Tour-d'Aigues, enfants émancipés de feu Pierre, lesquels ont déclaré qu'il y a quatre ou cinq mois que leur mère est décédée [il s'agit en fait de leur père] en ce lieu et dans la métairie de Laurent Gaudemar en ce lieu, que lesdits frères tiennent à rente, « l'ayans retiré et norry long temps y a attendu sa notoire pouvretté et vielhesse ainsy que le debvoir commande » sans qu'ils se soient jamais prévalu « d'aulcune chose des biens et facultés de leurdit feu père » et renoncent à tout héritage. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Benoît Abel maréchal à forge de ce lieu. [Signé : Coussin]

Procuration pour le capitaine Etienne Pascal – f°762

Accord avec reconnaissance de dot pour Honorade Mirabel, Antoine et François Mirabel contre Jean Solliers – f°763

Le 28/08/1610 a comparu Jean Solliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari d'Honorade Mirabel a confessé avoir reçu d'Antoine Mirabeau, son beau-frère, présent, payant comme séquestre député d'une ânesse, grains et meubles pris en gagerie à feu Antoine Mirabeau, vivant père de ladite Honorade, la somme de 39 livres provenant du prix desdits fruits et bétail, et ce en déduction de 60 livres pour reste de la dot constituée par ledit Claude à ladite Honorade « sa fille » dans son contrat de mariage reçu par feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu. D'où reconnaissance au profit de sa femme, présente. Il hypothèque à sa femme une maison en ce lieu quartier de l'Amourier confrontant maison de Jean Roman fils de Marc, maison de de François Martin, maison de Me Claude Gavaudan et la rue. Ledit Solliers a déchargé et fait quittance audit Antoine Mirabeau séquestre et les parties renoncent à tout procès. Pour les 15 livres restantes ledit Antoine Mirabeau a promis de les payer à sa sœur en deux paies égales, la première de ce jour en un an et l'autre au même jour l'année suivante. Ledit Solliers ne pourra exiger la somme que s'il trouve un fonds solvable pour l'assurer. Enfin, concernant les 6 livres pour le reste des 60 livres, les époux ont fait quittance gratuite audit Mirabeau de la somme. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et de Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : L Vian, Charles Jourdan]

Le 29/05/1612 ladite Honorade Mirabeau, veuve, confesse avoir été payée par son dit frère de la somme de 15 livres en diverses fois, d'où quittance. Fait en présence de Jean Candolle et Michel Pellat. [Signé : Candolle]

Quittance pour Jean Solliers contre François Mirabeau – f°766

Le 28/08/1610 a comparu François Mirabeau, fils de feu Claude, de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été payé par Jean Solliers de ce lieu, son beau-frère, présent, pour le prix d'une charge de blé ou conségal, qu'il lui doit suivant acte chez Me Codonneau notaire de Pertuis (84), d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et de Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : L Vian, Charles Jourdan]

Obligation pour Jean Boyer fils de feu Jacques, de Beaumont-de-Pertuis, contre Antoine Icard – f°767

Obligation pour Jean Gaillard contre Barthélémy Gouirand – f°767

Obligation pour Paul Agnel contre Noël Rougier – f°768

Le 30/08/1610 a comparu Noël Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de Manosque (04), présent, la somme de 32 livres 5 sols pour l'achat d'une vache et d'un veau poil rouge, reçus d'où quittance, qu'il promet de payer à la Saint-André prochaine avec hypothèque dudit bétail. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Pourchier et de Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : P Agnel, L Jourdan]

Quittance pour Pierre Barthélémy contre Paul Agnel – f°769

Promesse pour Antoine Mallet contre Honoré Brunel – f°770

Quittance et reconnaissance de dot pour Jean Orcière et Jeanne sa fille contre Jean Guerin – f°771

Le 31/08/1610 a comparu Jean Guerin, ménager de Cabrières-d'Aigues (84), lequel comme mari de Jeanne Orcière a confessé avoir reçu de Jean Orcière, ménager dudit lieu, son beau-père, présent, la somme d'une part de 150 livres en déduction de la dot constituée par ledit Orcière à sa fille dans leur contrat de mariage reçu chez ce notaire le 25/04/1610, et en plus une brebis et son agneau promis au mariage. D'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Les parties ont aussi confessé avoir fait les robes, ornements nuptiaux, chaîne et attaches d'argent promis pour le mariage à l'épouse, d'où quittance réciproque. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Gaspard Reboul couturier de ce lieu et Jacques Roman dudit Cabrières-d'Aigues. [Signé : Gaspard Reboul]

Arrentement pour Pierre Silve contre Jean Daumas – f°773

Louage pour Jean Honoré Constans contre Claude Tamisier – f°777

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Ricard de Vitrolles-en-Luberon – f°778

Quittance générale pour Michel Massel contre Antoine Astoin – f°779

Obligation pour Paul Agnel contre Me Jean Chabert – f°779

Accord et cession pour Salomon Jourdan contre Me Louis Ange – f°780

Le 31/08/1610 une sentence arbitrale a été prononcée entre Me Louis Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Salomon Jourdan tant pour lui que comme mari de Marie Chenard de ce lieu, reçue chez ce notaire le 07/12/1609, par laquelle ledit Ange, comme donateur des biens de Bremond Chenar par acte reçu par Me Antoine Olivier notaire de Pertuis (84), a été condamné à payer à

ladite Chenard la somme de 86 livres et ledit Jourdan a été condamné à quitter au profit dudit Ange une instance haute de maison en ce lieu quartier de La Placette père de la porte de La Font confrontant maison à côté de François Meysonnier et maison de Bernardin Breugne et maison des frères observantins.

A comparu ledit Me Ange qui a cédé aux époux, ledit Jourdan présent, ladite instance de maison ainsi qu'une cave au-dessous confrontant la rue publique, cave desdits observantin et la maison dudit Breugne. Cette déséparation est faite au prix de 90 écus à 3 livres pièce suivant estimation faite par Jean Louis Roy et Me Claude Darbon avec l'aide de Jean Meysonnier maçon, présents. Ces 90 écus sont payables ainsi : 28 écus 40 sols qui représente ce que ledit Me Ange doit payer aux mariés par rapport à ladite sentence arbitrale, 10 écus qu'il donne gratuitement et les 51 écus 20 sols restants, ledit Jourdan promet de les payer en son propre nom en quatre paies égales de 12 écus 50 sols chacune, la première au 15 août et les autres à la même date les années suivantes. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et François Bertet de ce lieu. [Signé : Ange, JL Roy, Darbon, Coussin]

Cession pour Antoine Pourchier contre Me Jean Chabert – f°783

Quittance pour Me Etienne Durand contre Paul Agnel – f°785

Procuracion pour Antoine Pourchier – f°785

Convention pour Paul Agnel contre Louis Jourdan – f°787

Obligation pour Louis Archimbaud contre François Roman, Noël Meynier, Bastien Pourpe et autres – f°788

Cession pour Me Antoine Ange contre Antoine Rougier – f°790

Le 04/09/1610 a comparu Antoine Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Me Antoine Ange, présent, 15 livres à prendre sur la communauté de ce lieu pour reste et entier paiement des salaires de l'année passée 1609, couchés à l'état de cette année. Cette cession a été faite en paiement de semblable somme en déduction de plus que ledit Rougier doit audit Ange pour le prix d'une terre suivant acte reçu chez ce notaire en 1609, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean Candolle et de Jean Daumas de ce lieu. [Signé : Ange, Candolle]

Obligation pour Louis Archimbaud contre Jacques Silvestre – f°791

Confession et quittance pour Me Pierre Roux avocat contre Jacques Silvestre – f°792

Obligation pour Antoine Pourchier contre Jaume Dracq – f°794

Accord et obligation entre Antoine Roux fils de feu Jean et Catherine Roux femme d'Esprit Roux – f°795

Quittance pour Michel Felissian contre Me Jean Candolle et Georges Thurin – f°798

Quittance pour Laurent Motton contre Beatrix Buisse – f°799

Convention pour Marquet Brun contre Me Jean Meysonnier – f°801

Achat pour Jacques Baridon fils de feu Facy contre Jacques Roman – f°802

Quittance pour Jean Meynier fils de Hugues contre noble Jean Meolhon, Gondon et autres – f°806

Quittance pour Philippe Silvestre contre noble Jean Meolhon et Jacques Gondon – f°807

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues – f°808

Quittance pour Jean Garcin contre Garcine de La Tour – f°809

Déclaration pour Paul Agnel contre Toussaint et Joseph Sauvecane – f°810

Quittance pour Jean et Noël Allais, de Cabrières-d'Aigues, contre les fermiers seigneuriaux – f°811

Achat pour Louise Laugier veuve d'André Silvestre contre Jean Laurent Silvestre – f°812

Obligation pour Jean Candolle contre Barthélémy Queyrel – f°814

Obligation pour Jean Candolle contre Honoré Turcan – f°815

Obligation pour Me Jean Candolle contre Claude Ginies – f°816

Le 07/09/1610 ont comparu Claude et François Ginies, père et fils, ménagers de La Bastidonne (84), lesquels ont déclaré devoir à Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13), absent, cinq charges de blé annone et cinq charges de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt pour semer présentement audit lieu de La Bastidonne d'où quittance, et qu'ils promettent de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de feu Jacques et de Georges Meysonnier de ce lieu. [Signé : L Vian]

Le 20/08/1611 acte barré en présence dudit Candolle qui confesse avoir été payé par lesdits Ginies d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de messire Laurent Vian prêtre et Antoine Pourchier de ce lieu. [Signé : Candolle, Vian]

Cession pour Paul Agnel portant reconnaissance pour Marguerite Plantard contre Benoît Abel – f°817

Le 08/09/1610 a comparu Benoît Abel maréchal à forge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Marguerite Plantard, a cédé à Paul Agnel bourgeois de Manosque (04), présent, la somme de 56 écus à livres pièce à prendre de la communauté de ce lieu qu'elle doit audit Abel suivant cession qu'il en a rapporté de Claudette Jacquet mère de Marguerite Plantard suivant acte reçu par Me Gueidan notaire de ce lieu le 17/09/1609, ainsi que dix livres et demi d'intérêts échus. Cette cession a été faite contre semblable somme de 56 écus de principal et 3 écus et demi d'intérêts échus que ledit Abel a reçu à l'instant dudit Agnel en argent et grains, d'où quittance. D'autant que ladite somme dépend de la dot de Marguerite Plantard, ledit Abel a reconnu à sa femme, absente, ladite somme. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean Candolle et Jaumet Germain de ce lieu. [Signé : P Agnel, Candolle]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Raymond Berard – f°819

Procuracion pour Jean Meysonnier – f°820

Obligation pour Antoine Garcin contre François Fabry – f°821

Sous-arrentement pour François Fabry contre Laurent Bounaud et Honoré Guillon – f°822

Déclaration pour Barthélémy Gouirand de La Motte-d'Aigues – f°824

Achat pour François Silvestre de Peypin-d'Aigues contre André Moret d'Aix-en-Provence – f°825

Quittance et reconnaissance de dot pour Jeanne Borrel et Pierre Tempiere contre Claude Michel époux de ladite Borrel – f°829

Le 13/09/1610 a comparu Claude Michel, époux de Jeanne Borrel de la ville de Pertuis (84), lequel en ladite qualité a confessé avoir reçu tant à l'instant que précédemment de Piere Tempier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absente, Antoine Turrier son mari présent et de son propre la somme de 51 livres en déduction d'une plus grande somme que ladite Tempier doit à ladite Borrel suivant acte reçu par feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu comprenant 27 livres reçues de Jean Allemand pour achat de foin mayenc « remire que paise » d'un pré à Bédarrides finissant au mois de février prochain. D'où reconnaissance par ledit Michel au profit de sa femme absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Elzias Robert de Pertuis et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Coussin]

Obligation pour Me Jean Candolle contre Antoine Andrieu – f°830

Quittance générale pour Jean Rey de Peypin-d'Aigues contre Barthélémy et Jean Gouirand de La Motte-d'Aigues – f°831

Quittance pour demoiselle Delphine Devoulx contre Jaume Blanc – f°832

Obligation et quittance pour Pons Daumas et André Chavin contre Pierre Bourgue – f°833

Promesse pour Jean Arnoux et Jacques Serre contre François Roman – f°835

Procuration pour Pierre Masseau de Cabrières-d'Aigues – f°836

Cession pour Me Louis Ange contre Pierre Constans – f°838

Transaction entre Me Honoré Paul de Grambois et Honoré Favart dudit lieu – f°839

Quittance pour Mathieu Manuel contre Me Louis Jourdan – f°842

Obligation pour Jean Candolle contre Grégoire Queyrel et Jaume Bertrand – f°843

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Ambroise Habelly – f°844

Achat pour Me Joseph Emin contre Me Antoine Ange – f°845

Sous-arrentement pour Me Pons May et Jean Garcin contre Laurent Solliers et Salomon Jourdan – f°847

Le 15/09/1610 ont comparu Me Pons May et Jean Garcin en qualité de fermiers des moulins à huile de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont sous-arrenté pour l'année prochaine, complète, les deux moulins à huile seigneuriaux de ce lieu à Laurent Solliers et Salomon Jourdan de ce lieu, présents. Les May et Garcin devront remettre lesdits moulins, le plus haut en bon état de moudre et le plus bas tel qu'il est. Si quelque chose se rompt dans le oulin plus haut, les principaux fermiers

devront « le fere rabilher » immédiatement mais sans intérêts. Ils fourniront deux douzaines de « couffins sive esportins, ung thunirau[?] et ung peirol pour l'usage desdictz molins » auxquels ils fourniront de l'eau en abondance. Les sous-fermiers devront faire moudre les olives du Castellas sans prendre aucun droit sauf la nourriture durant le travail et « les noyeaux sive morveillous » appartiendront auxdits Solliers et Jourdan. Ils feront de même pour les olives de Me Hupais baile et dudit May, en étant aussi nourris. Cet arrentement a été fait pour le prix de quatorze quintaux d'huile payable en janvier prochain. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Valentin Clemens de ce lieu. [Signé : P May, J Garcin, H Darbon]

Arrentement pour Raymond Berard contre Pierre Callier – f°849

Promesse pour Me Pons May et Jean Garcin contre Jean Hugou et André Seau de Pertuis – f°851

Quittance pour Henry Marron contre Constans Rey mari de Catherine Bertrand – f°852

Rétention pour le capitaine Bernard Roy de La Tour-d'Aigues contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°853

Le 16/09/1610 comme Vincent May en qualité d'exacteur des « exhigatz » dus à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, sans permission des consuls ni des administrateurs de la communauté a, ces jours passés, fait un procès litératoire et collocation sur un coin de vigne et terre appartenant au capitaine Bernard Roy de ce lieu pour quelques sommes que ledit Roy doit à la communauté, quartier du Pré Neuf en ce lieu, la communauté a appris cette collocation. Elle a délibération en conseil le 12 de ce mois et a ordonné que lesdits consuls passeront acte de déséparation audit Roy pour lesdites pièces moyennant la compensation et paiement de 23 livres 4 sols que ladite communauté lui doit par compte rendu par les auditeurs ordinaires de ce lieu du 15/05/1610 et le reste sera prorogé.

A comparu Me Claude Darbon consul moderne de ce lieu lequel a cédé audit capitaine Roy, présent, lesdites propriétés. La déséparation a été faite contre le prix de 23 livres 4 sols, compensées à l'instant dont le certificat a été retiré par le consul. Pour le reste de ce que ledit Roy doit à la communauté tant en principal qu'intérêts et dépenses, il promet de payer le tout au 15 août et le consul lui proroge le paiement jusqu'à ce dit jour. Ledit Roy devra payer audit May les factures et loyaux coûts s'il y en a. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Jean Honoré Constans de ce lieu. [Signé : Darbon, B Roy, Coussin, JH Constans]

Quittance pour César Vian contre Laurent Gaudemar – f°856

Quittance de lods pour Benoît Abel contre Laurent Gaudemar – f°857

Le 16/09/1610 a comparu Laurent Gaudemar, marchand de Manosque (04), ancien fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Benoît Abel maréchal de ce lieu, présent, la somme de 9 livres 19 sols pour trois droits de lods, l'un d'une collocation faite sur les biens de Marguerite Mallet le 28/09/1601, un autre pour un achat de Jean Menard acte chez ce notaire du 22/09/1600 et le dernier pour un achat d'une vigne de Pierre Bourcet acte chez ce notaire du 22/01/1601, grâce faite du surplus d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de David Mure et César Vian de ce lieu. [Signé : Gaudemar]

Quittance pour David Mure contre Laurent Gaudemar – f°857

Achat pour Jean François Rougon contre Pierre Bourcet – f°858

Sentence arbitrale entre Jeanne Poluot veuve de feu Marquet Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque, et Georges Roux héritier dudit Marquet – f°860

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre demoiselle Anne Pascal – f°866

Accord et liquidation de succession d'héritage pour Magdeleine David femme de Jean Furet contre Jacques David – f°867

Le 16/09/1610 étant donné que le 08/05/1607 suivant la volonté de Jacques David de Peypin-d'Aigues (84), fils et hoir de feu Georges, a été fait par Claude Mouret et Jacques Gras dudit lieu la liquidation de la succession des biens obtenus par Suzanne et Isabeau David, sœurs, femmes de Michel Pellat et Jean Meynier, suite à la mort de Jean et Pierre David, leurs frères, enfants dudit feu Georges, morts après lui. Au même moment, lesdits Mouret et Gras ont aussi liquidé les droits de Magdeleine David femme de Jean Furet, leur autre sœur.

Ont comparu lesdits Mouret et Gras, lesquels ont rapporté qu'au moment de la liquidation des droits de succession de Magdeleine David, ils lui donnèrent une terre de dix émines au dextre audit lieu quartier de La Grand Terre confrontant terre dudit Gras de deux côtés, chemin venant à La Tour-d'Aigues, le fossé de La Théolière. Ils ne lui ont pas adjugé de droit de légitime sur le bien dudit Georges son père, et comme la terre est arrentée et garachée, lesdits arbitres ont déclaré que le fermier jouira des guérés en payant la rente à ladite Magdeleine à raison de trois panaulx de blé annone. Fiat en présence de messire Laurent Vian prêtre et Henry Marron de ce lieu. [Signé : Claude Mouret, *marque de Gras*, Vian]

Accord et obligation pour Laurent Gaudemar contre Antoine Rougier – f°869

Le 16/09/1610 étant donné que Laurent Gaudemar, marchand de Manosque (04), comme ancien fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues a fait gager Antoine Rougier et Antoinette Besson, mariés, dudit lieu, pour la somme de 39 livres pour un droit de lods et trézain qu'ils lui doivent pour une acquisition faite de Me Claude Darbon de ce lieu suivant acte chez Me Bernard notaire de ce lieu le 21/03/1601, gagerie sur plusieurs meubles et grains séquestrés entre les mains de Jean Antoine Vian de ce lieu ; il a poursuivi ses exécutions jusqu'à délivrance de quelque peu de chenevé, une houle de fer, quatre panaulx de grains de chenevé, le tout délivré à Claude Tamisier pour le prix de 8 livres 2 sols et voulant continuer en vendant les grains pour le principal et dépens se montant à 6 livres, ledit Rougier a requis ledit Gaudemar d'y sursoir et de lui donner un peu de temps pour le payer ce qui a été accordé.

A comparu ledit Gaudemar, lequel a fait grâce audit Rougier pour le lods et dépens du surplus jusqu'à la somme de 27 livres que ledit Rougier devra payer, 8 livres 2 sols déjà reçus comme ci-dessus, et les 18 livres 18 sols restantes au 15 octobre. D'où quittance et décharge dudit Vian séquestre ; ledit Rougier a confessé avoir reçu dudit Vian les biens séquestrés d'où quittance sans préjudice audit Rougier de l'action qu'il a en cours contre ledit Me Darbon pour le relèvement dudit lods suivant son acte. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Henry marron de ce lieu ; [Signé : Gaudemar, Vian]

Le 16/11/1610 ledit Gaudemar a confessé avoir reçu dudit Rougier, présent, les 18 livres 18 sols pour l'entier paiement, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Pierre Sallenc et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Gaudemar]

Quittance pour Jean François et Claude Bouzon contre Laurent Gaudemar – f°872

Obligation pour Laurent Gaudemar contre Jean François Bouzon – f°873

Quittance pour Me Antoine Vassal contre Laurent Gaudemar – f°874

Quittance pour Pierre Vian époux de Claudette Ferrier contre Laurent Gaudemar – f°875

Obligation et quittance pour Laurent Gaudemar contre Claude Fournier – f°876

Le 17/09/1610 ont comparu Laurent Gaudemar, marchand de Manosque (04), ancien fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Claude Fournier de ce lieu, lesquels se sont accordés ainsi : les trois droits de lods et trézain dus par ledit Fournier pour les acquisitions faites, de Catherine Monge de Pertuis (84) acte reçu par Me Antoine Olivier de Pertuis, l'échange fait avec Françoise Isnard acte reçu par Me Hupais notaire le 06/03/1604, et sa part moitié de l'acquisition faite avec Antoine Fournier son frère d'Auphante Ricard acte chez Me Hupais le 11/01/1601, pour la somme de 28 livres 14 sols, grâce faite du surplus. Pour cette somme, ledit Gaudemar a reçu à l'instant 12 livres et pour les 16 livres 14 sols restantes, ledit Gaudemar lui proroge le paiement jusqu'au 15 août. Ledit Gaudemar se réserve le droit de poursuivre ledit Antoine Fournier pour sa moitié de l'acquisition de ladite Auphante Ricard. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Pierre Vian de ce lieu. [Signé : Gaudemar, N Olivier]

Le 14/09/1611 ledit Gaudemar a confessé avoir été payé par ledit Fournier d'où quittance.

Quittance de lods pour Toussaint Sicard contre Laurent Gaudemar – f°877

Le 17/09/1610 a comparu Laurent Gaudemar, marchand de Manosque (04), ancien fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Toussaint Sicard, marchand de Marseille (13), absent, Nicolas Olivier présent et des deniers dudit Olivier, la somme de 21 livres pour un droit de lods et trézain d'une collocation faite par ledit Sicard sur l'héritage de feu Honoré son père en 1602, grâce faite du surplus d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Rougier et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : N Olivier, Gaudemar]

Quittance de lods pour Jean et Pierre Felissian, frères, et Jean Jourdan au nom de Magdeleine Felissian contre Jean Gaudemar – f°878

Quittance de lods pour Bernardin Breugne contre Laurent Gaudemar – f°880

Le 18/09/1610 a comparu Laurent Gaudemar, ancien fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Bernardin Breugne de Pertuis (84), présent, la somme de 7 livres 12 sols pour le droit de lods et trézain d'une collocation faite sur le bien de François Gabriel le 10/12/1600, grâce faite des dépens et relaxe la gagerie prise par André Plantard. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Gaudemar]

Quittance pour Pierre Bardion fils de Bernard contre Paul Agnel – f°881

Quittance pour Jean Anthoard contre Paul Agnel – f°882

Quittance pour Daniel Roux fils de feu Michel contre Paul Agnel – f°882

Quittance pour Daniel Bertrand contre Paul Agnel – f°883

Quittance pour David Bret contre Paul Agnel – f°884

Quittance générale pour Me Louis Ricard notaire de Grambois contre Paul Agnel – f°885

Obligation pour Paul Agnel contre Me Louis Ricard notaire – f°888

Cession pour Me Antoine Ange de La Tour-d'Aigues contre Jean Richard – f°888

Quittance pour Michel Pavi contre Paul Agnel – f°889

Reconnaissance pour Magdeleine Pourret femme de Laurent Solliers de La Tour-d'Aigues – f°890

Le 20/09/1610 a comparu Laurent Solliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme mari de Magdeleine Pourret, a confessé avoir reçu du capitaine François Roux de ce lieu, présent, la somme de 30 livres pour le rachat d'un coin de terre et vigne sur lequel ledit Solliers s'était fait colloquer suivant acte chez ce notaire le 27/02/1610, d'où quittance. D'autant que ledit Solliers a fourni de son propre 12 livres pour les loyaux coûts, il a reconnu à sa femme, absente, la somme de 18 livres. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Bernard Constans de ce lieu. [Signé : Vian, Constans]

Cession et compte-final pour Laurent Gaudemar contre le capitaine François Roux – f°892

Quittance pour Me Vincent May contre Claude Charlot – f°894

Le 20/09/1610 a comparu Claude Charlot de Lambesc (13), lequel a confessé avoir reçu de Me Vincent May de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 6 livres en déduction des intérêts de la somme principale que ledit May lui doit peut-être pour achat de biens, sauf d'en faire compte entre les parties [le résultat de la somme due est donc indéci], d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre de ce lieu et Pierre Bret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : V May, Vian]

Obligation pour Daniel Billot contre Michel Bret – f°895

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Honoré Guillon et Laurent Bonnaud – f°896

Obligation pour Me Jean Candolle contre Isnard Queyrel – f°897

Obligation pour Me Jean Candolle contre Magdeleine Cortin en principal et Honoré Turcan en pleige – f°898

Quittance pour Honoré Turcan et Blaise Roux contre Magdeleine Cortin – f°899

Obligation pour Me Jean Candolle contre Jean Rabanin – f°901

Insolutondation pour Garcine de La Tour contre Bertrand Coussin – f°901

Quittance pour Laurent Vian fils de Jacques contre Laurent Gaudemar – f°904

Quittance de lods pour la confrérie Corpus Domini contre Laurent Gaudemar – f°905

Quittance et reconnaissance de dot pour Marie Bouchet et Jean Bouchet contre Michel Rodde – f°906

Le 23/09/1610 a comparu Michel Rodde époux de Marie Bouchet, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Bouchet de ce lieu, son beau-frère, présent, la somme de 65 écus soit 195 livres en déduction de la dot constituée à ladite Marie par ledit Jean dans son contrat de mariage reçu chez Me Bernard notaire de ce lieu, d'où quittance ainsi que de la part et moitié concernant ledit Jean de la robe et aubergeon promis à l'épouse. D'où reconnaissance des 65 livres au profit de sa femme, absente. A cette somme est incluse celle de 14 écus que ledit Rodde devait

à Charles Jourdan héritier de Bertrand dont ledit Bouchet est cessionnaire par acte reçu chez ce notaire le 16/09/1608 et qui a été compensée sur la susdite somme. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Antoine Astoin de ce lieu. [Signé : M Rodde, J Bouchet, Vian]

Autre reconnaissance de dot pour Marie Bouchet et Jeanne Meit contre Michel Rodde – f°908

Le 23/09/1610 a comparu Michel Rodde, époux de Marie Bouchet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Jeanne Meit sa belle [blanc dans l'acte, il s'agit de sa belle-mère], présente, la somme de 30 livres qu'elle avait verbalement promise à sa fille le jour de leur mariage sans trace écrite et dont les parties « estoient en proces et instance » devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) auquel procès les parties ont renoncé. L'époux fait reconnaissance au profit de sa femme absente. La somme a été payée du propre de Jean Bouchet, présent, auquel ledit Rodde a prorogé les 5 écus qu'il doit encore pour dans un an. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Antoine Astoin de ce lieu. [Signé : M Rodde, J Bouchet, Vian]

Quittance pour Antoine Astoin contre noble Jean Meolhon – f°909

Rémission pour Honorade Mille femme d'Antoine Astoin contre Jacques Gondon bourgeois de Saignon – f°910

Quittance pour Antoine Astoin et Jacques Gondon contre noble Jean Meolhon et Paul Agnel fermiers – f°912

Quittance et reconnaissance de dot pour Anne Queyrel, Georges et Roman Queyrel et Balthazar Ferrier contre Barthélémy Thurin d'Ongles – f°913

Le 24/09/1610 a comparu Barthélémy Thurin, du lieu d'Ongles (04), époux d'Anne Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Georges et Roman Queyrel, frères, ménagers de La Bastidonne, absents, et des mains de Balthazar Ferrier de La Tour-d'Aigues absent, Marguerite Silve sa femme présente pour lui, payant pour lesdits Queyrel, pour reste et entier paiement de l'achat de propriétés acquises par ledit Ferrier desdits Queyrel suivant acte chez ce notaire le 05/12/1609, la somme de 90 livres à bon compte de la dot constituée par lesdits Queyrel à leur sœur dans son contrat de mariage reçu par Me Bernard notaire de ce lieu le 28/05/1603, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Mathieu Rochel et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Charles Jourdan, M Rochel]

Sentence arbitrale pour Michel Felissian et ses frères contre Georges Thurin – f°914

Sur « la vuidange compromissionnelle » entre Georges, Michel et Honoré Thurin, père et fils de La Tour-d'Aigues, demandeurs en paiement du reste de rente d'une bastide et autres prétentions, contre Michel et Jean Felissian frères, enfants de feu Pierre de ce lieu, défendeurs et demandeurs en dommages et intérêts pour la non-jouissance des pièces de leur arrentement.

Vu l'acte de compromis reçu chez ce notaire le 23/08/1609 ; l'acte de prorogation du compromis du 12/11/1609 ; l'acte d'arrentement de la bastide reçu par Me Bernard notaire le 04/11/1604 ; un autre acte d'arrentement passé par lesdits Thurin à feu autre Jean Felissian reçu par feu Me Sauvecane notaire le 14/12/1604 ; la copie de la gagerie faite auxdits Felissian frères et audit feu autre Jean, dont Jean Brigas fut député séquestre, signé Courenc sergent, du 09/08/1607 ; « dicton » fait à la requête dudit Jean contre lesdits Thurin du 20/08/1607 signé Sauvecane ; la sommation faite par lesdits Thurin auxdits Felissian du 02/09/1608 signée Bernard ; les exploits de gagerie faits contre lesdits Thurin à la requête de Claude Roche signés Filholly sergent du

01/09/1608 ; la déclaration faite auxdits Thurin par ledit Me Bernard du 22/09/1608 ; les parcelles et prétentions desdits Thurin ; la copie d'inhibitions faites par Honoré et Antoine Chansaud, frère, contre lesdits Felissian « de ne les troubler a la jouissance d'une terre acquize par eschange de Pierre Le Long qu'estoit desdictz Thurins » du 16/11/1606 signée Sauvecane ; quittance faite par Barthélémy Icard avec déclaration desdits Thurin par eux faite, pour deux années dudit arrentement en date du 13/10/1606 ; le rapport d'estimation des intérêts de ladite terre évincée et des amendes du 17/09/1607 signé Sauvecane ; copie de la séquestration faite à la requête dudit Roche contre lesdits Thurin entre les mains desdits Felissian, signée Filholy du 18/08/1608 ; extrait de quittance faite par ledit Roche auxdits Felissian de deux saumées un panaul six cosses de conségal reçue par Me Chappuis notaire de Pertuis (84) du 22/08/1608 ; quittance faite par Me Pons May et Jean Garcin trésoriers du 10/12/1608 ; autre quittance faite par Me Pascal Sicard du grenier du 31/05/1608 ; autre quittance d'Antoine Ange des cosses du 18/11/1609 ; trois quittances faites par le commis des lattes du 13/01 et 29/10/1609 et 14/07/1610 signées Bounaud ; le certificat de l'arpenteur pour raison des terres évincées tant par Pierre Le Long que Rastoul de Marseille (13) du 05/06/1610 ; la parcelle desdits Felissian ; après avoir écouté les dire et défenses des parties.

Les arbitres, avec l'avis de Me Pierre Roux avocat en la cour, ont jugé ainsi. Pour raison de l'arrentement, lesdits Felissian doivent être condamnés à payer auxdits Thurin père et fils quatre panaulx de conségal pour reste de paies échues, d'une valeur de 4 livres 16 sols, « sauf ausdits Thurin se prouvoir de la rante a luy due par ledit feu autre Jehan Felissian contre Jehan Brigas sequestre depputé ou autre qu'il appartiendra nsamble de la porrogation demandée contre ledit Claude Roche ainsy que de raison ». Sur les 4 livres 16 sols en seront déduites 3 livres 12 sols que lesdits Felissian paieront pour la part desdits Thurin tant aux arbitres qu'à l'avocat. Fait à La Tour-d'Aigues le 10/09/1610 [Signé : Sauvecane arbitre, F Pazier expert]

Le 25/09/1610 ladite sentence a été lue à Michel Felissian, présent, qui a acquiescé et à Honoré Thurin qui a dit qu'il allait en avertir son père. Fait en présence de Bertrand Coussin et Jean Daumas. [Signé : Coussin]

Quittance de lods pour Guillaume Gobin contre les fermiers seigneuriaux – f°919

Obligation pour François Velixandre contre Michel Felissian – f°920

Obligation pour François Velixandre contre Jean François Bouzon – f°921

Mariage entre François Maximin de Pierrevert et Françoise Bovetier de Vachères – f°922

Le 26/09/1610 contrat de mariage entre François Maximin de Pierrevert (04) fils des feus Bernard et Antoinette Aguillon, dudit lieu, et Françoise Bovetier du lieu de Vachères (04) fille des feus Claude et Anne Jehan vivants de la ville d'Apt (84). L'épouse est assistée par Jaume, Joseph et Barthélémy Bovetier, ses frères.

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits sur lesquels ses frères ont promis de lui payer dans huit jours la somme de 60 livres. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique aux communs dépens des parties ; les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de nocces : de lui à elle 36 livres ; d'elle à lui 18 livres. Lesdits frères promettent aussi d'expédier dans huit jours deux linceuls, un sartan, une houle de fer et une caisse de bois blanc, et ledit Joseph promet d'expédier une brebis avec son agneau, et ledit Barthélémy une brebis avec un lit de bois blanc. Fait et publié à La Bastidonne, chez Henry Queyrel, en présence de Me Claude Gavaudan et Bertrand Coussin dudit lieu. [Signé : Gavaudan, Coussin]

[en marge : il y a reconnaissance de 60 livres chez ce notaire le 03/10/1610]

Obligation pour François Velixandre contre Antoine Villamus en principal et Jean Louis Roy en pleige – f°926

Procuration pour noble Jean Meolhon, écuyer d'Aix-en-Provence – f°927

Obligation pour Jean Hugou de Pertuis contre Jean Girard le Majeur – f°928

Obligation pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre François Silvestre – f°929

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Daumas dit Brumachon – f°930

Procuration pour Béatrice Buisse femme de Claude Jourdan de La Tour-d'Aigues – f°931

Obligation pour Louis Archimbaud contre Jacques Grillard et Honorade Mallet mariés – f°933

Déclaration pour Jacques Grillard contre Honorade Mallet sa femme – f°934

Quittance pour Jean Girard le Majeur contre Antoine Pourchier – f°935

Quittance pour la communauté de Saint-Martin et Me Louis Jourdan contre les hoirs d'Antoine Juramy – f°936

Quittance pour André Constans contre Pierre Constans – f°938

Quittance pour Guillaume Mallet contre Pierre Vian – f°939

Le 01/10/1610 a comparu Pierre Vian de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Guillaume Mallet de ce lieu, présent, la somme de 9 livres en déduction de la dot constituée par feu Balthazar Mallet son père à feu Louise Mallet sa fille et pour elle audit Vian dans leur contrat de mariage reçu chez ce notaire en 1603, ledit Vian ayant succédé à Magdeleine Vian sa fille héritière de ladite feu Louise, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean Candolle et de Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Piere Vian, Candolle]

Autre quittance générale pour Guillaume Mallet contre Pierre Vian – f°940

Le 01/10/1610 a comparu Pierre Vian fils de feu Louis de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Guillaume Mallet, fils et hoir de feu Balthazar, de ce lieu, présent, son beau-frère, la somme de 30 livres pour reste et entier paiement de la somme de 144 livres pour la dot constituée par ledit feu Balthazar à feu Louise Mallet sa fille dans son contrat de mariage avec ledit Vian reçu chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu le 16/03/1603, ayant ledit Vian succédé à Magdeleine Vian sa fille héritière de ladite feu Louise sa mère morte ab intestat, bien que le terme des paies ne soit pas encore échu et ce, en considération du fait que ledit Vian a fait quittance gratuite de 18 livres de la dot. Ledit Vian fait aussi quittance du legs dudit feu Balthazar Mallet. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13) et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Piere Vian, Candolle]

Cession et quittance pour Me Louis Jourdan contre noble Jean Meolhon – f°941

Liquidation et insolutondation de terre pour Barthélémy Jourdan contre Mathieu Rambaud – f°943

Quittance portant cession pour Antoine Aubion pleige contre Jean Bues – f°944

Quittance et reconnaissance de dot pour Jean et Auphante Archimbaud contre Gabriel Michel – f°945

Le 02/10/1610 a comparu Gabriel Michel de Cadenet (84), comme mari d'Auphante Archimbaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel en ladite qualité a confessé avoir reçu de Me Jean Archimbaud son beau-père, de ce lieu, présent, la somme de 210 livres soit 70 écus, en déduction de la dot constituée à ladite Auphante par son père dans son premier mariage avec feu Esprit de Verger de la ville d'Aix-en-Provence (13) reçu par feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu, et de la dot du second mariage reçu chez ce notaire. La somme a été reçue en plusieurs fois cette année, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Marquet Chaix de Cadenet et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Chais, Charles Jourdan, Michel]

Quittance pour Gabriel Michel de Cadenet contre Jean Archimbaud – f°947

Cession pour Jean Richard de Grambois contre Barthélémy Gueidan – f°948

Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Sauvaire Mouret – f°950

Prorogation pour Mathieu Furet contre Pierre Bret – f°951

Obligation pour Pierre Bret contre Jean Meynier fils de Hugues – f°952

Obligation pour Jean Garcin contre Etienne Tamisier – f°953

Quittance et reconnaissance de dot pour Joseph et Françoise Bovettier contre François Maximin – f°954

Le 03/10/1610 a comparu François Maximin de Pierrevert (04), époux de Françoise Bovetier, lequel en ladite qualité a confessé avoir reçu de Joseph, Jaume et Barthélémy Bovetier, ses beaux-frères, ledit Joseph présent, la somme de 60 livres en déduction de la dot constituée à ladite Françoise dans son contrat de mariage avec ledit Maximin chez ce notaire le 26/09/1610 d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange, de Mathieu Manuel de Grambois (84) et d'Antoine Pourret de ce lieu. [Signé : Manuel]

Promesse de candou pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Vincent Trouchet – f°955

Obligation pour Etienne et Chabert Silvestre contre Honoré Roux – f°957

Le 04/10/1610 a comparu Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Etienne et Chabert Silvestre, frères, de ce lieu, présents, dix charges de blé annone, mesure courante, reçues pour semer présentement en ses terres quartier des Molières, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Chabert et Pascal Ginou de ce lieu. [Signé : H Roux, Francois Chabert]

Le 04/02/1612 acte barré en présence desdits Silvestre qui ont confessé avoir été payé par ledit Roux, d'où quittance. Fait en présence de Guillaume Rey écolier et Mathieu Manuel.

Obligation pour Joseph Laugier contre Honoré Roux – f°958

Promesse pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre Mathieu Rouchon – f°959

Rétention pour Françoise Richier contre Barthélémy Icard – f°961

Obligation pour Henry Darbon contre Nicolas et Pierre Barthélémy – f°962

Quittance pour Jean Bouchet contre Me Antoine Ange – f°963

Achat de vin pour François Velixandre contre Antoine Berard – f°964

Obligation pour Henry Darbon contre Melchion Candelier – f°965

Prix-fait pour Me Martin Philip contre Nicolas Besson – f°966

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Jean Chainé – f°968

Quittance pour Me Antoine Ange contre noble Jean Meolhon – f°969

Sous-arrentement pour François Rey de Lourmarin contre Mathieu Rochel – f°970

Achat pour Jacques Gras de Peypin-d'Aigues contre Pierre Bret dudit lieu – f°972

Le 07/10/1610 a comparu Pierre Bret fils de feu François, ménager de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à Jacques Gras ménager dudit lieu, présent, les pièces suivantes : un coin de pré audit lieu quartier dit des Rousset de six cosses confrontant jardin de Marionne Baridon, près de Jacques Gras, Jeanne Barrel, le chemin public ; une terre quartier des Prés d'une émine et demi confrontant terre de Jacques Gras en deux endroits, le chemin allant à l'Estagnou, terre de Jeanne Dupuy ; un tonneau vinaire étant dans la cave dudit Gras contenant environ 34 coupes. La vente est faite pour le prix de 25 livres, que ledit Gras promet de payer au 15 août. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Vincent May et Melchion Valette cordonnier de ce lieu. [Signé : V May]

Le 17/08/1611 ledit Bret a confessé avoir reçu dudit Gras ladite somme d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Me Antoine Ange et Nicolas Olivier. [Signé : N Olivier, Ange]

Obligation pour Nicolas Olivier contre Pierre Ripert – f°974

Le 08/10/1610 a comparu Pierre Ripert fils de feu Jean, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge et demi de conségal, mesure courante, en prêt, le tout reçu, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et de Daniel Billot de Lourmarin (84). [Signé : N Olivier, L Jourdan]

Le 02/02/1616 acte barré en présence dudit Olivier qui fait quittance audit Ripert. [Signé : N Olivier]

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Daniel Billot – f°975

Obligation pour François Velixandre contre Pierre Beymond – f°976

Quittance et reconnaissance de dot pour Magdeleine Laugier et Michel Meilleuret contre Pons Daumas – f°977

Le 09/10/1610 a comparu Pons Daumas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel come mari de Magdeleine Laugier a confessé avoir reçu de Michel Meilleuret de ce lieu, présent, une chèvre et 4 livres 4 sols en argent comme il l'avait promis à ladite Laugier dans son contrat de mariage reçu chez ce notaire en février 1608, d'où quittance de ladite somme et de la chèvre estimée à 3 livres, et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Honoré Ginies et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Honnorat Ginies]

Obligation pour François Velixandre contre Samuel Thomas en principal et Pierre Beymond en pleige – f°979

Quittance et reconnaissance de dot pour Jean et Espérite Mayenc contre Antoine Escoffier – f°980

Le 09/10/1610 a comparu Antoine Escoffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari d'Espérite Mayenc a confessé avoir reçu de Jean Mayenc son beau-frère de ce lieu, présent, la somme de 15 livres que ce dernier a donné à sa sœur dans son contrat de mariage reçu chez ce notaire le 31/05/1610, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme avec hypothèque d'un métier de tisserand lui appartenant et également quittance des robes promises par ledit Mayenc pour le mariage. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier et Jaumet Gouirand de ce lieu. [Signé : Escoffier, J Goiran, Claude Tamisier]

Mariage entre Charles Gras de Cucuron et Magdeleine Martin – f°981

Le 10/10/1610 contrat de mariage entre Charles Gras de Cucuron (84), fils des feus Guilhen et Marguerite Mollinier dudit lieu, et Magdeleine Martin de Beaujeu (04) fille de Jean et de Jaumette Brachon dudit lieu. L'époux est assisté par Jaumet Gras son oncle ; l'épouse est assistée par Me Elzias Philip, fontainier, et Magdeleine Martin, mariés, ses oncle et tante de ce lieu de La Tour-d'Aigues, procureurs dudit Jean Martin suivante procuration chez ce notaire le 09/08/1610.

Le père de l'épouse, pour lui ses procureurs, a constitué en dot à sa fille la somme de 150 livres comprenant 30 livres données par Peyronne Taxil sa grand-mère dans l'acte reçu par Me Gilles notaire d'Aix-en-Provence (13) cette année. La dot sera payée ainsi, 30 livres à l'instant des mains dudit Philip et du propre dudit Martin d'où quittance et le reste en paies annuelles de 15 livres dont la première aura lieu au 15 août prochain puis à la même date les années suivantes. D'où reconnaissance des 30 livres et promesse de reconnaître le reste. Le père de l'épouse et l'époux devront faire faire à communs dépens à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique de la couleur choisie par l'épouse pour le jour du mariage. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez ledit Philip, en présence de Claude Gilly de La Bastidonne (84) et Sauvairé Daumas. [Signé : Gilly]

Achat pour Antoine et Roman Olivier, frères de La Bastidonne contre Etienne Ferrat – f°985

Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Guilhen Andrieu – f°987

Quittance pour Me Martin Philip contre Nicolas Besson – f°988

Obligation pour François Velixandre contre Isnard Moulinet – f°988

Quittance pour Antoine Fedon habitant La Tour-d'Aigues contre Jean Martin fils de Pierre cessionnaire de Jean Merindol – f°989

Obligation pour Louis Archimbaud contre Jean Martin en principal et Marquet Martin en pleige – f°990

Le 11/10/1610 a comparu Jean Martin, ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Louis Archimbaud de Marseille (13), présent, huit charges de blé annone, mesure courante, le tout reçu en prêt pour semer présentement d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fut présent Marquet Martin, son frère, qui s'est porté pleige. Fait et

publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence du capitaine Etienne Pascal et de Me Jean Chabert de ce lieu. [Signé : J Martin, Pascal]

Le 21/10/1614 acte barré en présence de Jean Archimbaud procureur de son frère Louis, qui a confessé avoir été payé par ledit Martin, d'où quittance. Fait en présence de Jean Louis Le Long et Brancais Vian de ce lieu. [Signé : J Le Long]

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Michel Granier – f°992

Quittance pour Jacques Silvestre contre Alayette Bernard – f°992

Obligation pour Antoine Garcin contre Michel Chivalier – f°993

Le 11/10/1610 a comparu Michel Chivalier, boulanger de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Garcin marchand de ce lieu, présent, la somme de 10 livres et demi, reçue en prêt amiable, de laquelle somme Me Claude Gavaudan, présent, en a reçu 8 livres 8 sols pour reste de plus de somme que ledit Chivalier lui doit suivant acte chez ce notaire cette année. Il promet de rembourser à Noël avec hypothèque de deux pourceaux poil noir affectés audit Me Gavaudan dans ledit acte. Fait et publié en ce lieu en présence de messire Laurent Vian prêtre et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Garcin, Gavaudan, Vian]

Le 16/10/1611 acte barré en présence dudit Garcin qui confesse avoir été payé par ledit Chivalier d'où quittance. [Signé : Garcin]

Quittance pour Pierre Lamonier contre Isabeau Peirolle – f°994

Obligation pour Jean Bremond contre Antoine Guion – f°995

Obligation pour François Velixandre contre Salomon Jourdan – f°996

Le 12/10/1610 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, absent, deux charges de conségal et une charge de blé annone, mesure courante, le tout reçu en prêt pour semer aux présentes semences, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Me Antoine Ange de ce lieu.

Le 20/04/1614 acte barré en présence dudit Velixandre qui a fait quittance audit Jourdan et ce dernier lui fait quittance de 3 livres « pour quelques despans taxés qu'il presupozoit ». Fait en ce lieu en présence de messire Laurent Vian prêtre et Jean Maurillon [nom incertain] de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Vian]

Obligation pour Antoine Garcin contre Claude de Nantes en principal et Raymond Berard en pleige – f°997

Quittance pour Me Martin Philip contre Georges Royere – f°998

Rapport de réception d'horloge pour Me Sauvaire Barnier de Manosque contre le capitaine Etienne Pascal – f°999

Quittance pour Pierre Sauvan contre Balthazar Ferrier – f°1001

Quittance pour Claude Roman contre Jeanne Fillade et Pierre Auzeau – f°1002

Le 18/10/1610 ont comparu Pierre Auzeau et Jeanne Fillade, veuve de feu Michel Mayenc, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de Claude Roman de ce lieu, présent, ledit Anzeau en qualité de cessionnaire de ladite Fillade par acte d'achat reçu chez ce notaire, la somme de 16 livres et demi, et ladite Fillade 4 livres et demi, en déduction de plus de somme que

ledit Roman doit à ladite Fillade suivant un autre acte d'achat chez ce notaire. Soit au total 21 livres reçues, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Velixandre et Michel Felissian de ce lieu.

Apprentissage pour Berard de Lezeny du lieu de Sallaucy en Savoie contre Louis Saultier du même lieu – f°1003

Obligation pour Jacques Boyer de Fonciny contre Pierre de Luzemy – f°1005

Obligation pour Antoine Mallet contre Jean Solliers – f°1006

Testament de Jean Bues de La Tour-d'Aigues – f°1007

Le 18/10/1610 testament de Jean Bues de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église ou dans le cimetière de ce lieu avec novaines et chanters.

Il lègue à Marthe Tronc, sa femme, « pour les bons et agreables services qu'il a reçu d'elle tant a sa santé que infirmité et espere recevoir a l'advenir », dix charges de blé annone et dix charges de conségal, mesure courante à prendre à son décès. Il lui lègue aussi tous les meubles et ustensiles de maison ainsi que deux pourceaux. Cependant il se réserve une hache, un eisardon, un holanne, une reille et une piarre à tenir l'huile qui appartiendront à son héritier. Il lègue aussi à sa femme la jouissance de l'instance la plus haute de sa maison et un tonneau à vin contenant trente coupes pour en jouir sa vie durant. Il lui lègue aussi les trente coupes de vin qui sont dans un de ses tonneaux. Elle devra tenir quitte son héritier pour la somme de 12 écus qu'il a reconnue.

Il ordonne que son héritier doive payer à Catherine Eyriès, femme de Jacques Roux, sa nièce, la somme de 120 livres qui a été donnée à ladite Eyriès à son mariage et ce, dans les deux mois après son décès. Cette somme sera à placer sur un fonds solvable.

Il lègue à Antoine Sevoulhan son neveu, « toute sa despoulhe d'habis ».

Il lègue à Jean Bues, du lieu d'Ongles (04), son autre neveu, 5 sols.

Il lègue à Marguerite Cassan, fille de Jean son neveu, la somme de 60 livres payable à la consommation du mariage.

Il nomme pour héritier universel Pierre Jehan, fils des feus Esprit et Marguerite Bues, son neveu qui devra payer tous les legs ci-dessus. Il nomme pour gadiateur Jacques Monier de ce lieu. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le testateur à la bourgade, en présence de Honoré Ginies, Claude Jourdan, Claude Tamisier, Benoît Abel, Michel Barthélémy, Nicolas Darbon et Elzias Sube tisserand, de ce lieu ou y habitant. [Signé : Honnort Ginies, E Sube, C Tamisier]

Obligation pour Antoine Garcin contre le capitaine Bernard Roy – f°1012

Le 18/10/1610 a comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, marchand de ce lieu, présent, quatre charges de blé annone et quatre charges de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Jourdan et Mathurin Gellu de ce lieu. [Signé : A Garcin, B Roy]

Le 20/09/1611 acte barré en présence dudit Garcin qui a confessé avoir été payé par ledit Roux pour ces huit charges de grain et ce au prix de deux bœufs poil blanc et rouge, reçus d'où quittance, ainsi que des dépens, avec décharge d'Antoine Pourchier, séquestre de la gagerie prise audit Roy. Fait et publié en ce lieu en présence de François Velixandre et Jean Reynaud. [Signé : A Garcin, B Roy]

Accord avec prorogation pour Me Gaspard Sigaudi de Sisteron contre Christophe Boyer de Reynier – f°1013

Obligation pour Louis Archimbaud contre Jean François Bouzon et François Solliers – f°1017

Le 19/10/1610 ont comparu Jean François Bouzon et François Solliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Louis Archimbaud une charge de blé annone et une charge de conségal mesure courante, le tout reçu par ledit Solliers et ensemencé en une terre au Collombier et à Raphineau, qu'ils promettent de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Me Antoine Ange de ce lieu. [Signé : Vian]

Le 09/08/1612 acte barré en présence de Jean Archimbaud procureur dudit Louis qui fait quittance audit Solliers. Fait en ce lieu en présence de Jean Reynaud et François Velixandre.

Arrentement pour Me Louis Ange contre Antoine Reynier – f°1018

Obligation pour François Velixandre contre Jacques Grillard – f°1020

Accord pour Daniel Billot contre Barthélémy Icard – f°1021

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Jean Morin et Catherine Darbon – f°1024

Quittance pour Barthélémy Silvy menuisier contre François Roux et Pierre Mairetet – f°1025

Quittance pour Me Louis Jourdan contre Barthélémy Silvy – f°1026

Obligation pour Guillaume Giraud de Lambesc contre Laurent Bounaud – f°1027

Quittance pour Honoré Baille et Claude Ricard contre Jean Pourchier – f°1028

Le 20/10/1610 a comparu Jean Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, en qualité de tuteur des hoirs de Louis Pourchier, lequel a confessé avoir reçu d'Honoré Baille et Claude Ricard de ce lieu, présents, la somme de 22 livres et demi ainsi que cinq panaulx moitié blé moitié conségal pour la rente de la présente année des biens desdits pupilles suivant acte chez ce notaire en 1609, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent May et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : V May]

Obligation pour François Velixandre contre Denis Brun – f°1029

Quittance pour Isnard et Pierre Brun, frères, contre Paul Agnel – f°1030

Le 21/10/1610 a comparu Paul Agnel bourgeois de Manosque (04), lequel a confessé avoir été payé par Isnard et Pierre Brun, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ledit Isnard présent, savoir pour sa part et moitié de l'acte de mègerie et autres choses en dépendant, acte passé par ledit Agnel, Jean Meolhon et Jacques Gondon, anciens fermiers seigneuriaux de ce lieu reçu chez ce notaire d'où quittance pour sa part. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : P Agnel, Vian, Coussin]

Quittance pour les hoirs de feu Henry Meyran contre Esprit Pourret – f°1031

Quittance pour Esprit Pourret contre Vincent May – f°1032

Le 22/10/1610 a comparu Vincent May de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Esprit Pourret, de ce lieu, présent, la somme de 24 livres pour l'achat d'une terre acquise par ledit Pourret dudit May suivant acte reçu chez Me Hupais notaire de ce lieu, d'où quittance. Ledit Pourret fait aussi quittance audit May pour la somme de 8 florins suivant une cédule faite par ledit

May, laquelle « se treuve esgarée ». Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Sicard et Pierre Jourdan de ce lieu. [Signé : V May, Sicard]

Accord avec obligation pour Paul Agnel contre Jacques Gueidan – f°1033

Le 22/10/1610 comme Paul Agnel bourgeois de Manosque (04) a, en 1609, prêté à quelques particuliers de La Motte-d'Aigues (84) et Cabrières-d'Aigues (84) 48 saumées 6 panaulx de conségal et 36 saumées de blé annone sous la caution de Jacques Gueidan, fermier desdits lieux, suivant les actes reçus tant chez ce notaire que chez Me Georges Bernard notaires de ce lieu, « bien que lesdits actes soient de plus de quantité », savoir de Guillaume Nicolas une charge de conségal, Pierre Long deux charges et demi de conségal, lesquels ils n'ont pas reçu dudit Agnel et qui ont été déduits ici pour le compte dudit Gueidan. Pour tout ceci, ledit Gueidan a payé audit Agnel en grains à la récolte dernière au prix des rapports de Pertuis (84) le blé à 17 florins la charge et le conségal à 12 florins 8 sols. Il reste à payer 321 livres 12 sols.

A comparu ledit Agnel lequel a prorogé audit Gueidan ladite somme de 321 livres 12 sols à payer moitié à Noël et moitié à la fin du mois d'août suivant. Ledit Agnel devra prendre la paie de Noël en huile au prix aux moulins, et quatre jours avant ledit Gueidan devra l'avertir et ledit Gueidan devra engager à ses dépens un homme pour le recevoir. En échange, ledit Agnel cède audit Gueidan tous les droits pour les débiteurs desdits grains. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jaume Pardigon et Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : P Agnel, Jaques Gaydan, Jehan Louis Le Long]

Le 05/06/1625 Jean Garcin cohéritier pour moitié dudit feu Agnel a confessé avoir reçu sa moitié, après plusieurs paiements effectués tant audit Agnel de son vivant qu'à lui, d'où quittance aux hoirs dudit Gueidan. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Antoine Ange et Jean Louis Le Long. [Signé : J Garcin]

Cession pour Nicolas Olivier avec obligation pour Guillaume Sicard contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°1036

Le 22/10/1610 a comparu Guillaume Sicard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Nicolas Olivier de ce lieu, présent, la somme de 50 livres 10 sols 6 deniers à prendre sur la communauté de ce lieu et Jean Garcin son trésorier sans préjudice audit Sicard des intérêts de ladite somme et autres que la communauté lui doit. Cette cession a été faite contre semblable somme de 50 livres 10 sols 6 deniers que ledit Olivier promet de lui payer à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Paul Agnel bourgeois de Manosque (04) et Jean Archimbaud de ce lieu. [Signé : N Olivier, G Sicard, P Agnel]

Le 19/07/1617 ledit Sicard a confessé avoir été payé par ledit Olivier d'où quittance. Fait en présence de Pierre Vassal et Jean Daumas. [Signé : N Olivier, G Sicard]

Quittance réciproque pour Jean Garcin trésorier et Guillaume Sicard – f°1037

Quittance pour Jean Garcin trésorier contre Nicolas Olivier – f°1038

Le 22/10/1610 a comparu Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour lui que comme cessionnaire de Guillaume Sicard par acte de ce jour chez ce notaire, lequel a confessé avoir reçu d'une part 50 livres 9 sols 6 deniers suivant ladite cession et d'autre part 39 livres que la communauté lui devait en son propre, d'où quittance envers la communauté et Jean Garcin son trésorier, présent. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Jean Archimbaud de ce lieu. [Signé : N Olivier, J Garcin, Vian]

Obligation pour Honoré Paul de Grambois contre Honoré Favart – f°1038

Quittance pour David Bret contre Paul Agnel – f°1039

Obligation pour Paul Agnel contre Claude Rougon – f°1041

Le 22/10/1610 a comparu Claude Rougon, ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé à Paul Agnel, bourgeois de Manosque (04), présent, trente charges de conségal, six charges d'orge et trois charges d'épeautre, mesure courante, le tout reçu « pour sa nourriture et de sa famille », d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de sa part et moitié des grains semés dans la métairie qu'il tient à ferme dudit Agnel. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Mathieu et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : P Agnel, Charles Jourdan]

Obligation pour Me Jean Mene notaire de Saint-Paul-lès-Durance contre Me Jacques Silvestre – f°1041

Quittance générale pour Melchion Voulaire contre la confrérie Corpus Domini – f°1042

Le 23/10/1610 ont comparu Me François Velixandre et Jean Menard, prieurs de la confrérie Corpus Domini en l'église de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en ladite qualité ont confessé avoir reçu à l'instant de Melchion Voulaire de ce lieu, présent, comme frère et cohéritier par inventaire de feu Jean, la somme de 12 livres pour reste et entier paiement du prix d'une boutique acquise par ledit feu Jean de ladite confrérie suivant acte chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu le 08/05/1602, d'où quittance et cession d'actions sur ladite boutique suivant l'hypothèque qui avait été faite. Ladite somme a été reçue du propre argent dudit Melchion. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent May et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Jehan Menard, V May]

Quittance pour Romain David contre les hoirs d'Antoine Juramy – f°1044

Le 23/10/1610 a comparu Me Louis Aujoin procureur général des hoirs de feu Antoine Juramy, marchand de Pertuis (84), lequel audit nom a confessé avoir reçu de Romain David de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 6 livres 15 sols pour reste et entier paiement de 13 livres et demi cédées audit feu Juramy par Jean Martin suivant acte chez ce notaire du 11/01/1610, ledit feu Juramy ayant reçu le reste en son vivant suivant son livre de raison, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Jean Daumas. [Signé : Aujoin]

Prix-fait pour le capitaine Etienne Pascal contre Me Pierre Lamonier – f°1044

Quittance pour Isabeau Peyrol contre Marquet Morin et Catherine sa sœur – f°1046

Obligation pour Henry Darbon contre Jacques et Isnard Queyrel – f°1047

Obligation pour Pierre Long contre Elzias Ferland – f°1048

Le 23/10/1610 a comparu Elzias Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Long, de La Motte-d'Aigues (84), présent, la somme de 16 livres et demi pour reste d'achat d'un âne poil gris, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août avec hypothèque dudit âne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Jean Daumas.

Obligation pour Louis Archimbaud contre Jaume Long – f°1049

Obligation pour Antoine Vespier contre Jean Pourret fils d'Isnard – f°1050

Cession pour Antoine Garcin contre François Velixandre – f°1051

Obligation pour François Velixandre contre Laurent Villamus en principal et Jean Louis Roy en pleige – f°1053

Obligation pour Pierre Mairetet contre Bastien Troughaut – f°1054

Obligation pour Pierre Mairetet contre Antoine Fabry – f°1055

Quittance pour Antoine Garcin contre Paul Agnel – f°1055

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Laurens – f°1056

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Martin – f°1057

Quittance pour Jean Menard contre Barthélémy Olivier – f°1058

Obligation pour Jean Antoine Sarlin contre le capitaine Jean Chauvet – f°1059

Obligation pour Pierre Mairetet contre François Icard – f°1059

Obligation pour Pierre Bret contre Jean Richard – f°1060

Cession d'actions pour Claude Tamisier contre Antoine Escoffier – f°1061

Insolutondation pour Roman Queyrel de La Bastidonne contre Jean Pardigon fils de feu Antoine de Mirabeau – f°1063

Quittance pour Honoré Guichart contre Jean Bressier – f°1065

Achat pour Philippe Astoin contre Roman David – f°1066

Le 02/11/1610 a comparu Roman David de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Philippe Astoin, maître maçon de ce lieu, présent, un cazal aux faubourgs de ce lieu confrontant maison et cazal de l'acheteur et la rue publique. La vente a été faite pour le prix de 19 livres et demi, que ledit Astoin devra payer dans un an à partir de ce jour. Arrivé audit terme, Catherine Laugier, aïeule dudit David, recevra la somme et assurera ledit Astoin dudit achat. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier de ce lieu et Jean Peiroardi de Rians (83). [Signé : N Olivier, Peiroardy]

Ledit jour a comparu Catherine Laugier grand-mère dudit David, vendeur, laquelle a homologué ledit acte. Fait en ce lieu en présence de Jean Sauvat et Jean Reynaud.

Le 16/01/1612 il y a quittance concédée audit Astoin de toute la somme payée tant audit David qu'à ses cessionnaires, acte reçu chez ce notaire.

Procuration pour Marguerite Bandolle – f°1069

Le 02/11/1610 a comparu demoiselle Marguerite Bandolle veuve de Jean Darbon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a nommé pour procureur Honoré Gaultier son mégier, présent, pour emprunter jusqu'à neuf charges de blé annone pour ensemercer présentement dans l'affar des terres de ladite métairie quartier de Piedbernard avec hypothèque des semés. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Obligation pour Jean Rey contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°1070

Obligation pour Paul Agnel contre Noël Rougier – f°1071

Le 02/11/1610 a comparu Noël Rougier laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de Manosque (04), présent, six charges de conségal, une charge d'orge et deux charges d'avoine, mesure courante, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et Marquet Berard de ce lieu. [Signé : P Agnel, Ange]

Obligation pour Paul Agnel contre François Darbon – f°1072

Quittance avec prorogation pour François Darbon contre Guillaume Nicolas – f°1073

Quittance pour Mathieu Turrier contre Elzias Philip – f°1074

Quittance générale pour Michel Grimaut contre Espérite Yvan veuve de Louis Grimaut – f°1074

Convention pour Elzias Philip de La Tour-d'Aigues contre Esprit Pourret dudit lieu – f°1076

Quittance pour Laurent Solliers contre les fermier seigneuriaux – f°1078

Quittance réciproque avec cession pour Jacques Gondon contre Jean Meolhon et Paul Agnel – f°1080

Cession pour Paul Agnel contre Me Jean Guillaume Sauvecane – f°1082

Le 02/11/1610 a comparu Me Jean Guillaume Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Paul Agnel, bourgeois de Manosque (04), présent, la somme de 60 livres à prendre d'André Besson de Volx (04), son débiteur, pour reste de principal qu'il doit audit Sauvecane pour la part le concernant, paie à échoir au 09/12/1610 suivant actes reçus par Me Belloni notaire de Villeneuve (04) et Me Ferraudi notaire de Manosque (04) et Me Chalvin de Volx, du 09/12/1598, 06/04/1599 et 02/04/1610. Il s'agit de la part obtenue par ledit Me Sauvecane dans l'acte de partage avec les hoirs de Jaumette Fabre et Antoine Clapier, reçu par Me Claude Martin notaire de Pertuis (84) le 12/01/1608. Ladite cession a été faite contre semblable somme reçue à l'instant dudit Agnel au prix de grains d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : P Agnel, Sauvecane]

Arrentement pour Esprit Ricard contre Jean Chainé – f°1083

Déclaration pour Jean Chainé contre Claude Ricard – f°1085

Déclaration pour Claude Pellissier de Simiane contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°1085

Quittance pour Jacques Monier contre les fermiers seigneuriaux – f°1088

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Me Jean Candolle – f°1089

Quittance pour François Bertet contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°1090

Cession et obligation pour Me Paul Menon contre le capitaine Etienne Pascal – f°1091

Prix-fait pour le capitaine Etienne Pascal contre Paul Menon – f°1093

Obligation pour le capitaine Etienne Pascal contre Antoine Beraye – f°1095

Quittance pour Poncet de Bremond coseigneur de Vachères contre le capitaine Etienne Pascal cessionnaire de Paul Menon – f°1097

Quittance et reconnaissance de dot pour la communauté de La Tour-d'Aigues et Françoise Franc contre Dominique Audoin – f°1098

Le 03/11/1610 a comparu Dominique Audoin de la ville de Pertuis (84), époux de Françoise Franc, fille et héritière pour moitié de feu Elzias de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel en ladite qualité avec la présence et consentement de Barthélémy Berard tuteur de ladite Françoise Franc, a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu, Me Claude Darbon, Claude Ferrier et Jean Pourchier consuls modernes, la somme de 17 écus 57 sols, les écus à 3 livres pièce pour sa part et moitié d'une dette due à ladite Françoise suivant acte reçu par feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu le 22/11/1604, somme reçue, 17 livres à l'instant des mains dudit Ferrier provenant de l'argent reçu par lui ce jour de François Bertet, et les 36 livres 17 sols restantes en un mandat expédié à l'instant aux trésoriers, ainsi que 30 sols pour tous les dépens. D'où quittance, département des exactions faites contre la communauté et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Salomon Jourdan de ce lieu. [Signé : Darbon, Ferrier, Jehan Louis Le Long]

Le 22/12/1610 ledit Audoin a confessé avoir reçu de ladite communauté les sommes désignées audit acte d'où quittance envers Jean Garcin trésorier moderne moyennant l'expédition du mandat ci-dessus. Fut présente Louise Angles, mère dudit Audoin qui s'est porté pleige et promet de rendre la somme reçue en cas de restitution de dot. Fait et publié en ce lieu en présence de Michel Barthélémy et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : Dominique Audouin, Barthelemy]

Obligation pour Michel Long contre Esprit Pardigon – f°1101

Obligation pour Me Pascal Sicard contre Pierre Perin – f°1102

Quittance pour Martin Thorame contre François Bremond – f°1102

Obligation pour Louis Archimbaud contre Melchion Candelier – f°1103

Obligation pour François Velixandre contre Jean François Bouzon – f°1104

Achat pour Laurent Solliers contre Me Pons May – f°1105

Obligation pour Me Pons May contre Jean Martin fils de Pierre – f°1107

Quittance pour Pierre Bret fils de feu Barthélémy contre autre Pierre Bret fils de François – f°1108

Arrentement pour Jacques Gondon contre Jean François Bouzon – f°1108

Obligation pour Magdeleine Reynaud de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Barthélémy Jourdan – f°1110

Cession pour Pierre Roman contre Pierre Bret et Jean Bret – f°1111

Obligation pour Antoine Voulaire contre Philippe Esteve – f°1112

Obligation pour Antoine Mallet contre Bastien Bar – f°1114

Obligation pour Pierre Mairetet contre Nicolas Berard – f°1114

Obligation pour Me Jean Candolle contre François Ginies – f°1115

Le 09/11/1610 a comparu François Ginies de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Me Jean Candolle absent, deux charges de conségal, reçues en prêt qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Elzias Olivier chirurgien et de Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Olivier]

Le 09/09/1611 acte barré en présence dudit Candolle qui a confessé avoir été remboursé par ledit Ginies, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de messire Laurent Vian et de Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Candolle, Coussin, Vian]

Obligation pour Nicolas Olivier contre Jean Daumas – f°1116

Le 09/11/1610 a comparu Jean Daumas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Nicolas Olivier, de ce lieu, absent, une saumée de conségal, mesure courante, reçue en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Ferrier et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Ferrier]

Achat de vin pour Antoine Garcin contre Toussaint et Joseph Sauvecane – f°1117

Obligation pour Antoine Garcin contre François Fabry – f°1118

Obligation pour Louis Archimbaud contre Jean Solliers en principal et Jean François Bouzon en pleige – f°1119

Achat pour Delphine Franc femme de Joseph Pascal contre Me Antoine Ange – f°1120

Confession pour Jacques Gondon contre Jean Brunel – f°1122

Achat pour Grégoire Richaud contre Me Antoine Ange – f°1124

Quittance pour Antoine Pourchier contre le capitaine Etienne Pascal – f°1126

Obligation pour Jean Honoré Constans contre Pascal Augier – f°1127

Accord et rémission pour Antoine Roux contre Pierre Callier – f°1128

Quittance de déchargement pour Balthazar Lantelme contre Antoine Roux fils de feu Jean – f°1131

Bail en paiement de bœufs pour Laurent Gaudemar contre Mathieu et Jean Rochel – f°1132

Quittance pour Jean Garcin trésorier contre Magdeleine Bounaud – f°1134

Mariage entre Michel Grimaud et Anne Castel la jeune – f°1135

Le 14/11/1610 contrat de mariage entre Michel Grimaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Jean et Magdeleine Imbert [elle est vivante et présente] de ce lieu, et Anne Castel fille d'Elzias et de feu Lucrèce Cortet de ce lieu. L'épouse, avec l'autorisation de son père, s'est constituée en dot tous ses biens et droits. De plus, le père de l'épouse lui donne trois linceuls, une bassaque et douze livres de chenevé, le tout estimé à 6 livres, d'où reconnaissance de l'époux. Il sera fait à l'épouse une robe de cordeillat et un aubergeon aux dépens du père de l'épouse pour le jour du mariage dont l'époux devra reconnaître la moitié. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres.

Fut présent Jaume Meysonnier qui a donné à l'épouse une couverte de lit valant 30 sols.

Fut présente ladite Magdeleine Imbert mère de l'époux qui a donné un coin de terre de cinq émines à Raphineau confrontant vigne de ladite Imbert, vigne de Jaume Roux, le chemin, terre de David Mure.

Fut présente Marguerite Velixandre qui a donné à l'épouse 5 livres de chenevé à la récolte prochaine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez ledit Jaume Meysonnier en présence de Michel Barthélémy et Jean Bouchet de ce lieu. [Signé : Barthelemy, J Bouchet]
[en marge : Il y a reconnaissance le 25/04/1611 de 6 livres 16 sols chez ce notaire]

Obligation pour Antoine Garcin contre Claude et Salomon Jourdan – f°1138

Le 15/11/1610 ont comparu Claude et Salomon Jourdan, père et fils de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Antoine Garcin marchand de ce lieu, présent, la somme de 10 livres et demi qu'ils ont reçu au prix de grains, d'où quittance, et qu'ils promettent de payer au Carême. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Jean Arnoux. [Signé : A Garcin]

Le 13/05/1611 acte barré en présence dudit Garcin qui fait quittance auxdits Jourdan. [Signé : A Garcin]

Reconnaissance de dot pour Anne Maximin contre Gaspard Laidet – f°1138

Le 15/11/1610 a comparu Gaspard Laidet, époux d'Anne Maximin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de François Maximin de Pierrevert (04), présent, la somme de 15 livres 12 sols en déduction de la dot constituée par ledit Maximin à ladite Anne à son mariage reçu chez ce notaire en 1607, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et de Jean Daumas de ce lieu.

Liquidation pour Pierre Bret fils de François contre Jean Bret fils de feu Barthélémy de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°1139

Promesse pour Barthélémy Icard contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°1142

Quittance pour Jaumet Germain contre François Velixandre – f°1143

Mègerie pour Pierre Bret contre Jean Roman fils de François – f°1144

Accord avec rétention pour Nicolas Roux de Pertuis contre les hoirs de Jean Blanchard – f°1146

Obligation pour Me Jean Mene notaire de Saint-Paul-lès-Durance contre Roman Ricard – f°1152

Obligation pour Me Jean Mene notaire de Saint-Paul-lès-Durance contre Michel Nicolas – f°1153

Rétention pour Jean Voulaire de La Tour-d'Aigues contre Jean Sicard marchand – f°1154

Procuracion pour messieurs les prêtres desservant l'église paroissiale de La Tour-d'Aigues – f°1157

Apprentissage pour Paul Silve de Céreste contre François Gillos – f°1158

Achat pour Jean Maurillon contre Laurent Rouzier de La Roque-d'Anthéron – f°1160

Obligation pour François Velixandre contre Jean Voulaire – f°1161

Arrentement pour François Fabry contre Jean Felissian fils de Hugues – f°1162

Obligation pour François Velixandre contre Philippe Esteve – f°1164

Quittance et bail d'un mulet pour Laurent Gaudemar contre Michel Long – f°1165

Obligation pour Henry Darbon contre Jean Louis Le Long – f°1167

Mègerie pour Jeanne Gouirand veuve contre Pierre Perin – f°1167

Procuracion pour Jeanne Melian femme de Jean Louis Le Long – f°1170

Obligation pour Me Pons May contre Benoît Abel – f°1171

Le 18/11/1610 a comparu Benoît Abel maréchal à forge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May, chirurgien de ce lieu, présent, onze charges de conségal, le tout reçu en prêt, et qu'il promet de rendre à Pâques et de faire ratifier cet acte à Antoine Abel son père, dans huit jours. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et César Vian de ce lieu. [Signé : P May, Ange]

Cession avec obligation pour Jeanne Francou contre Joseph Pascal – f°1172

Arrentement pour Barthélémy Eyriès contre Me Jean Guillaume Sauvecane – f°1173

Le 18/11/1610 a comparu Barthélémy Eyriès de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Me Jean Guillaume Sauvecane de ce lieu, présent, une vigne à Puilibous d'une carterade confrontant vigne d'Henry Darbon et ce pour trois ans et trois prises de fruits contre une rente annuelle de 3 livres 12 sols à payer à chaque Saint-André à partir de la prochaine en un an. Ledit Eyriès confesse avoir reçu, en avance, dudit Me Sauvecane 36 sols en déduction de la première paie. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Me Elzias Olivier chirurgien de ce lieu. [Signé : Sauvecane, Eyrieys, Olivier, Charles Jourdan]

Le 24/12/1613 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque. Fait en ce lieu en présence de messire Laurent Vian prêtre et Mathieu Durand. [Signé : Eyrieys, Vian]

Cession pour Paul Agnel contre Jean Chabert – f°1175

Obligation pour Paul Agnel contre le capitaine Bernard Roy et Mathurin Gellu – f°1176

Le 19/11/1610 a comparu Mathurin Gellu de Grambois (84) tant pour lui que comme procureur du capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues suivant procuracion chez Me Rigaudi

notaire de Moustiers (04) le 15/11/1610, lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de Manosque (04), présent, cinq charges de blé annone, reçues en prêt, pour semer à la métairie dudit Roy tenue en mègerie par ledit Gellu quartier de Fontbonne et qu'il promet de rendre à Pâques. Ledit Gellu lui devant déjà 60 livres suivant obligation, a hypothéqué les semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Mallet et Jean Pierre Silvestre de ce lieu. [Signé : P Agnel, Anthoine Mallet]

Le 28/02/1611 ledit Agnel a déclaré audit Roy qu'il n'a expédié audit Gellu que deux charges trois panaulx de blé et une charge d'avoine que ledit Roy a répondu lui payer pour ledit Gellu. [Signé : B Roy, P Agnel]

Quittance pour Me Louis Jourdan contre Laurent Gaudemar cessionnaire de François Roux – f°1177

Obligation pour Claude Jourdan et Béatrice Bues contre Pierre Le Long – f°1178

Obligation pour Claude Jourdan et Béatrice Bues contre Jaume Blanc – f°1179

Le 20/11/1610 a comparu Jaume Blanc, hôte de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Béatrice Bues femme de Claude Jourdan de ce lieu, présente, la somme de 11 livres 8 sols reçue en prêt, qu'il promet de rendre au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et Pierre Le Long de ce lieu. [Signé : Pierre Le Long, Ange]

Le 25/08/1611 acte barré en présence desdits Bues et Jourdan qui font quittance audit Blanc, présent. Fait en ce lieu en présence de Me Claude Gavaudan et Jean Roux.

Quittance pour les hoirs de feu Jean Blanchard et Marie Richier contre Me Antoine Ange et les hoirs de Pierre Vilhot – f°1180

Prix-fait pour Noël Meyran contre François Gillos – f°1182

Quittance portant cession pour Jean Garcin contre Antoine Garcin – f°1183

Mariage entre Jean Reynaud de La Tour-d'Aigues et Françoise Silvestre de Peypin-d'Aigues – f°1185

Le 21/11/1610 contrat de mariage entre Jean Reynaud natif de La Tour-d'Aigues, fils des feus Jean et Magdeleine Martin dudit lieu, et Françoise Silvestre de Peypin-d'Aigues (84), fille d'Elzias et de Barthélemie Chansaur dudit lieu. L'époux est assisté par Antoine Reynaud son frère ; l'épouse par ses père et mère.

Le père de l'épouse lui assigne en dot d'une part la somme de 40 écus soit 120 livres à payer en paies annuelle de 7 écus à partir du 15 août prochain puis à la même date chaque année sauf la dernière année où la paie ne sera que de 5 écus. De plus, il donne une caisse de bois blanc « serrée et ferrée » avec deux linceuls, une bassaque et un traversier, reçus par l'époux qui en fait reconnaissance. Pour payer la dot, ledit Silvestre a remis la rente qu'il a du bien de sa femme à La Tour-d'Aigues pour l'exiger chaque année auxdits termes et à défaut de la rente, ledit Silvestre s'engage à payer. Il donne aussi deux brebis, reçues et reconnues.

Fut présente la mère de l'épouse, laquelle a donné à sa fille la somme de 60 livres à payer dans l'an de son décès sur son héritage et hypothèque pour ce une maison à La Tour-d'Aigues quartier des Théolèdes confrontant maison des Chansaud, maison de Delphine Favier et la rue publique.

Ledit Elzias Silvestre sera tenu de préférer ledit Jean Reynaud pour l'arrentement des biens de La Tour-d'Aigues s'il les prend pour la même rente.

Fut présent Me Jacques Silvestre baile, oncle de l'épouse, qui a donné une brebis nouvelle.

Fut présent André Silvestre qui a donné une autre brebis.

Fut présent Jean Silvestre dit Besson qui a donné six carterons d'huile et cinq livres de chenevé à la récolte prochaine.

Il a été fait à l'épouse une robe et un aubergeon aux communs dépens des parties, le tout reçu par l'épouse. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres.

Fut présent François Barrielle qui a donné à l'épouse un aubergeon de drap de boutique de la couleur qu'elle voudra lorsqu'elle aura son premier enfant.

Fut présent Honoré Chanssaut qui a donné à l'épouse à l'instant 20 sols. Fait et publié à Peypin-d'Aigues, chez ledit Elzias Silvestre, en présence de messire Laurent Vian et Esprit Pourret de La Tour-d'Aigues. [signé : Elzias Silvestre, Vian]

[en marge : Le 07/01/1614 il y a deux actes de reconnaissances chez ce notaire

Le 14/11/1615 reconnaissance chez ce notaire

Le 11/05/1617 reconnaissance de l'entier paiement chez ce notaire]

Procuration pour la communauté de Peypin-d'Aigues – f°1190

Obligation pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre Melchionne Bret et Bastien Pourpe, mariés – f°1193

Obligation pour Antoine Garcin contre Salomon Jourdan – f°1195

Le 22/11/1610 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Garcin marchand de ce lieu, présent, deux quintaux d'huile, vendus au prix de 16 livres, la somme ayant été payée par ledit Garcin et ledit Jourdan promet d'expédier l'huile au 15 janvier, « estant logé dans une pille ». Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Orcière et Jean Arnoux dudit lieu. [Signé : A Garcin]

Obligation pour Me Jean Mene notaire contre Monet Roman – f°1196

Obligation pour Me Jean Mene notaire contre François Roman – f°1197

Mègerie de ruches pour Thomas Clapier contre François et Antoine Boyer – f°1198

Obligation pour Antoine Garcin contre François Roy de Lourmarin – f°1199

Procuration pour demoiselle Marguerite Bandole veuve – f°1200

Le 24/11/1610 a comparu demoiselle Marguerite Bandole veuve du capitaine Jean Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues laquelle a nommé pour procureur Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), son fils, absent, pour emprunter jusqu'à 200 écus soit en argent soit en grains. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Joseph Emin bourgeois et Jean Allemand de ce lieu. [Signé : Emin]

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Barthélémy Jourdan – f°1201

Procuration pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°1202

Obligation pour Melchionne Amorane contre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°1204

Obligation pour Me Jean Mene notaire contre Pierre Roman et Pierre Bret – f°1206

Mariage entre Pierre Barthélémy et Catherine Reboul – f°1207

Le 25/11/1610 contrat de mariage entre Pierre Barthélémy fils de Nicolas et de feu Catherine Bonnet, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Catherine Reboul d'Ansouis (84), fille des feus André et Antoinette Solliers, d'Ansouis, veuve de Jean Voulaire de ce lieu. L'époux est assisté par son père.

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Il a été fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique aux dépens des mariés, le tout reçu. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de nocces : de lui à elle 30 écus à 3 livres pièces ; d'elle à lui 15 écus.

Le père de l'époux a confirmé à son fils, présent, la donation qu'il lui a faite à son premier mariage avec Jeanne Ginies sa première femme dans leur contrat de mariage chez ce notaire.

Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Martin fils de Pierre et de Toussaint Meit de ce lieu. [Signé : J Martin, Thoussan Met]

Obligation pour Me François Velixandre contre Jean Darbon – f°1211

Obligation pour Honoré Gautier contre François Velixandre – f°1211

Obligation pour Pierre Mairetet contre Jean Maurin de Pertuis – f°1212

Cession pour le sieur Poncet de Bremond coseigneur de Vachères contre le capitaine Etienne Pascal – f°1213

Obligation pour le sieur Poncet de Bremond coseigneur de Vachères contre le capitaine Etienne Pascal – f°1215

Mègerie pour Pierre Mairetet contre Jean Maurin – f°1217

Achat pour Piere Durand, veuve, contre Bertrand Coussin – f°1218

Prorogation pour demoiselle Piere de Noves contre François Darbon – f°1220

Obligation pour Jean Rey couturier contre Toussaint Meit – f°1221

Le 04/12/1610 a comparu Toussaint Meit de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Rey, couturier de Lourmarin (84), absent, une charge de blé annone, reçue en prêt et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Pourchier et Antoine Andrieu de ce lieu. [Signé : Toussan Met]

Le 10/09/1611 acte barré en présence dudit Rey qui fait quittance audit Meit. Fait en présence de François Velixandre et Jean Thurin.

Quittance de lods pour Jean Reynaud contre le sire Laurent Gaudemar – f°1221

Quittance pour Jean Garcin et Me Pons May contre le capitaine Mercadier et les hoirs de Guillaume du Bourcq – f°1222

Obligation pour Me Pascal Sicard contre Jacques Nicolas – f°1224

Obligation pour Pierre Long de La Motte-d'Aigues contre Jaume Blanc de La Tour-d'Aigues – f°1224

Le 04/12/1610 a comparu Jaume Blanc de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Long de La Motte-d'Aigues (84), absent, quatre florins pour toute facture d'un guéret, qu'il promet

de payer à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de David Marcou et Jean Jourdan.

Achat de fruits pour Pierre Bret contre Monet Roman – f°1225

Mègerie pour Me Antoine Ange contre François Meilleuret – f°1226

Obligation pour Nicolas Chauvet contre Hugues Combe – f°1228

Obligation pour Nicolas Chauvet contre Jaume Bertrand – f°1229

Achat pour Mathieu et François Arnaud, frères contre Me Pons May – f°1230

Le 08/12/1610 a comparu Me Pons May chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Mathieu et François Arnaud, frères, enfants émancipés de Raymond, du lieu de La Bastidonne (84), une vigne à La Tour-d'Aigues quartier de Raphineau d'une carterade confrontant vigne de Jean François Bouzon, vigne d'Honoré Thurin et du capitaine Ferdinand Bon. La vente est faite pour le prix de 60 livres en déduction de laquelle ledit May a reçu à l'instant desdits Arnaud 30 livres ; pour les 30 livres restantes, lesdits Arnaud promettent de les payer au 15 août. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et de Jaumet Germain de ce lieu. [Signé : P May, L Vian]

Ledit jour 08/12/1610 a comparu Jacques Nicolet bourgeois de Sisteron (04), l'un des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant desdits Arnaud la somme de 5 livres pour le droit de lods et trézain, d'où quittance. [Signé : Nicolle]

[En marge : le 20/08/1611 il y a quittance de l'entier paiement chez ce notaire]

Promesse pour Barthélémy Rougier contre Georges Ferland – f°1232

Le 08/12/1610 a comparu Georges Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Barthélémy Rougier, maître fustier habitant Pertuis (84), présent, la quantité de « deux centz pieces de thine de chaîne et deux grosses de thonreau que sont vingt quatre douzaines bonnes et receptables, celles de thine cent cinquante de dix pans de long et les autres cinquante de treze pans et celles de thonreau de cinq pans et demy » qu'il lui expédiera d'ici Pâques, le tout contre la somme pour les pièces de tine à 8 sols pièce et celles de tonneau à 3 sols et demi pièce, en déduction duquel prix ledit Ferland a confessé avoir reçu dudit Rougier 30 livres en avance et le reste quand il recevra l'œuvre « lesquelles dougues seront d'une main ouverte de largeur bois franc donc chascun en a la mesure riere eulx ». Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et Antoine Vespier de ce lieu. [Signé : Ange]

Obligation pour Antoine Vespier contre Jehanon Durand – f°1234

Association pour Georges Ferland et François Gillos – f°1235

Le 09/12/1610 ont comparu Georges Ferland et François Gillos de ce lieu de La Tour-d'Aigues pour le premier, y habitant pour le second, lesquels se sont associés « a syer de bois de quelles personnes que se soient et pour le pris designés aux conventions que chascun d'eulx ont passées et ce pour le temps et terme jusques aux moissons prochaines, durant lequel ils seront tenus travailler continuellement ausdites euvres et se participer l'ung l'autre aux gains, proffitz et pertes qu'ilz pourront fere et s'essallizer ». Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et Michel Barthélémy. [Signé : Barthelemy, Ange]

Convention pour Me Antoine et Jean Ange, frères, contre Noël Meyran – f°1237

Obligation pour Jean Honoré Constans contre Michel Felissian – f°1239

Compromis entre Jean Louis Roy et Antoine Villamus – f°1240

Obligation pour François Velixandre contre Jean Chauvet en principal et Me Pons May en pleige – f°1242

Quittance pour François Pourchier contre Jacques Rougier – f°1242

Obligation pour Henry Darbon contre Barthélémy Gourirand en principal et Pierre Long en pleige – f°1244

Révocation et nouvelle procuration pour Bertrand Coussin – f°1244

Obligation pour Pierre Mairetet contre Pierre Constans – f°1246

Confession pour Pierre Silve contre Jean Daumas – f°1246

Obligation pour Guillaume Sicard contre Isnard Lantelme – f°1247

Déclaration pour Jean Louis Roy contre Antoine et Laurent Villamus – f°1248

Obligation pour Laurent Solliers contre Antoine Villamus – f°1250

Quittance générale pour Claude Roman contre Barthélémy Voulonne – f°1251

Quittance pour Denis Toupin contre Jacques Gueidan – f°1252

Le 14/12/1610 a comparu Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Denis Toupin fermier de La Bonde, présent, 27 livres pour la paie de cette année de l'arrentement reçu chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Garcin et Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Jaques Gaydan]

Obligation pour François Velixandre contre Jean Silve de Céreste en principal et Claude Tamisier en pleige – f°1253

Obligation pour Antoine Andrieu contre Claude Peroncelly – f°1254

Obligation pour Me Pons May contre Denis Toppin – f°1255

Testament de Martin Monier broquier de Viens – f°1256

Le 17/12/1610 testament de Martin Monier, broquier, natif de Viens (84) habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Michel et Honorade Raoux, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église ou cimetière de ce lieu, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres de ce lieu.

Il lègue à Jaumette Meynier sa femme, « pour la bonne affection [qu'il] luy porte et bons offices qu'il a receu d'elle tant a sa santé que infirmité et espere recevoir a l'advenir », tous les meubles de maison qu'il aura à son décès. Il lui lègue aussi les fruits et usufruits de tous ses biens sa vie durant à condition d'entretenir Jacques et Louis Monier leurs enfants, ladite fille jusqu'à son mariage, et ledit fils jusqu'à l'âge de 25 ans, en gardant l'état de viduité.

Il lègue à ladite Louise Monier un jardin aux Fours à Viens, entouré de murailles, confrontant jardin de Jean Jehan, maison de Jaume Jehan maréchal et le jardin de ce dernier ; ainsi que la moitié d'une terre à Viens quartier dit Launy de quatorze émines au total, mesure du lieu, confrontant terre de

Guillaume Dervo, terre de Michel Monier, le terroir de Saint-Martin-de-Castillon. Le tout au mariage de sa fille.

Il charge son héritier de payer la dot de Lucrèce Monier son autre fille suivant son contrat de mariage avec Adam Pichot reçu chez ce notaire.

Il nomme pour héritier universel ledit Jacques Monier son fils. S'il meurt sans enfant, il lui substitue lesdites Lucrèce et Louise à parts égales. Il nomme pour gadiateur Marquet Martin de ce lieu. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez Isnard Lantelme « où le testateur faict son habitation » en présence dudit Lantelme, Arnoux Garcin, Antoine Mirabeau, Guillaume Lantelme, Michel Felissian, Auban Reboullon et Antoine Brun tous de ce lieu ou y habitant. [Signé : I Lantelme, G Lanteme]

Quittance pour Jean Laugier contre Antoine Mallet – f°1261

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Paul Menon – f°1262

Obligation pour Antoine Vespier contre Georges Rougier – f°1263

Obligation pour Jacques Nicollet bourgeois contre Georges Rougier – f°1264

Procuration pour Suzanne Burle – f°1265

Accord avec obligation pour le capitaine Etienne Pascal contre le capitaine Daniel Mussan habitant de Marseille – f°1266

Quittance générale pour Pierre Jehan contre Marthe Tronc veuve – f°1268

Le 21/12/1610 a comparu Marthe Tronc veuve de Jean Bues de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de Pierre Jehan, héritier testamentaire dudit feu Bues, testament reçu chez ce notaire cette année en octobre, ledit Jehan présent, d'une part tous les meubles, ustensiles de maison, trente coupes de vin, les pourceaux et vingt charges moitié blé moitié conségal et autres choses léguées à ladite Tronc par ledit Bues dans ledit testament, y compris quatre charges de blé annone et une charge d'avoine et tout ce que contient l'acte d'obligation fait en faveur dudit Bues par Isnard Lantelme reçu chez Me Bernard notaire de ce lieu. D'où quittance de tout envers ledit Jehan « sauf l'usage du plus hault de maison et thonneau legué ». Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Monier et du capitaine Jean Antoine Plunier de ce lieu et de Saint-Martin-de-Castillon (84) pour le second. [Signé : J Monier, Plunier]

Quittance pour François Vieil contre les hoirs de Charles Meolhon – f°1270

Achat pour Jean Jourdan et ses frères contre Marquet Nicolas – f°1271

Obligation pour Guillaume Sicard contre André Silvestre – f°1273

Arrentement pour les hoirs d'André Armeide contre Guillaume Guion et Mathieu Nel – f°1274

Cession pour François Velixandre contre Daniel Billot – f°1276

Sous-arrentement pour Pierre Beymond contre Daniel Billot – f°1277

Quittance pour François Fabry contre les hoirs d'Elzias Francou – f°1279

Obligation pour Pierre Mairetet contre Toussaint Chateminois – f°1280

Emancipation pour Antoine, Esprit, Raymond et Jean Jaubert, frères d'Ansouis contre autre Jean leur père – f°1281

Le 27/12/1610 comme Jean Jaubert travailleur d'Ansouis (84) a eu en légitime mariage d'Antoinette Silvestre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, quatre fils, savoir Antoine, Esprit, Raymond et Jean Jaubert, deux desquels, savoir Antoine et Esprit, ont entre 26 et 28 ans et cela fait dix ans qu'ils s'emploient à l'agriculture de la terre et par leur travail « auroient acquis quelques petites commodités outre le secours qu'ilz ont donné a leurdict pere ». Lesdits Antoine et Esprit tant pour eux que pour raymond et Jean, leurs frères, ont requis leur père de les émanciper afin qu'ils ne soient pas troublés à l'avenir pour leurs acquêts.

A comparu ledit Jean Jaubert, père, lequel assisté de Me Pascal Sicard lieutenant de baile et de Me Claude Darbon et Claude Ferrier deux des consuls modernes de ce lieu, lequel a émancipé ses enfants. Il leur donne tous leurs acquêts et conquêts. Lesdits Antoine et Esprit devront faire approuver cet acte à leurs frères quand ils seront en âge compétant. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian prêtre, Guillaume Lantelme et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Sicard, L Vian, Ferrier, G Lanterne, Darbon]

Obligation pour Jean Pelat de Cabrières-d'Aigues contre Mathieu Furet de Peypin-d'Aigues – f°1287

Cession pour Marthe Tronc veuve contre Bertrand Coussin – f°1288

Le 31/12/1610 a comparu Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Marthe Tronc, veuve de Jean Bues de ce lieu, présente, la quantité de deux charges quatre panaulx moitié blé, moitié conségal, à prendre et de Noël Rougier, rentier dudit Coussin en déduction de la rente qu'il lui doit au 15 août prochain. Ledit Rougier, présent, accepte la cession. Cette cession a été faite en paiement de semblable quantité de grains que ledit Coussin a reçu de ladite Tronc, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Ferrier et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : Coussin, Ferrier]

Le 06/09/1612 ladite Tronc a confessé avoir été payée par ledit Rougier, absent, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Me Louis Jourdan et Me Antoine Ange de ce lieu. [Signé : Ange]

[fin du registre]